



**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 OCTOBRE 2025

NOTA :

Le Maire certifie que la liste des délibérations de la séance a été affichée à la porte de la mairie et publiée sur le site internet de la Ville dans la semaine suivant la date du Conseil Municipal.

Date de convocation :
22/10/2025

Nombre de membres en exercice : **33**

Nombre des membres :

- Présents : **20**
- Représentés : **5**
- Absents/excusés : **8**

Le Maire,

Jeannick ATCHAPA



Le secrétaire de séance,

Mario EDMOND

L'an deux mille vingt-cinq, **le vingt-neuf octobre**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Bras-Panon, sur une convocation régulière, s'est réuni en session ordinaire en la salle habituelle de ses séances sous la présidence de M. Jeannick ATCHAPA, Maire de Bras-Panon en vertu de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

ETAIENT PRESENTS :

M. le Maire, Jeannick ATCHAPA - M. Thierry HENRIETTE, 1^{er} Adjoint - Mme Nina ROGER, 2^{ème} Adjointe - M. Mario EDMOND, 3^{ème} Adjoint - M. Charles-André MAILLOT, 5^{ème} Adjoint - Mme Clémentine IGOUFE, 6^{ème} Adjointe - M. Anselme ANNIBAL, 7^{ème} Adjoint - Mme Marie-Andrée DAMOUR, 8^{ème} Adjointe - Mme Nadège BLAS, 9^{ème} Adjointe - M. Bertrand PICARD - M. Jean Eric ROUGET - Mme Annie-Claude VIRAYE - M. Jean-Bernard LATCHIMY - M. Antoine CAPELOTAR - M. Frédéric STAINCQ - Mme Florence BOYER - Mme Natacha ARASTE - Mme Carole SIN-LEE-SOU - M. Bruno BERBY - M. Gilles JEANSON

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Marie-Suzie CELEMANI, 4^{ème} Adjointe par Mme Nina ROGER, 2^{ème} Adjointe
Mme Lorraine MERGY par M. Frédéric STAINCQ
Mme Anne CANAGUY par M. Jean-Bernard LATCHIMY
Mme Nathalie SEYCHELLES par M. le Maire, Jeannick ATCHAPA
M. Damien LESTE par Mme Nadège BLAS, 9^{ème} Adjointe

ETAIENT ABSENTS/EXCUSES :

M. Daniel GONTHIER
Mme Marie-Line REOUTE
M. François PERERA
Mme Marie-France ROUGET
M. Jean-Roland RUFFIER
Mme Flavie ANNETTE
M. Jean-Michel DUFOUR
Mme Gaëlle RAMPIERE

Le Conseil Municipal désigne M. Mario EDMOND en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Maire prononce l'ouverture de la séance.

L'ordre du jour est donc le suivant :

Affaire n°2025-056 : Approbation du procès-verbal de la séance du 02 juillet 2025

Votée à l'unanimité

Affaire n°2025-057 : Décision modificative n°1 – Budget Principal Ville

1 abstention

Votée à la majorité

Affaire n°2025-058 : Bourse communale en faveur des étudiants 2025-2026

Mme Annie Claude VIRAYE et M. Jean Eric ROUGET quittent la salle à 18h10, avant la mise aux voix de cette affaire et ne participent pas au vote.

Votée à l'unanimité des votants

Affaire n°2025-059 : Bourse d'excellence en faveur des étudiants 2025-2026

Mme Annie Claude VIRAYE et M. Jean Eric ROUGET reprennent leur siège à 18h13, avant la lecture du rapport 2025-059.

Votée à l'unanimité

Affaire n°2025-060 : Aménagement des abords de l'école Narassiguin – approbation du plan de financement

Votée à l'unanimité

Affaire n°2025-061 : Réalisation d'un pôle social et d'un square dans le quartier de la Rivière des Roches – approbation du plan de financement

Votée à l'unanimité

Affaire n°2025-062 : Projet Alimentaire Territorial (PAT) – Convention de partenariat tripartite CIRAD, CRITT et Ville de Bras-Panon

Votée à l'unanimité

Affaire n°2025-063 : Parc de la Vanille et des Orchidées – Convention de partenariat CIRAD – Mise à disposition de vanilliers

Votée à l'unanimité

Affaire n°2025-064 : Route de la Vanille et des Orchidées – Convention de partenariat IRT – « Diagnostic, état des lieux des sentiers de randonnée à Bras-Panon »

Votée à l'unanimité

Affaire n°2025-065 : Route de la Vanille et des Orchidées – Convention de participation financière COTE EST REUNION, OFFICE DE TOURISME et ILE DE LA REUNION TOURISME

Votée à l'unanimité

Affaire n°2025-066 : « Salon de Noël et du cadeau » - 2^{ème} édition - Partenariat entre la Ville de Bras-Panon et la société MAGIK NOEL OI dans le cadre de l'organisation d'un marché de Noël

Votée à l'unanimité

Affaire n°2025-067 : Domaine de l'Union – déclaration de projet n° 1 – approbation du bilan de la concertation

M. Frédéric STAINCQ quitte la salle à 18h35, avant la mise aux voix de cette affaire et ne participe pas au vote.

Votée à l'unanimité des votants

Affaire n°2025-068 : Prescription de la modification n° 1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Bras-Panon

M. Frédéric STAINCQ reprend son siège à 18h39, avant la lecture du rapport 2025-068.

Votée à l'unanimité

Affaire n°2025-069 : Décision de délimitation d'une zone d'accélération des énergies renouvelables à Bras-Panon (ZA EnR)

1 abstention

Votée à la majorité

Affaire n°2025-070 : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Votée à l'unanimité

Affaire n°2025-071 : Sortie de véhicules et du podium mobile du patrimoine communal

Votée à l'unanimité

Affaire n°2025-072 : Fixation de l'Indemnité Représentative de Logement (IRL) due aux instituteurs non logés au titre de 2024

Votée à l'unanimité

Affaire n°2025-073 : Activité du groupe TERRITOIRES REUNION – Rapport annuel de l'exercice 2024

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel du groupe TERRITOIRES REUNION pour l'exercice 2024.

Affaire n°2025-074 : Recrutement de contractuels sur les besoins non permanents

Votée à l'unanimité

La séance a été levée à 19h10

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le

ID : 974-219740024-20251029-PV29102025-AR



Séance du Conseil Municipal du 29 octobre 2025

Liste des délibérations

N°	Affaire	Objet	Décision
1	2025-056	Approbation du procès-verbal de la séance du 02 juillet 2025	Votée à l'unanimité
2	2025-057	Décision modificative n°1 – Budget Principal Ville	1 abstention Votée à la majorité
3	2025-058	Bourse communale en faveur des étudiants 2025-2026	Mme Annie Claude VIRAYE et M. Jean Eric ROUGET quittent la salle à 18h10, avant la mise aux voix de cette affaire et ne participent pas au vote. Votée à l'unanimité des votants
4	2025-059	Bourse d'excellence en faveur des étudiants 2025-2026	Mme Annie Claude VIRAYE et M. Jean Eric ROUGET reprennent leur siège à 18h13, avant la lecture du rapport 2025-059. Votée à l'unanimité
5	2025-060	Aménagement des abords de l'école Narassiguin – approbation du plan de financement	Votée à l'unanimité
6	2025-061	Réalisation d'un pôle social et d'un square dans le quartier de la Rivière des Roches – approbation du plan de financement	Votée à l'unanimité
7	2025-062	Projet Alimentaire Territorial (PAT) – Convention de partenariat tripartite CIRAD, CRITT et Ville de Bras-Panon	Votée à l'unanimité
8	2025-063	Parc de la Vanille et des Orchidées – Convention de partenariat CIRAD – Mise à disposition de vanilliers	Votée à l'unanimité
9	2025-064	Route de la Vanille et des Orchidées – Convention de partenariat IRT – « Diagnostic, état des lieux des sentiers de randonnée à Bras-Panon »	Votée à l'unanimité
10	2025-065	Route de la Vanille et des Orchidées – Convention de participation financière COTE EST REUNION, OFFICE DE TOURISME et ILE DE LA REUNION TOURISME	Votée à l'unanimité

Séance du Conseil Municipal du 29 octobre 2025

Liste des délibérations

11	2025-066	« Salon de Noël et du cadeau » - 2 ^{ème} édition – Partenariat entre la Ville de Bras-Panon et la société MAGIK NOEL OI dans le cadre de l'organisation d'un marché de Noël	Votée à l'unanimité
12	2025-067	Domaine de l'Union – déclaration de projet n° 1 – approbation du bilan de la concertation	M. Frédéric STAINCQ quitte la salle à 18h35, avant la mise aux voix de cette affaire et ne participe pas au vote. Votée à l'unanimité des votants
13	2025-068	Prescription de la modification n° 1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Bras-Panon	M. Frédéric STAINCQ reprend son siège à 18h39, avant la lecture du rapport 2025-068. Votée à l'unanimité
14	2025-069	Décision de délimitation d'une zone d'accélération des énergies renouvelables à Bras-Panon (ZA EnR)	1 abstention Votée à la majorité
15	2025-070	Admission en non-valeur de créances irrécouvrables	Votée à l'unanimité
16	2025-071	Sortie de véhicules et du podium mobile du patrimoine communal	Votée à l'unanimité
17	2025-072	Fixation de l'Indemnité Représentative de Logement (IRL) due aux instituteurs non logés au titre de 2024	Votée à l'unanimité
18	2025-073	Activité du groupe TERRITOIRES REUNION – Rapport annuel de l'exercice 2024	Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel du groupe TERRITOIRES REUNION pour l'exercice 2024.
19	2025-074	Recrutement de contractuels sur les besoins non permanents	Votée à l'unanimité

Fait à Bras-Panon, le 29 OCT. 2025

Le Maire,



Jeannick ATCHAPA



Le secrétaire de séance,



Mario EDMOND



**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 OCTOBRE 2025**

Affaire n°2025-056

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 02 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, **le vingt-neuf octobre**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Bras-Panon, sur une convocation régulière, s'est réuni en session ordinaire en la salle habituelle de ses séances sous la présidence de M. Jeannick ATCHAPA, Maire de Bras-Panon en vertu de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Maire certifie que la convocation initiale du Conseil Municipal avait été transmise, le 22 octobre 2025.

Nombre des membres en exercice : **33**

Présents	Représentés	Absents/Excusés	TOTAL
20	5	8	33

ETAIENT PRESENTS :

M. le Maire, Jeannick ATCHAPA - M. Thierry HENRIETTE, 1^{er} Adjoint - Mme Nina ROGER, 2^{ème} Adjointe - M. Mario EDMOND, 3^{ème} Adjoint - M. Charles-André MAILLOT, 5^{ème} Adjoint - Mme Clémentine IGOUFE, 6^{ème} Adjointe - M. Anselme ANNIBAL, 7^{ème} Adjoint - Mme Marie-Andrée DAMOUR, 8^{ème} Adjointe - Mme Nadège BLAS, 9^{ème} Adjointe - M. Bertrand PICARD - M. Jean Eric ROUGET - Mme Annie-Claude VIRAYE - M. Jean-Bernard LATCHIMY - M. Antoine CAPELOTAR - M. Frédéric STAINCQ - Mme Florence BOYER - Mme Natacha ARASTE - Mme Carole SIN-LEE-SOU - M. Bruno BERBY - M. Gilles JEANSON

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Marie-Suzie CELEMANI, 4^{ème} Adjointe par Mme Nina ROGER, 2^{ème} Adjointe
Mme Lorraine MERGY par M. Frédéric STAINCQ
Mme Anne CANAGUY par M. Jean-Bernard LATCHIMY
Mme Nathalie SEYCHELLES par M. le Maire, Jeannick ATCHAPA
M. Damien LESTE par Mme Nadège BLAS, 9^{ème} Adjointe

ETAIENT ABSENTS/EXCUSES :

M. Daniel GONTHIER	M. Jean-Roland RUFFIER
Mme Marie-Line REOUTE	Mme Flavie ANNETTE
M. François PERERA	M. Jean-Michel DUFOUR
Mme Marie-France ROUGET	Mme Gaëlle RAMPIERE

Le Conseil Municipal désigne M. Mario EDMOND en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Maire prononce l'ouverture de la séance.



Séance du 29 octobre 2025

Affaire n°2025 – 056

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 02 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, **le deux juillet**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Bras-Panon, sur une convocation régulière, s'est réuni en session ordinaire en la salle habituelle de ses séances sous la présidence de M. Jeannick ATCHAPA, Maire de Bras-Panon en vertu de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

ETAIENT PRESENTS :

M. le Maire, Jeannick ATCHAPA - M. Thierry HENRIETTE, 1^{er} Adjoint - Mme Nina ROGER, 2^{ème} Adjointe - M. Mario EDMOND, 3^{ème} Adjoint - M. Charles-André MAILLOT, 5^{ème} Adjoint - M. Anselme ANNIBAL, 7^{ème} Adjoint - Mme Marie-Andrée DAMOUR, 8^{ème} Adjointe - Mme Nadège BLAS, 9^{ème} Adjointe - M. Bertrand PICARD - Mme Annie-Claude VIRAYE - M. Jean-Bernard LATCHIMY - M. Antoine CAPELOTAR - Mme Nathalie SEYCHELLES - M. Frédéric STAINCQ - Mme Florence BOYER - Mme Natacha ARASTE - Mme CaroleSIN-LEE-SOU - M. Bruno BERBY - M. Gilles JEANSON

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Marie-Suzie CELEMANI, 4^{ème} Adjointe par M. le Maire, Jeannick ATCHAPA
Mme Clémentine IGOUFE, 6^{ème} Adjointe par M. Bertrand PICARD
Mme Lorraine MERGY par M. Frédéric STAINCQ
Mme Anne CANAGUY par M. Thierry HENRIETTE, 1^{er} Adjoint
M. Jean Eric ROUGET par Mme Nadège BLAS, 9^{ème} Adjointe
M. Damien LESTE par M. Charles-André MAILLOT, 5^{ème} Adjoint

ETAIENT ABSENTS/EXCUSES :

M. Daniel GONTHIER
Mme Marie-Line REOUTE
M. François PERERA
Mme Marie-France ROUGET
M. Jean-Roland RUFFIER
Mme Flavie ANNETTE
M. Jean-Michel DUFOUR
Mme Gaëlle RAMPIERE

Le Conseil Municipal désigne M. Mario EDMOND en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Maire prononce l'ouverture de la séance.

L'ordre du jour est donc le suivant :

Affaire n°2025-038 : Approbation du procès-verbal de la séance du 09 avril 2025

Votée à l'unanimité

Affaire n°2025-039 : Reconstruction des installations d'éclairage public du lotissement Bengali – approbation du plan de financement

Votée à l'unanimité

Affaire n°2025-040 : Restauration écologique des radiers BARBIER et BRAS SEC – approbation du plan de financement

Votée à l'unanimité

Affaire n°2025-041 : Bourse communale en faveur des étudiants 2024-2025

Votée à l'unanimité

Affaire n°2025-042 : Bourse d'excellence 2024-2025

Votée à l'unanimité

Affaire n°2025-043 : Bourse communale en faveur des sportifs de haut niveau

Votée à l'unanimité

Affaire n°2025-044 : Attribution de subventions aux associations

M. Bruno BERBY arrive à la lecture du rapport 2025-044 à 18h18.

M. Jeannick ATCHAPA quitte la salle à 18h20, avant la mise aux voix de cette affaire et ne participe pas au vote.

La présidence de séance est confiée à M. EDMOND Mario qui met aux voix le rapport.

Votée à l'unanimité des votants

Affaire n°2025-045 : Projet Alimentaire Territorial – convention de partenariat collecte des bio déchets du Collège Fanny Desjardins

M. Jeannick ATCHAPA reprend son siège et la présidence de la séance à 18h22, avant la lecture du rapport 2025-045.

Votée à l'unanimité

Affaire n°2025-046 : Mutation foncière : acquisition de la parcelle cadastrée AK 337

Votée à l'unanimité

Affaire n°2025-047 : Mutation foncière : transfert de la parcelle cadastrée AI 1194

Votée à l'unanimité

Affaire n°2025-048 : Mutation foncière : cession de la parcelle AD 347 bâtie d'un LTS

Votée à l'unanimité

Affaire n°2025-049 : Transfert d'office des voies et espaces communs du lotissement « les Becs Roses » - rectificatif

Votée à l'unanimité

Affaire n°2025-050 : SPL HORIZONS/ENERGIES REUNION : rapport des mandataires 2023

Le Conseil Municipal prend acte du rapport des mandataires de la SPL HORIZONS pour l'année 2023.

Affaire n°2025-051 : Admission de créances éteintes

Votée à l'unanimité

Affaire n°2025-052 : Modalités de location des salles communales

Votée à l'unanimité

Affaire n°2025-053 : Modification du règlement intérieur MULTI ACCUEIL POM D'ACO

Votée à l'unanimité

Affaire n°2025-054 : Modification du régime indemnitaire en place (RIFSEEP)

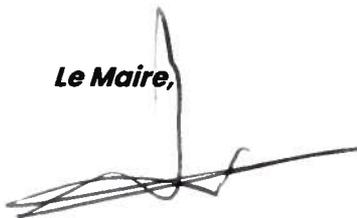
Votée à l'unanimité

Affaire n°2025-055 : Création de postes

Votée à l'unanimité

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 02 juillet 2025.

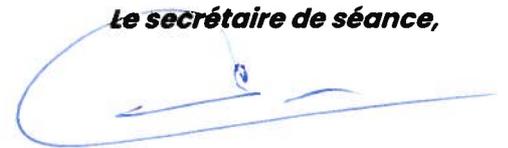
Le Maire,



Jeannick ATCHAPA



Le secrétaire de séance,



Mario EDMOND



**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 OCTOBRE 2025**

Affaire n°2025-057**DECISION MODIFICATIVE N°1 – Budget Principal Ville**

L'an deux mille vingt-cinq, **le vingt-neuf octobre**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Bras-Panon, sur une convocation régulière, s'est réuni en session ordinaire en la salle habituelle de ses séances sous la présidence de M. Jeannick ATCHAPA, Maire de Bras-Panon en vertu de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Maire certifie que la convocation initiale du Conseil Municipal avait été transmise, le 22 octobre 2025.

Nombre des membres en exercice : **33**

Présents	Représentés	Absents/Excusés	TOTAL
20	5	8	33

ETAIENT PRESENTS :

M. le Maire, Jeannick ATCHAPA - M. Thierry HENRIETTE, 1^{er} Adjoint - Mme Nina ROGER, 2^{ème} Adjointe - M. Mario EDMOND, 3^{ème} Adjoint - M. Charles-André MAILLOT, 5^{ème} Adjoint - Mme Clémentine IGOUFE, 6^{ème} Adjointe - M. Anselme ANNIBAL, 7^{ème} Adjoint - Mme Marie-Andrée DAMOUR, 8^{ème} Adjointe - Mme Nadège BLAS, 9^{ème} Adjointe - M. Bertrand PICARD - M. Jean Eric ROUGET - Mme Annie-Claude VIRAYE - M. Jean-Bernard LATCHIMY - M. Antoine CAPELOTAR - - M. Frédéric STAINCQ - Mme Florence BOYER - Mme Natacha ARASTE - Mme Carole SIN-LEE-SOU - M. Bruno BERBY - M. Gilles JEANSON

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Marie-Suzie CELEMANI, 4^{ème} Adjointe par Mme Nina ROGER, 2^{ème} Adjointe
Mme Lorraine MERGY par M. Frédéric STAINCQ
Mme Anne CANAGUY par M. Jean-Bernard LATCHIMY
Mme Nathalie SEYCHELLES par M. le Maire, Jeannick ATCHAPA
M. Damien LESTE par Mme Nadège BLAS, 9^{ème} Adjointe

ETAIENT ABSENTS/EXCUSES :

M. Daniel GONTHIER
Mme Marie-Line REOUTE
M. François PERERA
Mme Marie-France ROUGET

M. Jean-Roland RUFFIER
Mme Flavie ANNETTE
M. Jean-Michel DUFOUR
Mme Gaëlle RAMPIERE

Le Conseil Municipal désigne M. Mario EDMOND en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Maire prononce l'ouverture de la séance.

Séance du 29 octobre 2025

Affaire n°2025 – 057**DECISION MODIFICATIVE N°1 – Budget Principal Ville**

Je vous propose une décision modificative sur l'exercice 2025 du budget principal de la ville dans le but d'ajuster certaines prévisions.

La décision modificative s'équilibre en dépenses et en recettes, à **+ 564 880 euros** et se présente synthétiquement de la façon suivante :

*** En section de Fonctionnement :**

*Equilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement pour un montant de **+ 281 440 €**.*

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	DM 1	Chapitre	Libellé	DM 1
011	Charges à caractère général	+ 200 000,00	73	Impôts et taxes	- 320 000,00
012	Charges de personnel	+ 200 000,00	75	Autres produits de gestion courante	+ 601 440,00
65	Autres charges de gestion courante	- 170 000,00			
67	Charges exceptionnelles	+ 1 000,00			
023	Virement à la section d'investissement	- 29 560,00			
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	+ 80 000,00			
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		+ 281 440,00	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		+ 281 440,00

En dépenses :

- Ajustement prévisionnel du *chapitre 011* pour permettre de soutenir les différentes actions de fin d'année, pallier aux dépenses de réparations du cyclone Garance et ventiler au plus sincère les articles excédentaires et déficitaires du chapitre : + 200 000 € ;
- Ajustement au *chapitre 012* selon 3 axes majeurs (cyclone Garance / compensation de la baisse des contrats PEC / annulation de la Foire Agricole 2025) : + 200 000 €,
→ cf focus en infra pour l'exposé des motifs du chapitre 012 ;
- Ajustement des montants alloués prévisionnels, au *chapitre 65* : - 170 000 € ;
- Allocation de crédits alloués à l'annulation de titres antérieurs au *chapitre 67* : + 1 000 € ;

- Ajustement des amortissements au prorata temporis, *chapitre 042*: + 80 000 € ;
- Equilibre par le virement entre sections, au *chapitre 023*: - 29 560 €.

En recettes :

- Ajustement par sincérité comptable et projection de recettes fiscales au 31/12 pour les postes Octroi de Mer et Taxes Carburant du *chapitre 73*: - 320 000 € ;
- Ajustement des produits liés aux pénalités de marchés, ainsi qu'aux recettes d'assurances et sinistralité au *chapitre 75*: + 601 440 €.

Focus sur l'exposé des motifs relatifs aux modifications du chapitre 012 :

1. Évènement climatique exceptionnel : cyclone Garance

En début d'année 2025, le cyclone Garance a provoqué d'importants dommages matériels sur le territoire communal, nécessitant une mobilisation exceptionnelle de moyens humains pour :

- Sécuriser les zones sinistrées (élagage, abattage, déblaiement) ;
- Nettoyer les berges, espaces publics et infrastructures.

Pour faire face à l'urgence, la commune a procédé à :

- 26 contrats temporaires : 60 394,87 €
- 37 agents indemnisés en heures supplémentaires : 14 289,02 €

Sous-total cyclone Garance : 74 683,89 €.

2. Baisse drastique des contrats aidés (PEC)

La réduction brutale des dispositifs d'emplois aidés a contraint la commune à financer sur fonds propres le recrutement temporaire de personnels de remplacement, notamment :

- 37 agents affectés aux écoles : 132 813,22 €
- 20 agents affectés à la restauration scolaire : 99 308,89 €

Sous-total remplacement PEC : 232 122,11 €.

3. Mesure compensatoire – Annulation de la foire agricole

En raison du passage du cyclone Garance, la foire agricole prévue n'a pas été organisée.

Cette annulation entraîne une économie de crédits de personnel sur les heures supplémentaires et une partie des contrats saisonniers budgétés s'élevant à : 110 000,00 €.

4. Impact global sur le budget

Poste	Montant (€)
Cyclone Garance (contrats + heures supp.)	74 683,89
Remplacement des PEC	232 122,11
Total dépenses supplémentaires	306 806,00
Économie – Annulation foire agricole	-110 000,00
Décision modificative nette / arrondie	196 806,00 / 200 000,00

*** En section d'investissement :**

Equilibre en dépenses et en recettes d'investissement pour un montant de **+ 283 440 €**.

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	DM 1	Chapitre	Libellé	DM 1
20	Immo incorp	+ 101 000,00	10	Dot°, fds divers et réserves	+ 53 000,00
204	Subv d'équipement versées	- 600 000,00	021	Virement de la section de fonctionnement	- 29 560,00
21	Immo corp	+ 602 440,00	040	Opérations d'ordre transfert entre sections	+ 80 000,00
041	Opérations patrimoniales	+ 180 000,00	041	Opérations patrimoniales	+ 180 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		+ 283 440,00	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		+ 283 440,00

En dépenses :

- Ajustement des immobilisations et dépenses d'équipement, pour faire face aux engagements comptables, marchés notifiés et dépenses consécutives au cyclone Garance, aux *chapitres 20, 204, 21*: + 101 000 €, - 600 000 € et + 602 440 € ;
- Traitement comptable patrimonial au *chapitre 041*: + 180 000 €.

En recettes :

- Ajustement du *chapitre 10* lié à des recettes de FCTVA : + 53 000 € ;
- Equilibre du virement entre sections, au *chapitre 021*: - 29 560 € ;
- Ajustement des amortissements au prorata temporis, *chapitre 040*: + 80 000 € ;
- Traitement comptable patrimonial au *chapitre 041*: + 180 000 €.

En synthèse, la décision modificative porte le budget 2025 aux montants suivants :

DM n°1 - 2025 - Budget principal									
Section fonctionnement									
Dépenses					Recettes				
Chapitre	Libellé	BP 2025	Propositions nouvelles	Nouveau Total 2025	Chapitre	Libellé	BP 2025	Propositions nouvelles	Nouveau Total 2025
011	Charges à caractère général	4 103 621,60	200 000,00	4 303 621,60	70	Produits services, domaine et vente	736 300,00		736 300,00
012	Charges de personnel	11 943 650,00	200 000,00	12 143 650,00	73	Impôts et taxes	9 825 590,00	-320 000,00	9 505 590,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00	731	Fiscalité locale	5 131 639,55		5 131 639,55
65	Autres charges de gestion courante	3 802 846,00	-170 000,00	3 632 846,00	74	Dotations et participations	4 935 430,00		4 935 430,00
66	Charges financières	140 795,95		140 795,95	75	Autres produits de gestion courante	91 000,00	601 440,00	692 440,00
67	Charges exceptionnelles	82 638,00	1 000,00	83 638,00	76	Produits financiers	0,00		0,00
68	Dotations aux amortissements et	7 000,00		7 000,00	77	Produits exceptionnels	100,00		100,00
023	Virement à la section d'investiss	6 400 000,00	-29 560,00	6 370 440,00	78	Reprises sur amortissements, dépré	100,00		100,00
042	Opérations d'ordre transfert entr	700 000,00	80 000,00	780 000,00	002	Excédent de fonctionnement reporté	6 201 392,00		6 201 392,00
					013	Atténuations de charges	124 000,00		124 000,00
					042	Opérations d'ordre transfert entre se	135 000,00		135 000,00
TOTAL		27 180 551,55	281 440,00	27 461 991,55	TOTAL		27 180 551,55	281 440,00	27 461 991,55
Section d'investissement									
Dépenses					Recettes				
Chapitre	Libellé	BP 2025	Propositions nouvelles	Nouveau Total 2025	Chapitre	Libellé	BP 2025	Propositions nouvelles	Nouveau Total 2025
10	Dot°, fds divers et réserves	0,00		0,00	10	Dot°, fds divers et réserves	1 104 240,00	53 000,00	1 157 240,00
16	Emprunts et dettes assimilées	750 000,00		750 000,00	13	Subv invst	8 493 482,95		8 493 482,95
20	Immo incorp	193 167,30	101 000,00	294 167,30	16	Emprunts et dettes assimilées	100,00		100,00
204	Subventions d'équipement versé	600 000,00	-600 000,00	0,00	21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00
21	Immo corp	2 275 183,22	602 440,00	2 877 623,22	23	Immobilisations en cours	100,00		100,00
23	Immo en cours	13 655 154,29		13 655 154,29	001	Solde antérieur reporté	911 581,86		911 581,86
26	Part° et créances rattachées	500,00		500,00	021	Virement de la section de fonctionn	6 400 000,00	-29 560,00	6 370 440,00
27	Autres immo financières	500,00		500,00	024	Cessions d'immobilisations	0,00		0,00
040	Opérations d'ordre transfert entr	135 000,00		135 000,00	040	Opérations d'ordre transfert entre se	700 000,00	80 000,00	780 000,00
041	Opérations patrimoniales	1 000 000,00	180 000,00	1 180 000,00	041	Opérations patrimoniales	1 000 000,00	180 000,00	1 180 000,00
001	Solde antérieur reporté	0,00		0,00	26	Part° et créances rattachées	0,00		0,00
					27	Autres immo financières	0,00		0,00
TOTAL		18 609 504,81	283 440,00	18 892 944,81	TOTAL		18 609 504,81	283 440,00	18 892 944,81
TOTAL		45 790 056,36	564 880,00	46 354 936,36	TOTAL		45 790 056,36	564 880,00	46 354 936,36

La commission des finances-affaires générales a émis un avis favorable à cette affaire en date du 30 septembre 2025.

A la majorité (1 abstention), le Conseil Municipal :

- Approuve le vote de la **Décision Modificative n°1 de l'exercice 2025 du budget principal de la ville, au niveau du chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres ;**
- **M'autorise à signer l'ensemble des documents afférents à cette affaire et ainsi procéder aux opérations budgétaires.**

Le Maire,

Jeannick ATCHAPA



Le secrétaire de séance,

Mario EDMOND

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le



ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 03/11/2025
Reçu en préfecture le 03/11/2025
Publié le
ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF



COMMUNE : Ville de BRAS PANON (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21974002400019

POSTE COMPTABLE : Trésorerie de Saint-André

M. 57

Décision modificative 1 (3)

Voté par nature

BUDGET : Budget Ville de Bras Panon (4)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	11
B2 - Présentation des AE votées	12
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	13
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	16
D1 - Balance générale - Dépenses	18
D2 - Balance générale - Recettes	20

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	22
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	26
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	29
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	30
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	31
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	32
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	35
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	38
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	43

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	46
A1.01 - Opérations non ventilables	48
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	49
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	52
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	53
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	54
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	57
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	60
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	63
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	64
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	67
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	69
A1.908 - Fonction 8 - Transports	72
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	76
A2.01 - Opérations non ventilables	78
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	79
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	83
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	84
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	85
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	89
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	92
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	95
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	96
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	97
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	100
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	102
A2.938 - Fonction 8 - Transports	105

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	109
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	110
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	114
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	116



B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	117
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	119
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	120
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	121
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	123
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	130
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	131
B9 - Etat du personnel	134
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	138
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	139
B11.2 - Liste des établissements publics créés	140
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	141
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	142
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	143
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	144
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	146
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	147
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	148

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	13 347

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	594.92

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1521,81
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1582,80
3	Dépenses d'équipement brut / population	1260.73
4	Encours de dette / population (2) (3)	402,26
5	DGF / population	240,20
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	59,79 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	99,48 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	79,65 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	25,41 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	3,85 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.



I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I
B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	30 283 801,98	37 227 716,22	169 059,62	A1 7 112 973,86
Investissement	8 254 089,07	13 087 424,86	(3) -3 921 753,93	A2 911 581,86
Fonctionnement	22 029 712,91	24 140 291,36	(4) 4 090 813,55	A3 6 201 392,00

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 4 248 861,50	III + IV 4 918 149,95	B1 669 288,45		
Investissement	I 4 248 861,50	III 4 918 149,95	B2 669 288,45		
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00		

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	7 782 262,31
Investissement	A2 + B2	1 580 870,31
Fonctionnement	A3 + B3	6 201 392,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le



ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 4 248 861,50
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	87 433,10
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	370 642,06
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	3 790 786,34
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le



ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 4 918 149,95
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	4 918 149,95
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	283 440,00	283 440,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		283 440,00	283 440,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	281 440,00	281 440,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		281 440,00	281 440,00
TOTAL DU BUDGET (5)		564 880,00	564 880,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le



ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
----------------------------------	-----	------

TOTAL GENERAL		0,00
----------------------	--	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<p>Envoyé en préfecture le 03/11/2025 Reçu en préfecture le 03/11/2025 Publié le ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF</p> 
--

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<p>Envoyé en préfecture le 03/11/2025 Reçu en préfecture le 03/11/2025 Publié le ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF</p>	
--	--

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	193 167,30	0,00	101 000,00	101 000,00	294 167,30
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	600 000,00	0,00	-600 000,00	-600 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	2 275 183,22	0,00	602 440,00	602 440,00	2 877 623,22
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	13 655 154,29	0,00	0,00	0,00	13 655 154,29
Total des dépenses d'équipement		16 723 504,81	0,00	103 440,00	103 440,00	16 826 944,81
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	750 000,00	0,00	0,00	0,00	750 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
27	Autres immobilisations financières (4)	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
Total des dépenses financières		751 000,00	0,00	0,00	0,00	751 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		17 474 504,81	0,00	103 440,00	103 440,00	17 577 944,81

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	135 000,00		0,00	0,00	135 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	1 000 000,00		180 000,00	180 000,00	1 180 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 135 000,00		180 000,00	180 000,00	1 315 000,00

TOTAL	18 609 504,81	0,00	283 440,00	283 440,00	18 892 944,81
--------------	----------------------	-------------	-------------------	-------------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	18 892 944,81
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le



ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	8 493 482,95	0,00	0,00	0,00	8 493 482,95
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
Total des recettes d'équipement		8 493 582,95	0,00	0,00	0,00	8 493 582,95
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 104 240,00	0,00	53 000,00	53 000,00	1 157 240,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 104 340,00	0,00	53 000,00	53 000,00	1 157 340,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		9 597 922,95	0,00	53 000,00	53 000,00	9 650 922,95

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	6 400 000,00		-29 560,00	-29 560,00	6 370 440,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	700 000,00		80 000,00	80 000,00	780 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	1 000 000,00		180 000,00	180 000,00	1 180 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		8 100 000,00		230 440,00	230 440,00	8 330 440,00

TOTAL	17 697 922,95	0,00	283 440,00	283 440,00	17 981 362,95
--------------	----------------------	-------------	-------------------	-------------------	----------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	911 581,86
--	-------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	18 892 944,81
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	7 015 440,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le

ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF



Ville de BRAS PANON - Budget Ville de Bras Panon - DM - 2025

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le



ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	4 103 621,60	0,00	200 000,00	200 000,00	4 303 621,60
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	11 943 650,00	0,00	200 000,00	200 000,00	12 143 650,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	3 802 846,00	0,00	-170 000,00	-170 000,00	3 632 846,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		19 850 117,60	0,00	230 000,00	230 000,00	20 080 117,60
66	Charges financières	140 795,95	0,00	0,00	0,00	140 795,95
67	Charges spécifiques (4)	82 638,00	0,00	1 000,00	1 000,00	83 638,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	7 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		20 080 551,55	0,00	231 000,00	231 000,00	20 311 551,55

023	Virement à la section d'investissement (5)	6 400 000,00	0,00	-29 560,00	-29 560,00	6 370 440,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	700 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	780 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		7 100 000,00	0,00	50 440,00	50 440,00	7 150 440,00

TOTAL	27 180 551,55	0,00	281 440,00	281 440,00	27 461 991,55
--------------	----------------------	-------------	-------------------	-------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	27 461 991,55
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	124 000,00	0,00	0,00	0,00	124 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	736 300,00	0,00	0,00	0,00	736 300,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	9 825 590,00	0,00	-320 000,00	-320 000,00	9 505 590,00
731	Fiscalité locale	5 131 639,55	0,00	0,00	0,00	5 131 639,55
74	Dotations et participations (4)	4 935 430,00	0,00	0,00	0,00	4 935 430,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	91 000,00	0,00	601 440,00	601 440,00	692 440,00
Total des recettes de gestion courante		20 843 959,55	0,00	281 440,00	281 440,00	21 125 399,55
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	100,00		0,00	0,00	100,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		20 844 159,55	0,00	281 440,00	281 440,00	21 125 599,55

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	135 000,00		0,00	0,00	135 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		135 000,00		0,00	0,00	135 000,00

TOTAL	20 979 159,55	0,00	281 440,00	281 440,00	21 260 599,55
--------------	----------------------	-------------	-------------------	-------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	6 201 392,00
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	27 461 991,55
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	7 015 440,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	101 000,00	0,00	101 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	-600 000,00	0,00	-600 000,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	602 440,00	0,00	602 440,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	180 000,00	180 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	103 440,00	180 000,00	283 440,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	283 440,00
---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	200 000,00		200 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	200 000,00		200 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	-170 000,00	0,00	-170 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	80 000,00	80 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		-29 560,00	-29 560,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	231 000,00	50 440,00	281 440,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	281 440,00
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
 (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

Envoyé en préfecture le 03/11/2025 Reçu en préfecture le 03/11/2025 Publié le ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF	
---	--

- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le



ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	53 000,00	0,00	53 000,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	180 000,00	180 000,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations	0,00	80 000,00	80 000,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)	0,00	0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)	0,00	0,00	0,00
3... Stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)	0,00	0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	-29 560,00	-29 560,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total	53 000,00	230 440,00	283 440,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	283 440,00
---	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	0,00	0,00	0,00
016 APA	0,00	0,00	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00
60 Achats et variation des stocks	0,00	0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00
71 Production stockée (ou déstockage)	0,00	0,00	0,00
72 Production immobilisée	0,00	0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	-320 000,00	0,00	-320 000,00
731 Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00
74 Dotations et participations (8)	0,00	0,00	0,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	601 440,00	0,00	601 440,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	281 440,00	0,00	281 440,00

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			0,00
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			281 440,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 03/11/2025
 Reçu en préfecture le 03/11/2025
 Publié le
 ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		18 609 504,81	0,00	0,00	283 440,00	283 440,00	0,00	283 440,00	283 440,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	193 167,30	0,00	0,00	101 000,00	101 000,00	0,00	101 000,00	101 000,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	600 000,00	0,00	0,00	-600 000,00	-600 000,00	0,00	-600 000,00	-600 000,00
21	Immobilisations corporelles	2 275 183,22	0,00	0,00	602 440,00	602 440,00	0,00	602 440,00	602 440,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	13 655 154,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		16 723 504,81	0,00	0,00	103 440,00	103 440,00	0,00	103 440,00	103 440,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		751 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		17 474 504,81	0,00	0,00	103 440,00	103 440,00	0,00	103 440,00	103 440,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	135 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	1 000 000,00	0,00	0,00	180 000,00	180 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00
Total des dépenses d'ordre		1 135 000,00	0,00	0,00	180 000,00	180 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)	0,00
---	-------------

Envoyé en préfecture le 03/11/2025
 Reçu en préfecture le 03/11/2025
 Publié le _____



ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF

Total des dépenses d'investissement cumulées	283 440,00
---	-------------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III

A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		17 697 922,95	0,00	283 440,00	283 440,00	283 440,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	8 493 482,95	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		8 493 582,95	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 104 240,00	0,00	53 000,00	53 000,00	53 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 104 340,00	0,00	53 000,00	53 000,00	53 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		9 597 922,95	0,00	53 000,00	53 000,00	53 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	6 400 000,00		-29 560,00	-29 560,00	-29 560,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	700 000,00		80 000,00	80 000,00	80 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	1 000 000,00		180 000,00	180 000,00	180 000,00
Total des recettes d'ordre		8 100 000,00		230 440,00	230 440,00	230 440,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (9)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	283 440,00
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 03/11/2025
 Reçu en préfecture le 03/11/2025
 Publié le 
 ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III

A1

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		18 609 504,81	0,00	0,00	283 440,00	283 440,00	0,00	283 440,00	283 440,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	193 167,30	0,00	0,00	101 000,00	101 000,00	0,00	101 000,00	101 000,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	35 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
2031	Frais d'études	75 802,95	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
2051	Concessions, droits similaires	82 364,35	0,00		56 000,00	56 000,00	0,00	56 000,00	56 000,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	600 000,00	0,00	0,00	-600 000,00	-600 000,00	0,00	-600 000,00	-600 000,00
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	600 000,00	0,00		-600 000,00	-600 000,00	0,00	-600 000,00	-600 000,00
21	Immobilisations corporelles	2 275 183,22	0,00	0,00	602 440,00	602 440,00	0,00	602 440,00	602 440,00
2111	Terrains nus	1 095 233,17	0,00		-412 720,00	-412 720,00	0,00	-412 720,00	-412 720,00
21312	Bâtiments scolaires	133 704,55	0,00		-127 600,00	-127 600,00	0,00	-127 600,00	-127 600,00
2152	Installations de voirie	31 693,00	0,00		22 200,00	22 200,00	0,00	22 200,00	22 200,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	0,00		870,00	870,00	0,00	870,00	870,00
21533	Réseaux câblés	0,00	0,00		1 420,00	1 420,00	0,00	1 420,00	1 420,00
21538	Autres réseaux	11 251,11	0,00		310 350,00	310 350,00	0,00	310 350,00	310 350,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	252 000,74	0,00		614 880,00	614 880,00	0,00	614 880,00	614 880,00
21828	Autres matériels de transport	103 500,00	0,00		-11 640,00	-11 640,00	0,00	-11 640,00	-11 640,00
21831	Matériel informatique scolaire	26 151,00	0,00		5 930,00	5 930,00	0,00	5 930,00	5 930,00
21838	Autre matériel informatique	142 969,80	0,00		3 140,00	3 140,00	0,00	3 140,00	3 140,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	87 646,06	0,00		450,00	450,00	0,00	450,00	450,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	73 697,69	0,00		57 410,00	57 410,00	0,00	57 410,00	57 410,00
2188	Autres immobilisations corporelles	317 336,10	0,00		137 750,00	137 750,00	0,00	137 750,00	137 750,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	13 655 154,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	4 126 794,19	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
2315	Install., matériel et outill. technique	9 218 241,33	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	310 118,77	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		16 723 504,81	0,00	0,00	103 440,00	103 440,00	0,00	103 440,00	103 440,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	750 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	750 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		751 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		17 474 504,81	0,00	0,00	103 440,00	103 440,00	0,00	103 440,00	103 440,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	135 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	135 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2313	Constructions	135 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	1 000 000,00			180 000,00	180 000,00		180 000,00	180 000,00
2313	Constructions	500 000,00			-315 040,00	-315 040,00		-315 040,00	-315 040,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
2315	Install., matériel et outill. technique	500 000,00			495 040,00	495 040,00		495 040,00	495 040,00
Total des dépenses d'ordre		1 135 000,00			180 000,00	180 000,00		180 000,00	180 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le



ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

<p>Envoyé en préfecture le 03/11/2025 Reçu en préfecture le 03/11/2025 Publié le</p>  <p>ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF</p>
--

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le

ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 03/11/2025
Reçu en préfecture le 03/11/2025
Publié le
ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF



S'LO

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III

A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		17 697 922,95	0,00	283 440,00	283 440,00	283 440,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	8 493 482,95	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	2 183 709,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	4 415 733,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	152 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13273	Subv. non transf. FEADER	615 833,50	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	491 966,76	0,00	0,00	0,00	0,00
13462	Dotation de soutien à l'invest local	593 740,69	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		8 493 582,95	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 104 240,00	0,00	53 000,00	53 000,00	53 000,00
10222	FCTVA	984 240,00	0,00	53 400,00	53 400,00	53 400,00
10226	Taxe d'aménagement	120 000,00	0,00	-400,00	-400,00	-400,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 104 340,00	0,00	53 000,00	53 000,00	53 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		9 597 922,95	0,00	53 000,00	53 000,00	53 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	6 400 000,00		-29 560,00	-29 560,00	-29 560,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	700 000,00		80 000,00	80 000,00	80 000,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00		0,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	12 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
28031	Frais d'études	13 000,00		17 000,00	17 000,00	17 000,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	0,00		0,00	0,00	0,00
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	35 000,00		0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	135 000,00		-10 000,00	-10 000,00	-10 000,00
281321	Immeubles de rapport	1 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
28152	Installations de voirie	9 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
281532	Réseaux d'assainissement	14 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
281534	Réseaux d'électrification	100,00		800,00	800,00	800,00
281538	Autres réseaux	100,00		200,00	200,00	200,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	800,00		0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	95 000,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
281828	Autres matériels de transport	120 000,00		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	75 000,00		-10 000,00	-10 000,00	-10 000,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	1 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	55 000,00		-5 000,00	-5 000,00	-5 000,00
28188	Autres immo. corporelles	134 000,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	1 000 000,00		180 000,00	180 000,00	180 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	1 000 000,00		180 000,00	180 000,00	180 000,00
Total des recettes d'ordre		8 100 000,00		230 440,00	230 440,00	230 440,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Ville de BRAS PANON - Budget Ville de Bras Panon - DM - 2025

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le



ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		27 180 551,55	0,00	0,00	281 440,00	281 440,00	0,00	281 440,00	281 440,00
011	Charges à caractère général (4)	4 103 621,60	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	11 943 650,00	0,00		200 000,00	200 000,00		200 000,00	200 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	3 802 846,00	0,00	0,00	-170 000,00	-170 000,00	0,00	-170 000,00	-170 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		19 850 117,60	0,00	0,00	230 000,00	230 000,00	0,00	230 000,00	230 000,00
66	Charges financières	140 795,95	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	82 638,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	7 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		230 433,95	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
Total des dépenses réelles		20 080 551,55	0,00	0,00	231 000,00	231 000,00	0,00	231 000,00	231 000,00
023	Virement à la section d'investissement	6 400 000,00			-29 560,00	-29 560,00		-29 560,00	-29 560,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	700 000,00			80 000,00	80 000,00		80 000,00	80 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		7 100 000,00			50 440,00	50 440,00		50 440,00	50 440,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	281 440,00
--	-------------------

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le

ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF



- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le



ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF

Envoyé en préfecture le 03/11/2025
 Reçu en préfecture le 03/11/2025
 Publié le
 ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		20 979 159,55	0,00	281 440,00	281 440,00	281 440,00
013	Atténuations de charges (3)	124 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	736 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	9 825 590,00	0,00	-320 000,00	-320 000,00	-320 000,00
731	Fiscalité locale	5 131 639,55	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	4 935 430,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	91 000,00	0,00	601 440,00	601 440,00	601 440,00
Total des recettes de gestion des services		20 843 959,55	0,00	281 440,00	281 440,00	281 440,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		20 844 159,55	0,00	281 440,00	281 440,00	281 440,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	135 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		135 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	281 440,00
--	-------------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).
- (5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		27 180 551,55	0,00	0,00	281 440,00	281 440,00	0,00	281 440,00	281 440,00
011	Charges à caractère général (5)	4 103 621,60	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	35 000,00	0,00		8 170,00	8 170,00	0,00	8 170,00	8 170,00
60611	Eau et assainissement	95 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
60612	Energie - Electricité	410 000,00	0,00		17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00
60621	Combustibles	10 500,00	0,00		-1 300,00	-1 300,00	0,00	-1 300,00	-1 300,00
60622	Carburants	55 000,00	0,00		90,00	90,00	0,00	90,00	90,00
60623	Alimentation	814 490,00	0,00		11 210,00	11 210,00	0,00	11 210,00	11 210,00
60628	Autres fournitures non stockées	171 690,00	0,00		-3 330,00	-3 330,00	0,00	-3 330,00	-3 330,00
60631	Fournitures d'entretien	79 300,00	0,00		-13 000,00	-13 000,00	0,00	-13 000,00	-13 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	72 050,00	0,00		9 550,00	9 550,00	0,00	9 550,00	9 550,00
60636	Habillement et vêtements de travail	42 150,00	0,00		-1 710,00	-1 710,00	0,00	-1 710,00	-1 710,00
6064	Fournitures administratives	20 720,00	0,00		5 670,00	5 670,00	0,00	5 670,00	5 670,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	7 500,00	0,00		390,00	390,00	0,00	390,00	390,00
6068	Autres matières et fournitures	18 050,00	0,00		-6 320,00	-6 320,00	0,00	-6 320,00	-6 320,00
611	Contrats de prestations de services	268 230,00	0,00		-198 250,00	-198 250,00	0,00	-198 250,00	-198 250,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00		5 830,00	5 830,00	0,00	5 830,00	5 830,00
61351	Matériel roulant	3 440,00	0,00		48 670,00	48 670,00	0,00	48 670,00	48 670,00
61358	Autres	66 900,00	0,00		-5 890,00	-5 890,00	0,00	-5 890,00	-5 890,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	31 000,00	0,00		-31 000,00	-31 000,00	0,00	-31 000,00	-31 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	364 021,60	0,00		-77 090,00	-77 090,00	0,00	-77 090,00	-77 090,00
615231	Entretien, réparations voiries	30 000,00	0,00		-26 090,00	-26 090,00	0,00	-26 090,00	-26 090,00
615232	Entretien, réparations réseaux	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	50 000,00	0,00		-30 040,00	-30 040,00	0,00	-30 040,00	-30 040,00
61551	Entretien matériel roulant	78 500,00	0,00		350,00	350,00	0,00	350,00	350,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	60 050,00	0,00		-32 410,00	-32 410,00	0,00	-32 410,00	-32 410,00
6156	Maintenance	365 680,00	0,00		5 630,00	5 630,00	0,00	5 630,00	5 630,00
6161	Multirisques	65 000,00	0,00		7 890,00	7 890,00	0,00	7 890,00	7 890,00
6182	Documentation générale et technique	37 620,00	0,00		13 120,00	13 120,00	0,00	13 120,00	13 120,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6184	Versements à des organismes de formation	35 000,00	0,00		33 790,00	33 790,00	0,00	33 790,00	33 790,00
6188	Autres frais divers	33 770,00	0,00		-26 380,00	-26 380,00	0,00	-26 380,00	-26 380,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	800,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
62268	Autres honoraires, conseils	95 050,00	0,00		28 970,00	28 970,00	0,00	28 970,00	28 970,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	500,00	0,00		-500,00	-500,00	0,00	-500,00	-500,00
6228	Divers	9 000,00	0,00		9 420,00	9 420,00	0,00	9 420,00	9 420,00
6231	Annonces et insertions	25 000,00	0,00		-2 670,00	-2 670,00	0,00	-2 670,00	-2 670,00
6232	Fêtes et cérémonies	96 410,00	0,00		1 310,00	1 310,00	0,00	1 310,00	1 310,00
6233	Foires et expositions	7 010,00	0,00		43 230,00	43 230,00	0,00	43 230,00	43 230,00
6234	Réceptions	23 010,00	0,00		8 070,00	8 070,00	0,00	8 070,00	8 070,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00		520,00	520,00	0,00	520,00	520,00
6237	Publications	67 800,00	0,00		-4 200,00	-4 200,00	0,00	-4 200,00	-4 200,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00		860,00	860,00	0,00	860,00	860,00
6247	Transports collectifs	14 800,00	0,00		4 090,00	4 090,00	0,00	4 090,00	4 090,00
6251	Voyages, déplacements et missions	150,00	0,00		2 940,00	2 940,00	0,00	2 940,00	2 940,00
6261	Frais d'affranchissement	17 400,00	0,00		7 760,00	7 760,00	0,00	7 760,00	7 760,00
6262	Frais de télécommunications	100 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	0,00		700,00	700,00	0,00	700,00	700,00
6281	Concours divers (cotisations)	5 030,00	0,00		1 650,00	1 650,00	0,00	1 650,00	1 650,00
6288	Autres services extérieurs	244 500,00	0,00		386 640,00	386 640,00	0,00	386 640,00	386 640,00
63512	Taxes foncières	66 000,00	0,00		-6 000,00	-6 000,00	0,00	-6 000,00	-6 000,00
6353	Impôts indirects	0,00	0,00		5 660,00	5 660,00	0,00	5 660,00	5 660,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	7 000,00	0,00		-7 000,00	-7 000,00	0,00	-7 000,00	-7 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	11 943 650,00	0,00		200 000,00	200 000,00		200 000,00	200 000,00
6331	Versement mobilité	58 130,00	0,00		6 140,00	6 140,00		6 140,00	6 140,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	18 200,00	0,00		12 470,00	12 470,00		12 470,00	12 470,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	130 000,00	0,00		510,00	510,00		510,00	510,00
64111	Rémunération principale titulaires	5 310 590,00	0,00		-147 870,00	-147 870,00		-147 870,00	-147 870,00
64112	SFT, indemnité de résidence	25 680,00	0,00		-9 150,00	-9 150,00		-9 150,00	-9 150,00
64113	NBI	2 090,00	0,00		22 850,00	22 850,00		22 850,00	22 850,00
64118	Autres indemnités	649 820,00	0,00		79 990,00	79 990,00		79 990,00	79 990,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64131	Rémunérations	3 514 360,00	0,00		301 190,00	301 190,00		301 190,00	301 190,00
6417	Rémunérations des apprentis	45 000,00	0,00		3 140,00	3 140,00		3 140,00	3 140,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	508 220,00	0,00		-77 900,00	-77 900,00		-77 900,00	-77 900,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 270 900,00	0,00		1 960,00	1 960,00		1 960,00	1 960,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	102 660,00	0,00		10 770,00	10 770,00		10 770,00	10 770,00
6478	Autres charges sociales diverses	308 000,00	0,00		-4 100,00	-4 100,00		-4 100,00	-4 100,00
6488	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739158	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	3 802 846,00	0,00	0,00	-170 000,00	-170 000,00	0,00	-170 000,00	-170 000,00
65131	Bourses	100 000,00	0,00		-5 000,00	-5 000,00	0,00	-5 000,00	-5 000,00
65132	Prix	0,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
65188	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	175 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	6 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	7 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	7 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	5 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65316	Frais de représentation du maire	12 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	330 336,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	2 400 000,00	0,00		-150 000,00	-150 000,00	0,00	-150 000,00	-150 000,00
657364	Subv.Fonct. Caisse des écoles	100 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	610 000,00	0,00		-40 000,00	-40 000,00	0,00	-40 000,00	-40 000,00
65818	Autres	200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6583	Pénalités sur marchés	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6585	Intérêts moratoires	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65883	Déficits sur opérations de gestion	10,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65888	Autres	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		19 850 117,60	0,00	0,00	230 000,00	230 000,00	0,00	230 000,00	230 000,00
66	Charges financières	140 795,95	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	160 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-19 204,05	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	82 638,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	82 638,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	7 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	7 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		230 433,95	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
Total des dépenses réelles		20 080 551,55	0,00	0,00	231 000,00	231 000,00	0,00	231 000,00	231 000,00
023	Virement à la section d'investissement	6 400 000,00			-29 560,00	-29 560,00		-29 560,00	-29 560,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	700 000,00			80 000,00	80 000,00		80 000,00	80 000,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	700 000,00			80 000,00	80 000,00		80 000,00	80 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		7 100 000,00			50 440,00	50 440,00		50 440,00	50 440,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	41 446,88
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-60 650,93
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-19 204,05

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le



ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le



ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		20 979 159,55	0,00	281 440,00	281 440,00	281 440,00
013	Atténuations de charges (4)	124 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6091	RRR obtenus sur matières premières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6094	RRR obtenus sur études et prestations	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	102 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	736 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70312	Redevances funéraires	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	21 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	5 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	135 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	406 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70843	Mise à dispo personnel CCAS/CIAS	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70873	Remb. frais par le CCAS/CIAS	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	9 825 590,00	0,00	-320 000,00	-320 000,00	-320 000,00
73211	Attribution de compensation	423 495,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	352 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7342	Taxes sur les carburants	1 540 095,00	0,00	-20 000,00	-20 000,00	-20 000,00
73431	Octroi de mer	7 500 000,00	0,00	-300 000,00	-300 000,00	-300 000,00
738	Autres impôts et taxes	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	5 131 639,55	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	4 994 639,55	0,00	0,00	0,00	0,00
73118	Autres contributions directes	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73154	Droits de place	26 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	4 935 430,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	1 456 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741125	Dotat° aménagement com. Outre-mer(DACOM)	1 750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	161 940,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74751	Participation GFP de rattachement	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	1 098 330,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	430 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	3 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	91 000,00	0,00	601 440,00	601 440,00	601 440,00
752	Revenus des immeubles	84 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
75888	Autres	7 000,00	0,00	451 440,00	451 440,00	451 440,00
Total des recettes de gestion des services		20 843 959,55	0,00	281 440,00	281 440,00	281 440,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	100,00		0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	100,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		20 844 159,55	0,00	281 440,00	281 440,00	281 440,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	135 000,00		0,00	0,00	0,00
722	Immobilisations corporelles	135 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		135 000,00		0,00	0,00	0,00

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Envoyé en préfecture le 03/11/2025
 Reçu en préfecture le 03/11/2025
 Publié le 
 ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

**IV
A1**

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		852 730,00	4 681 074,69	0,00	1 022 260,62	1 559 092,73	1 904 021,45	90 599,43	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	212 787,60	0,00	0,00	15 683,98	29 495,72	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	102 230,00	1 997 587,46	0,00	66 061,21	390 818,62	93 282,85	61 373,08	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	2 470 199,63	0,00	956 199,41	1 152 590,13	1 781 242,88	29 226,35	0,00
26	Participations et créances rattachées	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		2 402 740,00	803 600,00	0,00	476 437,45	0,00	974 868,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 157 240,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 245 400,00	803 500,00	0,00	476 437,45	0,00	974 868,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		271 100,00	2 817 379,82	342 260,00	4 037 426,07		17 577 944,81
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		750 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	32 100,00	4 100,00	0,00	0,00		294 167,30
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	43 400,00	0,00	122 870,00		2 877 623,22
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	239 000,00	2 769 879,82	342 260,00	3 914 556,07		13 655 154,29
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		500,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		500,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	1 885 000,00	66 480,00	3 041 797,50		9 650 922,95
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		1 157 240,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 885 000,00	66 480,00	3 041 797,50		8 493 482,95
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		100,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		100,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		852 730,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	750 000,00
211	Terrains	102 230,00
261	Titres de participation	500,00
RECETTES		2 402 740,00
102	Dotations et fonds d'investissement	1 157 240,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	1 245 400,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	100,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<p>Envoyé en préfecture le 03/11/2025 Reçu en préfecture le 03/11/2025 Publié le ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF</p> 
--

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		3 916 416,38	0,00	764 658,31	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	37 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	48 093,25	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	126 794,35	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	580 283,17	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	754 897,38	0,00	59 657,50	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	577 908,60	0,00	24 840,81	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	1 479 920,86	0,00	680 160,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	310 118,77	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		803 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	803 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<p>Envoyé en préfecture le 03/11/2025</p> <p>Reçu en préfecture le 03/11/2025</p> <p>Publié le</p> <p>ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF</p>	
--	---

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/11/2025
 Reçu en préfecture le 03/11/2025
 Publié le
 ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 681 074,69
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 900,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 093,25
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 794,35
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	580 283,17
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	814 554,88
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	602 749,41
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 160 080,86
238	Avances commandés immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	310 118,77
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	803 600,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	803 500,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<p>Envoyé en préfecture le 03/11/2025</p> <p>Reçu en préfecture le 03/11/2025</p> <p>Publié le</p> <p>ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF</p> 
--

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le



ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	1 022 260,62	0,00	0,00	0,00	1 022 260,62
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	20 580,00	0,00	0,00	0,00	20 580,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	45 481,21	0,00	0,00	0,00	45 481,21
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	956 199,41	0,00	0,00	0,00	956 199,41
RECETTES		0,00	476 437,45	0,00	0,00	0,00	476 437,45
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	476 437,45	0,00	0,00	0,00	476 437,45

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<p>Envoyé en préfecture le 03/11/2025</p> <p>Reçu en préfecture le 03/11/2025</p> <p>Publié le</p> <p>ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF</p>	
--	---

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES		0,00	450,00	0,00	1 399 311,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	8 213,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	7 470,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	6 104,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	102 434,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	450,00	0,00	122 498,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	1 152 590,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<p>Envoyé en préfecture le 03/11/2025</p> <p>Reçu en préfecture le 03/11/2025</p> <p>Publié le</p> <p>ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF</p>	
--	--

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							256 CNFPT - Formation des actifs occupés					2571 Concours	2572 Missions administratives	
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres			
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/11/2025
 Reçu en préfecture le 03/11/2025
 Publié le
 ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	159 330,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 559 092,73
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 213,98
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 470,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 104,55
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	54 180,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	156 614,29
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	105 150,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	228 099,78
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 152 590,13
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le



ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture								
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 830,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 830,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<p>Envoyé en préfecture le 03/11/2025 Reçu en préfecture le 03/11/2025 Publié le ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF</p> 
--

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321	322	323	324	325	326	327		
Salles de sport, gymnases	Stades	Piscines	Centres de formation sportifs	Autres équipements sportifs ou loisirs	Manifestations sportives	Soutien aux sportifs				
		3271	3272	3273		Soutien aux sportifs de haut niveau	Soutien aux clubs amateurs	Autres soutiens aux sportifs		
DEPENSES		563 480,71	648 999,52	27 828,22	0,00	658 123,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	10 508,22	0,00	18 987,50	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat ⁿ , matériel, outillage techniq.	45 005,85	0,00	17 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	25 367,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	493 107,86	648 999,52	0,00	0,00	639 135,50	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		40 000,00	602 036,00	0,00	0,00	302 832,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	40 000,00	380 229,00	0,00	0,00	302 832,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	221 807,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/11/2025 Reçu en préfecture le 03/11/2025 Publié le ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF	
---	---

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	3 760,00	0,00	0,00	0,00	1 904 021,45
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 495,72
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 155,85
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	3 760,00	0,00	0,00	0,00	29 127,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 781 242,88
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	974 868,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	723 061,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	251 807,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<p>Envoyé en préfecture le 03/11/2025 Reçu en préfecture le 03/11/2025 Publié le</p>  <p>ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF</p>
--

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<p>Envoyé en préfecture le 03/11/2025 Reçu en préfecture le 03/11/2025 Publié le ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF</p> 
--

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		860,00	0,00	7 340,00	0,00	7 550,00	70 456,18	4 393,25	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	3 460,00	0,00	0,00	19 029,83	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	860,00	0,00	3 880,00	0,00	7 550,00	22 200,00	4 393,25	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 226,35	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 599,43
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 489,83
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 883,25
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 226,35
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<p>Envoyé en préfecture le 03/11/2025 Reçu en préfecture le 03/11/2025 Publié le  ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF</p>
--

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	107 580,00	0,00	131 420,00	32 100,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 100,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	107 580,00	0,00	131 420,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<p>Envoyé en préfecture le 03/11/2025</p> <p>Reçu en préfecture le 03/11/2025</p> <p>Publié le</p> <p>ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF</p> 
--

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<p>Envoyé en préfecture le 03/11/2025</p> <p>Reçu en préfecture le 03/11/2025</p> <p>Publié le</p> <p>ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF</p> 
--

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	271 100,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 100,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	239 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<p>Envoyé en préfecture le 03/11/2025 Reçu en préfecture le 03/11/2025 Publié le</p>  <p>ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF</p>
--

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		0,00	186 146,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 961,29
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	186 146,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 961,29
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 372 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 372 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<p>Envoyé en préfecture le 03/11/2025 Reçu en préfecture le 03/11/2025 Publié le ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF</p> 
--

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		2 338 312,33	0,00	0,00	192 960,00	0,00	2 817 379,82
205	Licences, procédés, droits similaires	4 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 100,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	43 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 400,00
231	Immobilisations corporelles en cours	2 290 812,33	0,00	0,00	192 960,00	0,00	2 769 879,82
RECETTES		413 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	1 885 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	413 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	1 885 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<p>Envoyé en préfecture le 03/11/2025</p> <p>Reçu en préfecture le 03/11/2025</p> <p>Publié le</p> <p>ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF</p> 
--

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<p>Envoyé en préfecture le 03/11/2025 Reçu en préfecture le 03/11/2025 Publié le</p>  <p>ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF</p>
--

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le

ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	322 730,00	0,00	19 530,00	342 260,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	322 730,00	0,00	19 530,00	342 260,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 480,00	0,00	66 480,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 480,00	0,00	66 480,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/11/2025 Reçu en préfecture le 03/11/2025 Publié le ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF	
---	---

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<p>Envoyé en préfecture le 03/11/2025 Reçu en préfecture le 03/11/2025 Publié le ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF</p> 
--

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<p>Envoyé en préfecture le 03/11/2025</p> <p>Reçu en préfecture le 03/11/2025</p> <p>Publié le</p> <p>ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF</p> 
--

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie								
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	4 017 245,07	0,00	20 181,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	122 870,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	3 894 375,07	0,00	20 181,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	3 041 797,50	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	2 684 334,50	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	357 463,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<p>Envoyé en préfecture le 03/11/2025</p> <p>Reçu en préfecture le 03/11/2025</p> <p>Publié le</p> <p>ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF</p> 
--

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 037 426,07
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	122 870,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 914 556,07
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 041 797,50
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 684 334,50
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	357 463,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<p>Envoyé en préfecture le 03/11/2025 Reçu en préfecture le 03/11/2025 Publié le ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF</p> 

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		1 619 823,95	7 034 281,60	0,00	804 006,00	2 873 840,00	2 119 960,00	4 489 940,00	0,00
011	Charges à caractère général	4 250,00	2 232 591,60	0,00	24 040,00	835 420,00	317 390,00	359 910,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 354 990,00	4 571 870,00	0,00	449 630,00	1 821 880,00	1 795 570,00	1 310 030,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	32 690,00	229 820,00	0,00	330 336,00	213 000,00	7 000,00	2 820 000,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	140 795,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	80 098,00	0,00	0,00	0,00	3 540,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		19 157 699,55	31 800,00	0,00	4 500,00	1 096 762,00	169 378,00	636 460,00	0,00
013	Atténuations de charges	124 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	165 000,00	7 000,00	0,00	0,00	355 000,00	73 400,00	135 900,00	0,00
73	Impôts et taxes	9 505 590,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	5 117 639,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	3 702 830,00	24 800,00	0,00	0,00	596 262,00	95 978,00	500 560,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	542 440,00	0,00	0,00	4 500,00	145 500,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<p>Envoyé en préfecture le 03/11/2025</p> <p>Reçu en préfecture le 03/11/2025</p> <p>Publié le </p> <p>ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF</p>

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	700 640,00	408 150,00	260 910,00	0,00		20 311 551,55
011	Charges à caractère général	0,00	174 260,00	94 850,00	260 910,00	0,00		4 303 621,60
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	526 380,00	313 300,00	0,00	0,00		12 143 650,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 632 846,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		140 795,95
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		83 638,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		7 000,00
RECETTES		0,00	0,00	29 000,00	0,00	0,00		21 125 599,55
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		124 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		736 300,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		9 505 590,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	14 000,00	0,00	0,00		5 131 639,55
74	Dotations et participations	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00		4 935 430,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		692 440,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		100,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		100,00

<p>Envoyé en préfecture le 03/11/2025</p> <p>Reçu en préfecture le 03/11/2025</p> <p>Publié le </p> <p>ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF</p>

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		1 619 823,95
606	Achats non stockés de matières et fourni	180,00
618	Divers	4 070,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	26 000,00
641	Rémunérations du personnel	1 124 820,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	204 170,00
653	Indemnités	32 680,00
658	Charges diverses de gestion courante	10,00
661	Charges d'intérêts	140 795,95
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	80 098,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	7 000,00
RECETTES		19 157 699,55
609	RRR obtenus sur achats	2 000,00
641	Rémunérations du personnel	20 000,00
647	Autres charges sociales	102 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	71 000,00
708	Autres produits	94 000,00
731	Fiscalité locale	5 117 639,55
732	Fiscalité reversée	775 495,00
734	Fisc. spécif. coll. Corse et Outre-mer	8 720 095,00
738	Autres impôts et taxes	10 000,00
741	D.G.F.	3 206 000,00
744	FCTVA	1 000,00
747	Participations	42 670,00
748	Autres attributions et participations	453 160,00
752	Revenus des immeubles	84 000,00
758	Produits divers de gestion courante	458 440,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	100,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	100,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/11/2025
 Reçu en préfecture le 03/11/2025
 Publié le
 ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		6 344 861,60	92 750,00	44 940,00	290 390,00	99 130,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	37 390,00	0,00	20,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	388 810,00	0,00	7 080,00	20,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	44 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	98 820,00	0,00	2 310,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	559 771,60	0,00	3 650,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	72 890,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	98 660,00	0,00	3 710,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	112 580,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	181 400,00	0,00	3 380,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	340,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	3 090,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	122 690,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	401 110,00	0,00	24 790,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	68 900,00	1 540,00	0,00	5 210,00	1 580,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	64 780,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	3 179 630,00	82 670,00	0,00	240 690,00	89 870,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	535 760,00	8 540,00	0,00	44 470,00	7 680,00
647	Autres charges sociales	303 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	19 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	9 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		24 800,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00
747	Participations	24 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/11/2025
 Reçu en préfecture le 03/11/2025
 Publié le 
 ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						035 Conseil de territoire	038 Autres instances	
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire			038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports				
DEPENSES		162 210,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	170,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	1 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
653	Indemnités	160 780,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le



ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 034 281,60
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 410,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	395 910,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 100,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 130,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	563 421,60
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 890,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 370,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	112 580,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	184 780,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	340,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 090,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	122 690,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	425 900,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 400,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 780,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 592 860,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	597 710,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	303 900,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 620,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 200,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 800,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 800,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le

ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	473 670,00	330 336,00	0,00	0,00	804 006,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	30,00	0,00	0,00	0,00	30,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	12 770,00	0,00	0,00	0,00	12 770,00
615	Entretien et réparations	0,00	5 820,00	0,00	0,00	0,00	5 820,00
618	Divers	0,00	2 100,00	0,00	0,00	0,00	2 100,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	250,00	0,00	0,00	0,00	250,00
628	Divers	0,00	3 040,00	0,00	0,00	0,00	3 040,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	8 740,00	0,00	0,00	0,00	8 740,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	30,00	0,00	0,00	0,00	30,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	363 960,00	0,00	0,00	0,00	363 960,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	76 930,00	0,00	0,00	0,00	76 930,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	330 336,00	0,00	0,00	330 336,00
RECETTES		0,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<p>Envoyé en préfecture le 03/11/2025</p> <p>Reçu en préfecture le 03/11/2025</p> <p>Publié le</p> <p>ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF</p> 
--

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES		174 640,00	242 460,00	697 470,00	368 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	1 020,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	35 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	1 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	60,00	0,00	67 020,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	5 580,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	2 030,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	2 470,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	39 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	2 870,00	4 550,00	14 390,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	147 900,00	205 060,00	557 690,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	23 870,00	32 790,00	125 390,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	113 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	147 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	145 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/11/2025
 Reçu en préfecture le 03/11/2025
 Publié le 
 ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												258 Autres
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/11/2025
 Reçu en préfecture le 03/11/2025
 Publié le
 ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF





IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	1 390 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 873 840,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 020,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	577 140,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	613 090,00
613	Locations	0,00	0,00	2 370,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 890,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	44 310,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111 390,00
618	Divers	0,00	0,00	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 830,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	440,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 470,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 470,00
628	Divers	0,00	0,00	55 330,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 410,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	12 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 760,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	850,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	596 710,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 507 360,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	97 710,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	279 760,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	113 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	3 540,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 540,00
RECETTES		0,00	0,00	949 662,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 096 762,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	355 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	355 000,00
747	Participations	0,00	0,00	594 662,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	596 262,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	165 870,00	0,00	171 100,00	0,00	81 260,00	0,00	0,00	0,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	440,00	0,00	8 340,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	2 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	6 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	860,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	80,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	3 720,00	0,00	3 140,00	0,00	1 760,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	130 590,00	0,00	123 470,00	0,00	63 020,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	30 260,00	0,00	26 950,00	0,00	16 480,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	4 000,00	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	4 000,00	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32									
		Sports (autres que scolaires)							327		
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	Soutien aux sportifs			
						3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs			
DEPENSES		117 510,00	3 100,00	23 080,00	0,00	0,00	1 454 110,00	0,00	0,00	0,00	
605	Achats de matériel, équip. et travaux	90,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
606	Achats non stockés de matières et fourni	26 750,00	1 260,00	12 890,00	0,00	0,00	4 460,00	0,00	0,00	0,00	
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 760,00	0,00	0,00	0,00	
615	Entretien et réparations	79 380,00	1 840,00	6 360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
618	Divers	260,00	0,00	110,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	840,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
623	Pub., publications, relations publiques	300,00	0,00	50,00	0,00	0,00	19 080,00	0,00	0,00	0,00	
624	Transports biens, transports collectifs	2 780,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	
628	Divers	7 110,00	0,00	3 670,00	0,00	0,00	21 420,00	0,00	0,00	0,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 940,00	0,00	0,00	0,00	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 115 410,00	0,00	0,00	0,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	244 840,00	0,00	0,00	0,00	
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		11 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
706	Prestations de services	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
708	Autres produits	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		65 360,00	0,00	38 570,00	0,00	0,00	0,00	2 119 960,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	44 290,00	0,00	34 620,00	0,00	0,00	0,00	133 050,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 760,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 460,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 490,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	840,00
623	Pub., publications, relations publiques	1 200,00	0,00	1 450,00	0,00	0,00	0,00	22 200,00
624	Transports biens, transports collectifs	7 030,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 870,00
628	Divers	4 850,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	39 630,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	140,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 700,00
641	Rémunérations du personnel	7 180,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 439 670,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	670,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	319 200,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
RECETTES		70 000,00	0,00	82 478,00	0,00	0,00	0,00	169 378,00
706	Prestations de services	30 000,00	0,00	26 500,00	0,00	0,00	0,00	65 900,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00
747	Participations	40 000,00	0,00	55 978,00	0,00	0,00	0,00	95 978,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		3 236 860,00	0,00	88 040,00	0,00	20 140,00	819 450,00	112 030,00	600,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	860,00	0,00	800,00	0,00	1 140,00	60 010,00	450,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 970,00	220,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	440,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 150,00	1 160,00	200,00
618	Divers	420,00	0,00	0,00	0,00	1 040,00	3 150,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 320,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	160,00	0,00	0,00	0,00	400,00	1 040,00	0,00	400,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	7 200,00	340,00	0,00	0,00
628	Divers	7 840,00	0,00	1 180,00	0,00	10 360,00	14 840,00	3 000,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	8 100,00	0,00	1 910,00	0,00	0,00	13 250,00	2 280,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	331 720,00	0,00	66 180,00	0,00	0,00	594 820,00	84 370,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	67 760,00	0,00	17 970,00	0,00	0,00	101 120,00	20 550,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	2 820 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	54 000,00	0,00	0,00	514 165,00	23 455,00	29 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 900,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	54 000,00	0,00	0,00	378 265,00	23 455,00	29 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	48 070,00	164 750,00	0,00	0,00	0,00	4 489 940,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	3 170,00	164 750,00	0,00	0,00	0,00	231 180,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 190,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	440,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 510,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 610,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 320,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	2 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 900,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 540,00
628	Divers	0,00	19 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 220,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 540,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 077 090,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	207 400,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 820 000,00
RECETTES		0,00	15 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00	636 460,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 900,00
747	Participations	0,00	15 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 560,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<p>Envoyé en préfecture le 03/11/2025 Reçu en préfecture le 03/11/2025 Publié le ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF</p> 
--

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	548 980,00	150 180,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	150 180,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	22 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	10 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	437 010,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	79 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<p>Envoyé en préfecture le 03/11/2025 Reçu en préfecture le 03/11/2025 Publié le</p>  <p>ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF</p>
--



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		1 480,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	30,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	1 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700 640,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 210,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 600,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 450,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 050,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	437 010,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 320,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		408 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	408 150,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	4 620,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 620,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	19 990,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 990,00
613	Locations	730,00	0,00	0,00	0,00	0,00	730,00
623	Pub., publications, relations publiques	50 890,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 890,00
628	Divers	18 620,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 620,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	6 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 260,00
641	Rémunérations du personnel	254 920,00	0,00	0,00	0,00	0,00	254 920,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	52 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 120,00
RECETTES		15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
747	Participations	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		1 090,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	1 090,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le

ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<p>Envoyé en préfecture le 03/11/2025 Reçu en préfecture le 03/11/2025 Publié le</p>  <p>ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF</p>
--

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	259 820,00	0,00	0,00	0,00	260 910,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	259 820,00	0,00	0,00	0,00	259 820,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 090,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le

ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<p>Envoyé en préfecture le 03/11/2025 Reçu en préfecture le 03/11/2025 Publié le ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF</p> 
--

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						838 Autres transports
		Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le

ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF





IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie								
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
070430 - CO4941	10/12/2007	219 540,00	0,00	12 073,67	0,00	219 540,00
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		219 540,00	0,00	12 073,67	0,00	219 540,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

<p>Envoyé en préfecture le 03/11/2025</p> <p>Reçu en préfecture le 03/11/2025</p> <p>Publié le</p> <p>ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF</p>	
--	---

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					12 600 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					12 600 000,00									
070430 - CO4941	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	10/12/2007	10/12/2007	15/11/2008	1 000 000,00	V	(TAM(Postfixé) + 0.16)-Floor -0.16 sur TAM(Postfixé)	4,350	4,420	EUR	X	X	O	A-1
379	SFIL CAFFIL	27/11/2007	25/01/2008	01/01/2009	600 000,00	F	Taux fixe à 3.97 %	3,970	4,030	EUR	A	P	O	A-2
381	SFIL CAFFIL	18/07/2008	30/06/2009	01/09/2009	2 000 000,00	F	Taux fixe à 5.38 %	5,380	5,380	EUR	A	P	O	A-1
382	DEXIA CL	08/12/2008	30/06/2009	01/10/2009	2 000 000,00	V	(LEP(Préfixé) + 1.27)-Floor -1.27 sur LEP(Préfixé)	3,520	3,520	EUR	T	C	O	A-1
383	CAISSE D'EPARGNE	03/12/2008	12/01/2009	25/11/2009	1 500 000,00	F	Taux fixe à 4.84 %	4,840	4,840	EUR	A	C	O	A-1
CRE 1652 01 V-1	Agence Française de Développement	10/09/2016	06/03/2017	28/02/2018	500 000,00	F	Taux fixe à 2.08 %	2,080	2,090	EUR	S	P	O	A-1
CRE 1652 01 V-2	Agence Française de Développement	10/09/2016	28/08/2017	28/02/2018	500 000,00	F	Taux fixe à 1.86 %	1,860	1,870	EUR	S	P	O	A-1
CRE 1797 01 F	Agence Française de Développement	25/09/2019	03/10/2019	31/03/2020	3 500 000,00	F	Taux fixe à 0.6 %	0,600	0,610	EUR	S	C	O	A-1
CRE163001-R	Agence Française de Développement	01/12/2014	08/12/2014	30/06/2015	1 000 000,00	F	Taux fixe à 1.85 %	1,850	1,860	EUR	S	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le



ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					12 600 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

Envoyé en préfecture le 03/11/2025
 Reçu en préfecture le 03/11/2025
 Publié le
 ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF



IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		5 368 971,34					704 367,12	121 360,56	0,00	41 390,76
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		5 368 971,34					704 367,12	121 360,56	0,00	41 390,76
070430 - CO4941	N	0,00	A-1	219 540,00	2,87	V	(TAM(Postfixé) + 0.16)-Floor -0.16 sur TAM(Postfixé)	2,690	69 590,00	5 907,74	0,00	384,39
379	N	0,00	A-2	170 721,80	3,00	V	(Inflation française hors tabac(Préfixé)-Floor -2.87 sur Inflation française hors tabac(Préfixé)) +	5,000	39 609,47	15 093,92	0,00	6 533,19
381	N	0,00	A-1	540 169,86	3,00	F	Taux fixe à 5.38 %	5,380	124 620,08	29 061,14	0,00	22 294,48
382	N	0,00	A-1	475 000,00	4,50	V	(LEP(Préfixé) + 1.27)-Floor -1.27 sur LEP(Préfixé)	5,270	100 000,00	21 621,33	0,00	3 266,28
383	N	0,00	A-1	300 000,00	3,90	F	Taux fixe à 4.84 %	4,840	75 000,00	14 520,00	0,00	1 058,75
CRE 1652 01 V-1	N	0,00	A-1	338 199,27	11,67	F	Taux fixe à 2.08 %	2,090	25 087,50	6 904,76	0,00	2 170,91
CRE 1652 01 V-2	N	0,00	A-1	335 888,86	11,67	F	Taux fixe à 1.86 %	1,870	25 229,26	6 130,76	0,00	1 926,09
CRE 1797 01 F	N	0,00	A-1	2 625 000,00	14,75	F	Taux fixe à 0.6 %	0,610	175 000,00	15 701,88	0,00	3 756,67
CRE163001-R	N	0,00	A-1	364 451,55	5,00	F	Taux fixe à 1.85 %	1,860	70 230,81	6 419,03	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		5 368 971,34					704 367,12	121 360,56	0,00	41 390,76

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le



ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
379	SFIL CAFFIL	600 000,00	170 721,80	2	20,00		(Inflation française hors tabac(Préfixé)-Floor -2.87 sur Inflation française hors tabac(Préfixé)) +	(Inflation française hors tabac(Préfixé)-Floor -2.87 sur Inflation française hors tabac(Préfixé)) +	0,00	(Inflation française hors tabac(Préfixé)-Floor -2.87 sur Inflation française hors tabac(Préfixé)) +	5,000	15 093,92	0,00	3,18
TOTAL (A)		600 000,00	170 721,80						0,00			15 093,92	0,00	3,18
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		600 000,00	170 721,80						0,00			15 093,92	0,00	3,18

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le



ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	8	1	0	0	0	
	% de l'encours	96,83	3,18	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	5 198 249,54	170 721,80	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 03/11/2025
 Reçu en préfecture le 03/11/2025
 Publié le
 ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF



Envoyé en préfecture le 03/11/2025
 Reçu en préfecture le 03/11/2025
 Publié le
 ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)					0,00	0,00			
Taux variable simple (total)					0,00	0,00			
Taux complexe (total) (2)					0,00	0,00			
Total					0,00	0,00			

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le

ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

Envoyé en préfecture le 03/11/2025 Reçu en préfecture le 03/11/2025 Publié le ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF	
---	---



IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		13-09-2023
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions documents urbanisme	10	13/09/2023
L	Frais d'études	5	13/09/2023
L	Frais de recherche et de développement	3	13/09/2023
L	Frais d'insertion	5	13/09/2023
L	Subventions équipement - biens mobiliers, matériels, études	5	13/09/2023
L	Subventions équipement - bâtiments et installations	30	13/09/2023
L	Subventions équipement - projets infrastructures	40	13/09/2023
L	Concessions et droits similaires (licences microsoft, antivirus)	5	13/09/2023
L	Concessions et droits similaires (progiciels spécifiques)	7	13/09/2023
L	Autres immobilisations incorporelles	5	13/09/2023
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	15	13/09/2023
L	Immeubles de rapport	15	13/09/2023
L	Installations de voirie (signalétique de voirie)	10	13/09/2023
L	Installations de voirie (passage à grille)	20	13/09/2023
L	Autres réseaux (hydrants)	30	13/09/2023
L	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10	13/09/2023
L	Matériel et outillage technique - matériel roulant	7	13/09/2023
L	Matériel et outillage technique - Autre matériel et outillage de voirie	7	13/09/2023
L	Autres matériels techniques (outillage électroportatif)	5	13/09/2023
L	Autres matériels techniques (gros outillage atelier, garage)	10	13/09/2023
L	Autres matériels techniques (gros équipements et matériels électriques)	20	13/09/2023
L	Autres installations, matériel et outillages techniques	7	13/09/2023
L	Installations générales, agencements et aménagements divers	10	13/09/2023
L	Autres immobilisations corporelles - autres matériels de transport (vélo, VL, 2 roues)	5	13/09/2023
L	Autres immobilisations corporelles - autres matériels de transport (car, camion)	4	13/09/2023
L	Autres immobilisations corporelles - autres matériels de transport (autres)	7	13/09/2023
L	Matériel informatique scolaire (ordinateur...)	5	13/09/2023
L	Matériel informatique scolaire (serveur...)	10	13/09/2023
L	Autre matériel informatique (ordinateur...)	5	13/09/2023
L	Autre matériel informatique (serveur...)	10	13/09/2023
L	Matériels de bureau et mobiliers scolaires	7	13/09/2023

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	Autres matériels de bureau et mobiliers (photocopieur...)	5	13/09/2023
L	Autres matériels de bureau et mobiliers (bureau, chaise...)	10	13/09/2023
L	Autres matériels de bureau et mobiliers (coffre-fort...)	20	13/09/2023
L	Materiel de téléphonie (petit matériel)	3	13/09/2023
L	Materiel de téléphonie (gros matériel)	5	13/09/2023
L	Autres immobilisations corporelles (petit matériel)	5	13/09/2023
L	Autres immobilisations corporelles (gros matériel)	10	13/09/2023

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le

ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF



Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le

ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV

B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					70 813 709,75	52 320 500,21										1 388 877,72	916 254,58	
SA HLM DE LA REUNION	1989	P		CDC	1 043 851,96	76 851,28	1,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	3,030	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	0,000	A-1	EUR	1 845,57	37 996,28
SA HLM DE LA REUNION	1994	P		CDC	1 777 674,45	373 659,77	6,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	3,030	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	0,000	A-1	EUR	2 675,99	49 822,10
SA HLM DE LA REUNION	1994	P		CDC	793 252,73	180 780,72	6,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	3,030	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	0,000	A-1	EUR	1 570,00	24 104,48
SA HLM DE LA REUNION	1997	P		CDC	1 585 087,70	255 510,28	4,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	2,030	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	2,250	A-1	EUR	5 748,98	49 023,56
SA HLM DE LA REUNION	1998	P		CDC	1 612 860,62	309 256,43	5,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	2,030	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	2,250	A-1	EUR	6 958,27	48 924,49
SA HLM DE LA REUNION	2012	P		CDC	190 879,60	154 990,14	37,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	4 339,72	713,75

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM DE LA REUNION	2012	P		CDC	595 319,31	445 470,71	27,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	12 473,18	6 291,87
SA HLM DE LA REUNION	2013	P		CDC	2 126 286,40	1 681 600,73	28,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	A-1	EUR	31 109,61	26 080,16
SA HLM DE LA REUNION	2014	P		CDC	566 400,80	478 286,10	39,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	3 826,29	1 567,82
SA HLM DE LA REUNION	2014	P		CDC	589 098,40	466 535,90	29,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	3 732,29	5 462,07
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	1 045 770,85	933 755,93	42,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	24 990,56	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	2 341 321,09	2 006 674,74	32,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	56 186,89	14 619,97
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	276 705,16	247 066,64	42,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	6 612,36	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	1 154 922,48	989 848,75	32,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	27 715,76	7 211,72
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	254 821,05	229 783,79	42,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	6 149,81	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	566 903,10	490 695,51	32,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	13 739,47	3 575,05
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	884 871,01	829 086,78	43,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	25 670,81	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	1 288 388,12	1 173 397,22	33,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	42 242,30	1 982,51
SA HLM DE LA REUNION	2019	P		CDC	653 604,45	566 856,99	34,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	22 390,85	7 013,73

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le



ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM DE LA REUNION	2019	P		CDC	2 293 644,52	1 904 497,95	24,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	75 227,67	43 711,74
SA HLM DE LA REUNION	2020	P		CDC	2 143 952,57	2 005 545,63	30,83	T	V	Livret A(Préfixé) + 1	0,430	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,000	A-1	EUR	66 769,04	6 017,35
SA HLM DE LA REUNION	2021	P		CDC	257 648,78	211 851,46	12,00	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,270	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 779,56	11 153,04
SA HLM DE LA REUNION	2021	P		CDC	594 695,77	577 491,76	39,00	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,270	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	18 509,05	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2021	P		CDC	712 675,23	618 039,99	41,00	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,270	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	20 145,72	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2021	P		CDC	1 204 978,45	1 111 567,87	31,00	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,270	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	36 215,74	1 732,75
SA HLM DE LA REUNION	2021	P		CDC	615 037,05	600 019,24	43,00	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,270	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	17 865,91	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2021	P		CDC	1 365 914,85	1 314 628,77	33,00	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,270	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	43 074,79	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2023	P		CDC	378 360,06	378 360,06	59,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	A-1	EUR	10 465,83	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2023	P		CDC	582 111,58	468 778,58	39,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,200	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,200	A-1	EUR	18 959,49	3 577,89
SA HLM DE LA REUNION	2023	P		CDC	483 000,00	483 000,00	25,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	0,00	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2023	P		CDC	453 820,00	453 820,00	25,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	0,00	0,00
SEMAC	2000	P		CDC	543 088,69	131 911,18	7,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	1,110	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	2,250	A-1	EUR	2 968,00	15 551,98

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le



ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEMAC	2000	P		CDC	435 548,36	105 790,64	7,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	1,110	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	2,250	A-1	EUR	2 380,29	12 472,44
SEMAC	2002	P		CDC	1 465 833,96	487 325,90	9,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	1,470	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	2,250	A-1	EUR	10 964,83	42 803,75
SEMAC	2004	P		CDC	2 117 109,71	869 326,75	14,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	0,720	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	2,250	A-1	EUR	19 559,85	50 140,90
SEMAC	2012	P		CDC	745 063,82	639 908,82	37,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	22 093,30	0,00
SEMAC	2012	P		CDC	2 857 524,52	2 269 321,66	27,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	81 695,58	18 260,70
SEMAC	2012	P		CDC	287 480,87	246 907,12	37,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	8 524,69	0,00
SEMAC	2012	P		CDC	1 083 934,08	860 813,29	27,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	30 989,28	6 926,77
SEMAC	2012	P		CDC	243 612,26	202 112,38	37,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	7 276,05	304,65
SEMAC	2012	P		CDC	1 115 873,13	855 490,91	27,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	30 797,67	9 301,96
SEMAC	2013	P		CDC	232 762,70	191 470,57	38,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	A-1	EUR	2 010,44	1 290,00
SEMAC	2013	P		CDC	1 900 990,49	1 454 459,99	28,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	A-1	EUR	15 271,83	22 632,81
SEMAC	2013	P		CDC	153 806,39	126 521,13	38,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	A-1	EUR	1 328,47	852,41
SEMAC	2013	P		CDC	646 937,96	494 976,38	28,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	A-1	EUR	5 197,25	7 702,31

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le



ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEMAC	2013	P		CDC	1 308 766,67	1 057 864,44	38,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	A-1	EUR	19 570,49	4 072,47
SEMAC	2013	P		CDC	4 971 127,94	3 752 376,12	28,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	A-1	EUR	69 418,96	46 764,26
SEMAC	2013	P		CDC	418 040,83	362 409,46	40,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	A-1	EUR	4 892,53	0,00
SEMAC	2013	P		CDC	2 646 319,06	2 175 724,22	30,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	A-1	EUR	29 372,28	16 007,03
SEMAC	2016	P		CDC	380 785,30	333 626,03	41,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	1 834,94	0,00
SEMAC	2016	P		CDC	1 596 346,50	1 333 925,84	31,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	7 336,59	9 226,11
SEMAC	2018	P		CDC	233 193,37	165 904,55	12,00	S	V	Livret A(Préfixé) + (-0.7)	0,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.7)	2,300	A-1	EUR	3 735,30	10 397,36
SEMAC	2018	P		CDC	37 779,19	27 500,08	13,00	S	V	Livret A(Préfixé) + (-0.7)	0,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.7)	2,300	A-1	EUR	620,09	1 557,56
SEMAC	2018	P		CDC	181 727,89	139 836,40	15,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.66)	0,090	V	Livret A(Préfixé) + (-0.66)	2,340	A-1	EUR	3 272,17	6 248,54
SEMAC	2018	P		CDC	235 810,78	184 028,54	16,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.66)	0,090	V	Livret A(Préfixé) + (-0.66)	2,340	A-1	EUR	4 306,27	7 534,85
SEMAC	2018	P		CDC	749 921,06	588 453,28	18,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	1,450	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	3,700	A-1	EUR	21 772,77	17 069,47
SEMAC	2018	P		CDC	3 758 176,94	3 010 985,70	19,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	118 933,94	76 422,35
SEMAC	2018	P		CDC	620 211,83	513 887,52	21,00	S	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	18 231,84	11 932,86

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le



ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEMAC	2018	P		CDC	143 900,62	130 752,19	36,00	S	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 660,80	545,96
SEMAC	2018	P		CDC	1 631 209,70	1 408 791,90	26,00	S	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	50 090,87	20 298,59
SEMAC	2018	P		CDC	287 657,52	261 373,79	36,00	S	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	9 316,94	1 091,38
SEMAC	2018	P		CDC	745 704,05	622 925,85	26,00	S	V	Livret A(Préfixé) + (-0.7)	0,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.7)	2,300	A-1	EUR	14 176,69	12 261,74
SEMAC	2018	P		CDC	173 408,21	152 561,23	36,00	S	V	Livret A(Préfixé) + (-0.7)	0,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.7)	2,300	A-1	EUR	3 481,08	1 404,27
SEMAC	2018	P		CDC	1 445 470,36	2 005 497,96	35,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	56 153,94	6 781,37
SEMAC	2018	P		CDC	530 294,98	497 566,48	45,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	12 581,82	0,00
SEMAC	2019	P		CDC	314 265,00	223 604,04	9,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	8 049,75	16 003,40
SEMAC	2019	P		CDC	7 045,00	5 012,62	9,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	180,45	358,76
SEMAC	2020	P		CDC	36 807,00	28 973,74	10,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 043,05	1 767,69
SEMAC	2020	P		CDC	12 523,00	9 857,85	10,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	354,88	601,43
SEMAC	2023	P		CDC	953 762,00	903 461,00	13,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	32 524,60	43 685,33
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2002	P		CDC	619 298,79	194 104,59	9,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	1,420	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	2,250	A-1	EUR	4 367,35	17 539,61

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le



ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2002	P		CDC	1 212 694,15	347 251,39	9,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	1,390	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	2,250	A-1	EUR	7 813,16	32 608,03
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2004	P		CDC	119 420,82	46 251,82	14,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	0,660	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	2,250	A-1	EUR	1 040,67	2 794,47
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2012	P		CDC	1 178 616,11	881 945,14	27,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	24 694,46	12 456,68
TOTAL GENERAL					70 813 709,75	52 320 500,21											1 388 877,72	916 254,58

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le

ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	825 587,45
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	825 587,45
Recettes réelles de fonctionnement	II	20 844 159,55
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	3,96

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le



ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

IV

B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					589 299,65
65748		CULTURE	UHP (UNION HANDICAP PANONNAISE)	Association	2 000,00
65748		CULTURE	ASSOCIATION PARTAZ LOCAL	Association	1 000,00
65748		CULTURE	APRAL	Association	1 000,00
65748		CULTURE	ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS ET MILITAIRES DE RESERVE DE BRAS-PANON	Association	4 500,00
65748		CULTURE	CLUB 3EME AGE AMITIE DE BRAS-PANON	Association	7 000,00
65748		CULTURE	CLUB 3EME AGE ENTENTE DE BRAS-PANON	Association	5 500,00
65748		CULTURE	DONN LA MAIN	Association	1 500,00
65748		CULTURE	ELLES FIT	Association	2 500,00
65748		CULTURE	FABLAB DE L'EST H30	Association	8 000,00
65748		CULTURE	GENERATION Z	Association	6 000,00
65748		CULTURE	LE PETIT CONSERVATOIRE DE L'EST	Association	20 000,00
65748		CULTURE	LES MOTS D'EST	Association	2 000,00
65748		CULTURE	MISIK ART EN CIEL	Association	700,00
65748		CULTURE	NOUT TOUT ENSAMB	Association	1 000,00
65748		CULTURE	PLAISIRS D'AIGUILLES	Association	1 000,00
65748		CULTURE	SURYA DANSE SCHOOL OF ARTS	Association	1 000,00
65748		CULTURE	VACOA TRADITION	Association	500,00
65748		CULTURE	YOURTE LA VANILLE	Association	4 000,00
65748		ENFANCE JEUNESSE	ASSOCIATION CLASS UDAF	Association	1 257,00
65748		ENFANCE JEUNESSE	KID LOISIRS	Association	3 000,00
65748		ENFANCE JEUNESSE	ASSOCIATION LA KAZ DES LOUPIOTS	Association	20 500,00
65748		SPORT	A2P	Association	4 500,00
65748		SPORT	ACBP	Association	6 500,00
65748		SPORT	AJS RDM	Association	100 000,00
65748		SPORT	ALN VOLLEY	Association	32 000,00
65748		SPORT	A R A D	Association	2 500,00
65748		SPORT	ASPP	Association	3 000,00
65748		SPORT	ASS SPORT. DU COL.	Association	2 000,00
65748		SPORT	BADMINTON CLUB BP	Association	2 000,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748		SPORT	BOULISTE CLUB DE L'EST	Association	500,00
65748		SPORT	BOXE OI	Association	5 000,00
65748		SPORT	CASEC	Association	28 000,00
65748		SPORT	CBBP	Association	5 000,00
65748		SPORT	CHE	Association	6 000,00
65748		SPORT	CLUB ALPIN PAN	Association	1 500,00
65748		SPORT	CLUB BOULISTE VINCENDO	Association	1 000,00
65748		SPORT	CLUB CANIN	Association	3 000,00
65748		SPORT	CLUB TRIATHLON	Association	4 000,00
65748		SPORT	CNP	Association	11 000,00
65748		SPORT	JSP	Association	7 000,00
65748		SPORT	JUDO CLUB	Association	3 000,00
65748		SPORT	KARATE SHOTO CLUB	Association	14 000,00
65748		SPORT	KRAV MAGA	Association	2 500,00
65748		SPORT	LYCEE PAUL MOREAU	Association	3 000,00
65748		SPORT	MX BRAS PANON	Association	5 000,00
65748		SPORT	OLYMPIQUE BASKET	Association	5 000,00
65748		SPORT	PHOENIX TAEKWONDO	Association	1 500,00
65748		SPORT	ROYS DE L'EST	Association	800,00
65748		SPORT	RUN SPORTS LOISIRS	Association	1 000,00
65748		SPORT	SHOTOKAN CLUB KARATE	Association	800,00
65748		SPORT	TCHOUCKBALL	Association	1 000,00
65748		SPORT	TEAM FERRERE	Association	5 000,00
65748		SPORT	TENNIS CLUB	Association	15 000,00
65748		SPORT	UNSS DISTRICT EST	Association	2 000,00
65748		SPORT	VCE	Association	40 000,00
65748		SPORT	VELO SPORT PASSION	Association	9 000,00
65748		AUTRES	ADP	Association	32 000,00
65748		AUTRES	AGIR POU NOUT NOUT	Association	6 000,00
65748		AUTRES	APMNEST	Association	13 000,00
65748		AUTRES	APBP - ASSO DES PRODUCTEURS DE BRAS PANON	Association	5 350,00
65748		AUTRES	AREP - ASSO REU EDUC POPULAIRE	Association	4 000,00
65748		AUTRES	ASSOCIATION AGRICULTEUR DE BRAS PANON	Association	4 000,00
65748		AUTRES	GIDON	Association	5 000,00
65748		AUTRES	COSEM	Association	70 000,00
65748		AUTRES	LES VOIX DE L'HORIZON	Association	2 960,00
65748		AUTRES	MISSION LOCALE DE L'EST	Association	18 932,65
65748		AUTRES	IES LA RESSOURCE ECOLE BOIS COULEURS	Association	1 000,00

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le



ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
- (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
- (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le



ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le

ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		58,00	0,00	58,00	41,00	16,00	57,00
Adjt adm	C	27,00	0,00	27,00	17,00	10,00	27,00
Adjt adm Pal 1CI	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Adjt adm Pal 2CI	C	6,00	0,00	6,00	5,00	1,00	6,00
Adjt adm ter 2CI (anc)	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Attaché	A	6,00	0,00	6,00	4,00	1,00	5,00
Attaché HCl	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché Pal	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Rédacteur	B	5,00	0,00	5,00	2,00	3,00	5,00
Rédacteur Pal 1CI	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Rédacteur Pal 2CI	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		101,00	0,00	101,00	52,50	48,00	100,50
Adjt tech	C	63,00	0,00	63,00	24,00	39,00	63,00
Adjt tech Pal 1CI	C	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Adjt tech Pal 2CI	C	11,00	0,00	11,00	11,00	0,00	11,00
Adjt tech ter 2CI (anc)	C	7,00	0,00	7,00	0,00	7,00	7,00
Agent maitrise	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Agent maitrise Pal	C	6,00	0,00	6,00	5,70	0,00	5,70
Ingénieur HCl	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur Pal	A	1,00	0,00	1,00	0,80	0,00	0,80
Technicien	B	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Technicien Pal 1CI	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		14,00	0,00	14,00	13,00	1,00	14,00
ATSEM Pal 1CI	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
ATSEM Pal 2CI	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Agent social	C	9,00	0,00	9,00	9,00	0,00	9,00
Educateur Jeunes Enfants	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Educateur j enfant CIEx	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		10,00	0,00	10,00	4,80	5,00	9,80
Auxiliaire puér CI N	B	7,00	0,00	7,00	2,00	5,00	7,00
Auxiliaire puér CI Sup	B	2,00	0,00	2,00	1,80	0,00	1,80
Puér HCI	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		4,00	0,00	4,00	3,00	1,00	4,00
Conseiller APS	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur APS	B	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Educateur APS Pal 1CI	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		18,00	0,00	18,00	5,00	12,00	17,00
Adjt ter animation	C	16,00	0,00	16,00	3,00	12,00	15,00
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur Pal 1CI	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Brigadier	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Brigadier-chef Pal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Chef service PM Pal 2CI	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Collaborateur de cabinet		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		210,00	0,00	210,00	123,30	84,00	207,30

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.



IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ATSEM Pal 1CI	C	S	430	0,00	A STAG-Recrutement direct (anc)	CDI
Adjt adm	C	ADM	734	0,00	A	CDI
Adjt adm	C	ADM	367	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI
Adjt adm	C	ADM	2569	0,00	332-8-1°	CDD
Adjt adm Pal 2CI	C	ADM	368	0,00	A	CDI
Adjt adm ter 2CI (anc)	C	ADM	340	0,00	A	CDI
Adjt tech	C	TECH	11010	0,00	332-8-1°	CDD
Adjt tech	C	TECH	2936	0,00	A	CDI
Adjt tech	C	TECH	367	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI
Adjt tech Pal 1CI	C	TECH	397	0,00	A	CDI
Adjt tech ter 2CI (anc)	C	TECH		0,00	A	CDI
Adjt ter animation	C	ANIM	1835	0,00	332-8-1°	CDD
Adjt ter animation	C	ANIM	2936	0,00	A	CDI
Attaché	A	ADM	444	0,00	332-8-1°	CDD
Auxiliaire puér CI N	B	MS	1167	0,00	332-8-1°	CDD
Auxiliaire puér CI N	B	MS	389	0,00	A	CDI
Auxiliaire puér CI N	B	MS	389	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI
Collaborateur de cabinet		OTR		0,00	333-1_333-10	CDD
Educateur APS	B	SP	389	0,00	332-8-1°	CDD
Rédacteur	B	ADM	778	0,00	332-8-1°	CDD
Rédacteur	B	ADM	389	0,00	A	CDI
Technicien	B	TECH		0,00	A	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Apprenti		OTR		0,00	A APP-Contrat : Apprenti	A Apprenti
Contrat de projet		OTR		0,00	332-24	CDD
Service civique		OTR		0,00	A SCIV-Service civique	A Autres contrats
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.

POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le



ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
-	SA HLM DE LA REUNION		SA HLM	22 017 709,73
-	SOCIETE IMMOBILIERE REUNION		SA HLM	1 469 552,94
-	SEMAC		SEM	28 833 237,54
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
CIREST	19/12/1996	TPU	0,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

<p>Envoyé en préfecture le 03/11/2025 Reçu en préfecture le 03/11/2025 Publié le  ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF</p>
--

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CAISSE DES ECOLES	CAISSE DES ECOLES DE BRAS PANON	25/12/1995		SPA	non
CCAS	CCAS DE BRAS-PANON	01/01/2014		SPA	non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 03/11/2025
 Reçu en préfecture le 03/11/2025
 Publié le 
 ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
SERVICE POMPES FUNEBRES	SERVICE POMPES FUNEBRES DE BRAS-PANON	01/01/2008		21974002400126	SPA	non

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

<p>Envoyé en préfecture le 03/11/2025 Reçu en préfecture le 03/11/2025 Publié le  ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF</p>
--

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	911 581,86	0,00	0,00	911 581,86
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	669 288,45	0,00	0,00	669 288,45
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	1 580 870,31	0,00	0,00	1 580 870,31

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	1 580 870,31	0,00	0,00	1 580 870,31
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	1 580 870,31	0,00	0,00	1 580 870,31

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	750 000,00	0,00	0,00	750 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	8 204 240,00	103 440,00	103 440,00	8 307 680,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	7 454 240,00	103 440,00	103 440,00	7 557 680,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le

ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 750 000,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		750 000,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	750 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	<i>Reversement de dotations, fonds divers et réserves</i>			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.
 (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

Envoyé en préfecture le 03/11/2025 Reçu en préfecture le 03/11/2025 Publié le ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF	
---	---

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 8 204 240,00	103 440,00	VI 103 440,00
Ressources propres externes de l'année (a)		1 104 240,00	53 000,00	53 000,00
10222	FCTVA	984 240,00	53 400,00	53 400,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	120 000,00	-400,00	-400,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00
27...	Autres immobilisations financières			
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		7 100 000,00	50 440,00	50 440,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>			
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>			
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>			
2802	<i>Frais liés à la réalisation de document</i>	12 000,00	5 000,00	5 000,00
28031	<i>Frais d'études</i>	13 000,00	17 000,00	17 000,00
2804131	<i>Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel</i>	0,00	0,00	0,00
2804133	<i>Subv. Dpt : Projet infrastructure</i>	35 000,00	0,00	0,00
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	135 000,00	-10 000,00	-10 000,00
281321	<i>Immeubles de rapport</i>	1 000,00	3 000,00	3 000,00
28152	<i>Installations de voirie</i>	9 000,00	3 000,00	3 000,00
281532	<i>Réseaux d'assainissement</i>	14 000,00	5 000,00	5 000,00
281534	<i>Réseaux d'électrification</i>	100,00	800,00	800,00
281538	<i>Autres réseaux</i>	100,00	200,00	200,00
281568	<i>Autre matériel, outillage incendie</i>	800,00	0,00	0,00
28158	<i>Autres inst., matériel, outil. techniques</i>	95 000,00	25 000,00	25 000,00
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	120 000,00	0,00	0,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	75 000,00	-10 000,00	-10 000,00
281841	<i>Matériel de bureau et mobilier scolaire</i>	1 000,00	40 000,00	40 000,00
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	55 000,00	-5 000,00	-5 000,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	134 000,00	6 000,00	6 000,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>			

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le



ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>			
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>			
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>			
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>			
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>			
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>			
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	6 400 000,00	-29 560,00	-29 560,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le

ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Envoyé en préfecture le 03/11/2025 Reçu en préfecture le 03/11/2025 Publié le ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF	
---	---

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	8 783 000,00	4,30	46,26	0,00	4 063 016,00	4,30
TFPNB	120 000,00	4,60	42,62	0,00	51 144,00	4,60
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le



ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 25

VOTES :

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 1

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le

ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF



Date de convocation : 22/10/2025

Présenté par le Maire J ATCHAPA (1),

A Bras Panon, le 29/10/2025

Délibéré par l'assemblée le conseil municipal (2), réunie en session ordinaire

A Bras Panon, le 29/10/2025

Les membres de l'assemblée délibérante le conseil municipal (2),(3).

ANNETTE Flavie	
ANNIBAL Anselme	
ARASTE Natacha	
ATCHAPA Jeannick	
BERBY Bruno	
BLAS Nadège	
BOYER Florence	
CANAGUY Anne	
CAPELOTAR Antoine	
CELEMANI Marie Suzie	
DAMOUR Marie Andrée	
DUFOUR Jean-Michel	
EDMOND Mario	
GONTHIER Daniel	
HENRIETTE Thierry	
IGOUBE Marie Clémentine	
JEANSON Gilles	
LATCHIMY Jean-Bernard	
LESTE Damien	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

MAILLOT Charles André	
MERGY Lorraine	
PERERA François	
PICARD Bertrand	
RAMPIERE Gaëlle	
REOUTE Marie-Line	
ROGER Nina	
ROUGET Eric	
ROUGET Marie France	
RUFFIER Jean-Roland	
SEYCHELLES Nathalie	
SIN-LEE-SOU Carole	
STAINCQ Frédéric	
VIRAYE Annie-Claude	

Certifié exécutoire par le Maire J ATCHAPA (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 04/11/2025, et de la publication le 04/11/2025

A mairie Bras Panon, le 04/11/2025

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

<p>Envoyé en préfecture le 03/11/2025 Reçu en préfecture le 03/11/2025 Publié le ID : 974-219740024-20251029-2025057-BF</p> 
--

Ville de BRAS PANON - Budget Ville de Bras Panon - DM n°1 - 2025

V - ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 25 (5 pouvoirs)

VOTES :

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 1

Date de convocation : 22/10/2025

Présenté par (1), le Maire

A BRAS-PANON , le 29/10/2025

Délibéré par Le CONSEIL MUNICIPAL (2), réunie en session ORDINAIRE

A BRAS-PANON , le 29/10/2025

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ATCHAPA Jeannick	
HENRIETTE Thierry	
ROGER Nina	
EDMOND Mario	
CELEMANI Marie Suzie	R.N. procuration
MAILLOT Charles André	
IGOUBE Marie Clémentine	
ANNIBAL Anselme	
DAMOUR Marie Andrée	
BLAS Nadège	
MERGY Lorraine	R.N. procuration
PICARD Bertrand	
CANAGUY Anne	R.N. procuration
ROUGET Eric	

Ville de BRAS PANON - Budget Ville de Bras Panon - DM n°1 - 2025

V - ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

VIRAYE Annie-Claude	
LATCHIMY Jean-Bernard	
CAPELOTAR Antoine	
SEYCHELLES Nathalie	<i>procurator</i>
STAINCQ Frédéric	
BOYER Florence	
LESTE Damien	<i>procurator</i>
ARASTE Natacha	
BERBY Bruno	
GONTHIER Daniel	
SIN-LEE-SOU Carole	
JEANSON Gilles	
REOUTE Marie-Line	
PERERA François	
ROUGET Marie France	
RUFFIER Jean-Roland	
ANNETTE Flavie	
DUFOUR Jean-Michel	
RAMPIERE Gaëlle	

Certifié exécutoire par Le MAIRE (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 05/11/25, et de la publication le 05/11/25

A BRAS-PANON, le 05/11/25

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
 (2) L'assemblée délibérante étant :





**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 OCTOBRE 2025**

Affaire n°2025-058

BOURSE COMMUNALE EN FAVEUR DES ETUDIANTS

L'an deux mille vingt-cinq, **le vingt-neuf octobre**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Bras-Panon, sur une convocation régulière, s'est réuni en session ordinaire en la salle habituelle de ses séances sous la présidence de M. Jeannick ATCHAPA, Maire de Bras-Panon en vertu de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Maire certifie que la convocation initiale du Conseil Municipal avait été transmise, le 22 octobre 2025.

Nombre des membres en exercice : **33**

Présents	Représentés	Absents/Excusés	TOTAL
20	5	8	33

ETAIENT PRESENTS :

M. le Maire, Jeannick ATCHAPA - M. Thierry HENRIETTE, 1^{er} Adjoint - Mme Nina ROGER, 2^{ème} Adjointe - M. Mario EDMOND, 3^{ème} Adjoint - M. Charles-André MAILLOT, 5^{ème} Adjoint - Mme Clémentine IGOUFE, 6^{ème} Adjointe - M. Anselme ANNIBAL, 7^{ème} Adjoint - Mme Marie-Andrée DAMOUR, 8^{ème} Adjointe - Mme Nadège BLAS, 9^{ème} Adjointe - M. Bertrand PICARD - M. Jean Eric ROUGET - Mme Annie-Claude VIRAYE - M. Jean-Bernard LATCHIMY - M. Antoine CAPELOTAR - - M. Frédéric STAINCQ - Mme Florence BOYER - Mme Natacha ARASTE - Mme Carole SIN-LEE-SOU - M. Bruno BERBY - M. Gilles JEANSON

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Marie-Suzie CELEMANI, 4^{ème} Adjointe par Mme Nina ROGER, 2^{ème} Adjointe
Mme Lorraine MERGY par M. Frédéric STAINCQ
Mme Anne CANAGUY par M. Jean-Bernard LATCHIMY
Mme Nathalie SEYCHELLES par M. le Maire, Jeannick ATCHAPA
M. Damien LESTE par Mme Nadège BLAS, 9^{ème} Adjointe

ETAIENT ABSENTS/EXCUSES :

M. Daniel GONTHIER	M. Jean-Roland RUFFIER
Mme Marie-Line REOUTE	Mme Flavie ANNETTE
M. François PERERA	M. Jean-Michel DUFOUR
Mme Marie-France ROUGET	Mme Gaëlle RAMPIERE

Le Conseil Municipal désigne M. Mario EDMOND en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Maire prononce l'ouverture de la séance.



Séance du 29 octobre 2025

Affaire n°2025 – 058

BOURSE COMMUNALE EN FAVEUR DES ETUDIANTS

Je vous rappelle que par délibération n°2022-069 du 05 Juillet 2022, le Conseil Municipal a approuvé les montants et les critères d'attribution de la bourse communale.

La Commission des affaires scolaires et de la restauration s'est réunie le 30 Septembre 2025, afin d'examiner les demandes et a validé une première liste pour un montant total de 43 800 €

Mme Annie Claude VIRAYE et M. Jean Eric ROUGET quittent la salle à 18h10, avant la mise aux voix de cette affaire et ne participent pas au vote.

A l'unanimité des votants, le Conseil Municipal valide l'attribution de la bourse communale annuelle, destinée aux étudiants pour l'année 2025-2026, selon la liste présentée lors de la séance, pour un montant total de 43 800 €, approuvée par la commission des affaires scolaires et de la restauration.

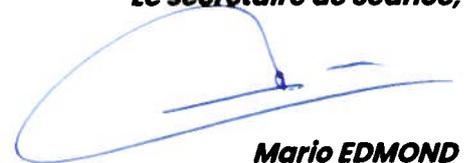
Le Maire,



Jeannick ATCHAPA



Le secrétaire de séance,



Mario EDMOND



**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 OCTOBRE 2025**

Affaire n°2025-059

BOURSE D'EXCELLENCE 2025-2026

L'an deux mille vingt-cinq, **le vingt-neuf octobre**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Bras-Panon, sur une convocation régulière, s'est réuni en session ordinaire en la salle habituelle de ses séances sous la présidence de M. Jeannick ATCHAPA, Maire de Bras-Panon en vertu de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Maire certifie que la convocation initiale du Conseil Municipal avait été transmise, le 22 octobre 2025.

Nombre des membres en exercice : **33**

Présents	Représentés	Absents/Excusés	TOTAL
20	5	8	33

ETAIENT PRESENTS :

M. le Maire, Jeannick ATCHAPA – M. Thierry HENRIETTE, 1^{er} Adjoint – Mme Nina ROGER, 2^{ème} Adjointe – M. Mario EDMOND, 3^{ème} Adjoint – M. Charles-André MAILLOT, 5^{ème} Adjoint – Mme Clémentine IGOUFE, 6^{ème} Adjointe – M. Anselme ANNIBAL, 7^{ème} Adjoint – Mme Marie-Andrée DAMOUR, 8^{ème} Adjointe – Mme Nadège BLAS, 9^{ème} Adjointe – M. Bertrand PICARD – M. Jean Eric ROUGET – Mme Annie-Claude VIRAYE – M. Jean-Bernard LATCHIMY – M. Antoine CAPELOTAR – M. Frédéric STAINCQ – Mme Florence BOYER – Mme Natacha ARASTE – Mme Carole SIN-LEE-SOU – M. Bruno BERBY – M. Gilles JEANSON

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Marie-Suzie CELEMANI, 4^{ème} Adjointe par Mme Nina ROGER, 2^{ème} Adjointe
Mme Lorraine MERGY par M. Frédéric STAINCQ
Mme Anne CANAGUY par M. Jean-Bernard LATCHIMY
Mme Nathalie SEYCHELLES par M. le Maire, Jeannick ATCHAPA
M. Damien LESTE par Mme Nadège BLAS, 9^{ème} Adjointe

ETAIENT ABSENTS/EXCUSES :

M. Daniel GONTHIER

Mme Marie-Line REOUTE

M. François PERERA

Mme Marie-France ROUGET

M. Jean-Roland RUFFIER

Mme Flavie ANNETTE

M. Jean-Michel DUFOUR

Mme Gaëlle RAMPIERE

Le Conseil Municipal désigne M. Mario EDMOND en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Maire prononce l'ouverture de la séance.



Séance du 29 octobre 2025

Affaire n°2025 – 059

BOURSE D'EXCELLENCE 2025-2026

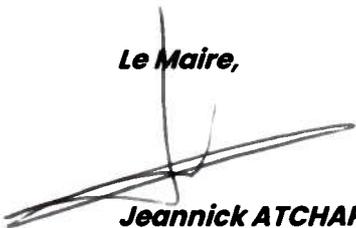
Je vous rappelle que par délibération n°2024-037 du 19 Juin 2024, le Conseil Municipal a approuvé les montants et les critères d'attribution de la bourse d'Excellence.

La Commission des affaires scolaires et de la restauration s'est réunie le 30 Septembre 2025, afin d'examiner les demandes et a validé une première liste pour un montant total de 12 000 €.

Mme Annie Claude VIRAYE et M. Jean Eric ROUGET reprennent leur siège à 18h13, avant la lecture du rapport 2025-059.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'attribution de la bourse d'excellence, destinée aux étudiants pour l'année 2025-2026, selon la liste présentée lors de la séance, pour un montant total de 12 000 €, approuvée par la commission des affaires scolaires et de la restauration.

Le Maire,



Jeannick ATCHAPA



Le secrétaire de séance,



Mario EDMOND



**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 OCTOBRE 2025**

Affaire n°2025-060

AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE L'ÉCOLE NARASSIGUIN - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

L'an deux mille vingt-cinq, **le vingt-neuf octobre**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Bras-Panon, sur une convocation régulière, s'est réuni en session ordinaire en la salle habituelle de ses séances sous la présidence de M. Jeannick ATCHAPA, Maire de Bras-Panon en vertu de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Maire certifie que la convocation initiale du Conseil Municipal avait été transmise, le 22 octobre 2025.

Nombre des membres en exercice : **33**

Présents	Représentés	Absents/Excusés	TOTAL
20	5	8	33

ETAIENT PRESENTS :

M. le Maire, Jeannick ATCHAPA - M. Thierry HENRIETTE, 1^{er} Adjoint - Mme Nina ROGER, 2^{ème} Adjointe - M. Mario EDMOND, 3^{ème} Adjoint - M. Charles-André MAILLOT, 5^{ème} Adjoint - Mme Clémentine IGOUFE, 6^{ème} Adjointe - M. Anselme ANNIBAL, 7^{ème} Adjoint - Mme Marie-Andrée DAMOUR, 8^{ème} Adjointe - Mme Nadège BLAS, 9^{ème} Adjointe - M. Bertrand PICARD - M. Jean Eric ROUGET - Mme Annie-Claude VIRAYE - M. Jean-Bernard LATCHIMY - M. Antoine CAPELOTAR - M. Frédéric STAINCQ - Mme Florence BOYER - Mme Natacha ARASTE - Mme Carole SIN-LEE-SOU - M. Bruno BERBY - M. Gilles JEANSON

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Marie-Suzie CELEMANI, 4^{ème} Adjointe par Mme Nina ROGER, 2^{ème} Adjointe
Mme Lorraine MERGY par M. Frédéric STAINCQ
Mme Anne CANAGUY par M. Jean-Bernard LATCHIMY
Mme Nathalie SEYCHELLES par M. le Maire, Jeannick ATCHAPA
M. Damien LESTE par Mme Nadège BLAS, 9^{ème} Adjointe

ETAIENT ABSENTS/EXCUSES :

M. Daniel GONTHIER	M. Jean-Roland RUFFIER
Mme Marie-Line REOUTE	Mme Flavie ANNETTE
M. François PERERA	M. Jean-Michel DUFOUR
Mme Marie-France ROUGET	Mme Gaëlle RAMPIERE

Le Conseil Municipal désigne M. Mario EDMOND en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Maire prononce l'ouverture de la séance.



Séance du 29 octobre 2025

Affaire n°2025 – 060

AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE L'ÉCOLE NARASSIGUIN APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

CONTEXTE DU PROJET

La commune de Bras-Panon porte un projet de requalification et d'aménagement des espaces publics aux abords de l'école élémentaire Narassiguin et l'école maternelle du Centre. Ce projet structurant vise à améliorer la sécurité des accès scolaires, à créer un espace public fédérateur et attractif, et à offrir de nouveaux équipements sportifs, ludiques et intergénérationnels.

Il comprend notamment :

- la réorganisation des circulations scolaires et des zones de stationnement,
- l'aménagement d'une aire de jeux, d'un terrain multisports et d'un espace de street workout,
- la création de toilettes publiques et la création d'une placette de convivialité,
- la végétalisation et le traitement paysager global du site.

L'opération s'inscrit dans le Programme Opérationnel **FEDER-FSE+ 2021-2027 de La Réunion**, priorité P06_MD, action 5.1.2.

DATES PRÉVISIONNELLES DE RÉALISATION

- Études et procédures : 2025 – 2026
- Travaux : année 2027
- Mise en service : fin 2027

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL**Plan de financement global indicatif hors TVA : 2 590 900 €**

	Coût total	Co-financeur (s)	Montant des dépenses éligibles retenues hors TVA
En €	2 590 900€	Union Européenne 2 037 200 € FEDER -78.6 % Autofinancement Commune 553 700 € 21.4%	2 546 500 €

La T.V.A est récupérable.

Plan de financement des dépenses éligibles hors TVA : 2 546 500 €

	Montant des dépenses éligibles hors TVA	UE	Bénéficiaire (Commune de Bras-Panon)
En €	2 546 500 €	2 037 200 €	553 700 €

En date du 29 septembre 2025, la Commission travaux-patrimoine a émis un avis favorable à cette affaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve le projet de requalification et d'aménagement des espaces publics aux abords de l'école élémentaire Narassiguin et l'école maternelle du Centre ;**
- **Approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;**
- **Valide la participation financière de la commune en tant que maître d'ouvrage, à hauteur de 553 700 € HT ;**
- **M'autorise à solliciter la subvention FEDER et le cofinancement départemental conformément au plan présenté ;**
- **Autorise la collectivité à prendre en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, ainsi que les dépenses inéligibles et le préfinancement de la TVA le cas échéant ;**
- **M'autorise, ou toute autre personne habilitée, à signer tout document relatif à cette affaire et à lancer les consultations correspondantes dans le respect du Code de la Commande Publique, et à signer l'ensemble des pièces y afférentes.**

Le Maire,

Jean-RICK ATCHAPA



Le secrétaire de séance,

Mario EDMOND

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le



ID : 974-219740024-20251029-2025060-DE



**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 OCTOBRE 2025**

Affaire n°2025-061

**RÉALISATION D'UN PÔLE SOCIAL ET D'UN SQUARE DANS LE QUARTIER DE LA RIVIÈRE DES ROCHES -
APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

L'an deux mille vingt-cinq, **le vingt-neuf octobre**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Bras-Panon, sur une convocation régulière, s'est réuni en session ordinaire en la salle habituelle de ses séances sous la présidence de M. Jeannick ATCHAPA, Maire de Bras-Panon en vertu de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Maire certifie que la convocation initiale du Conseil Municipal avait été transmise, le 22 octobre 2025.

Nombre des membres en exercice : **33**

Présents	Représentés	Absents/Excusés	TOTAL
20	5	8	33

ETAIENT PRESENTS :

M. le Maire, Jeannick ATCHAPA - M. Thierry HENRIETTE, 1^{er} Adjoint - Mme Nina ROGER, 2^{ème} Adjointe - M. Mario EDMOND, 3^{ème} Adjoint - M. Charles-André MAILLOT, 5^{ème} Adjoint - Mme Clémentine IGOUFE, 6^{ème} Adjointe - M. Anselme ANNIBAL, 7^{ème} Adjoint - Mme Marie-Andrée DAMOUR, 8^{ème} Adjointe - Mme Nadège BLAS, 9^{ème} Adjointe - M. Bertrand PICARD - M. Jean Eric ROUGET - Mme Annie-Claude VIRAYE - M. Jean-Bernard LATCHIMY - M. Antoine CAPELOTAR - M. Frédéric STAINCQ - Mme Florence BOYER - Mme Natacha ARASTE - Mme Carole SIN-LEE-SOU - M. Bruno BERBY - M. Gilles JEANSON

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Marie-Suzie CELEMANI, 4^{ème} Adjointe par Mme Nina ROGER, 2^{ème} Adjointe
Mme Lorraine MERGY par M. Frédéric STAINCQ
Mme Anne CANAGUY par M. Jean-Bernard LATCHIMY
Mme Nathalie SEYCHELLES par M. le Maire, Jeannick ATCHAPA
M. Damien LESTE par Mme Nadège BLAS, 9^{ème} Adjointe

ETAIENT ABSENTS/EXCUSES :

M. Daniel GONTHIER	M. Jean-Roland RUFFIER
Mme Marie-Line REOUTE	Mme Flavie ANNETTE
M. François PERERA	M. Jean-Michel DUFOUR
Mme Marie-France ROUGET	Mme Gaëlle RAMPIERE

Le Conseil Municipal désigne M. Mario EDMOND en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Maire prononce l'ouverture de la séance.



Séance du 29 octobre 2025

Affaire n°2025 – 061

**RÉALISATION D'UN PÔLE SOCIAL ET D'UN SQUARE
DANS LE QUARTIER DE LA RIVIÈRE DES ROCHES
APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

CONTEXTE DU PROJET

La commune de Bras-Panon souhaite réaliser un pôle social et un square dans le quartier de la Rivière des Roches.

Ce projet structurant vise à renforcer l'attractivité et la cohésion sociale de ce secteur en développement, en apportant une centralité urbaine de proximité autour :

- d'un équipement à vocation sociale,
- d'espaces publics conviviaux (aire de jeux, terrain multisport, scène extérieure),
- et de nouvelles poches de stationnement.

L'opération s'inscrit dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER-FSE+ 2021-2027 de La Réunion, priorité P06_MD et action 5.1.1, et répond aux orientations de redynamisation urbaine de la commune.

Le projet d'aménagement du pôle social poursuit plusieurs objectifs structurants, à la fois fonctionnels, sociaux, urbains et environnementaux :

1. Améliorer le fonctionnement et la sécurité des abords scolaires
2. Créer un espace public de centralité, structurant et fédérateur
3. Répondre aux besoins en équipements sportifs, ludiques et de loisirs
4. Valoriser l'environnement urbain et paysager
5. Favoriser le lien social et l'inclusion

DATES PRÉVISIONNELLES DE RÉALISATION

- Études APD : réalisées en 2025
- Travaux : février 2026 à mai 2027
- Mise en service : juin 2027

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Plan de financement global indicatif hors TVA : 3 317 562.13 €

	Coût total	Co-financeur (s)	Montant des dépenses éligibles retenues hors TVA
En €	3 317 562.13 €	Département de La Réunion – Pacte Département et Territoire 803 500 € 24.2%	3 272 562.13 €
		Union Européenne 1 814 549,70 € FEDER – 54.7%	
		Autofinancement Commune 699 512,43 € 21.1%	

La T.V.A est récupérable.

Plan de financement des dépenses éligibles hors TVA : 3 272 562.13 €

	Montant des dépenses éligibles hors TVA	UE	Bénéficiaire (Commune de Bras-Panon)
En €	3 272 562.13 €	1 814 549.70 €	699 512,43 €

En date du 29 septembre 2025, la Commission travaux-patrimoine a émis un avis favorable à cette affaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve le projet « Réalisation d'un pôle social et d'un square dans le quartier de la Rivière des Roches » ;**
- **Approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;**
- **Valide la participation financière de la commune en tant que maître d'ouvrage, à hauteur de 699 512,43 € HT ;**
- **M'autorise à solliciter la subvention FEDER et le cofinancement départemental conformément au plan présenté ;**

- **Autorise la collectivité à prendre en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, ainsi que les dépenses inéligibles et le préfinancement de la TVA le cas échéant ;**
- **M'autorise, ou toute autre personne habilitée, à signer tout document relatif à cette affaire et à lancer les consultations correspondantes dans le respect du Code de la Commande Publique, et à signer l'ensemble des pièces y afférentes.**

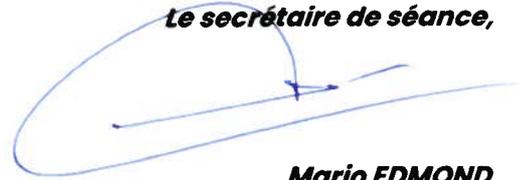
Le Maire,



Jeannick ATCHAPA



Le secrétaire de séance,



Mario EDMOND

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le

ID : 974-219740024-20251029-2025061-DE





**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 OCTOBRE 2025**

Affaire n°2025-062

**PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT) : CONVENTION DE PARTENARIAT TRIPARTITE
CIRAD, CRITT ET VILLE DE BRAS-PANON**

L'an deux mille vingt-cinq, **le vingt-neuf octobre**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Bras-Panon, sur une convocation régulière, s'est réuni en session ordinaire en la salle habituelle de ses séances sous la présidence de M. Jeannick ATCHAPA, Maire de Bras-Panon en vertu de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Maire certifie que la convocation initiale du Conseil Municipal avait été transmise, le 22 octobre 2025.

Nombre des membres en exercice : **33**

Présents	Représentés	Absents/Excusés	TOTAL
20	5	8	33

ETAIENT PRESENTS :

M. le Maire, Jeannick ATCHAPA - M. Thierry HENRIETTE, 1^{er} Adjoint - Mme Nina ROGER, 2^{ème} Adjointe - M. Mario EDMOND, 3^{ème} Adjoint - M. Charles-André MAILLOT, 5^{ème} Adjoint - Mme Clémentine IGOUFE, 6^{ème} Adjointe - M. Anselme ANNIBAL, 7^{ème} Adjoint - Mme Marie-Andrée DAMOUR, 8^{ème} Adjointe - Mme Nadège BLAS, 9^{ème} Adjointe - M. Bertrand PICARD - M. Jean Eric ROUGET - Mme Annie-Claude VIRAYE - M. Jean-Bernard LATCHIMY - M. Antoine CAPELOTAR - - M. Frédéric STAINCQ - Mme Florence BOYER - Mme Natacha ARASTE - Mme Carole SIN-LEE-SOU - M. Bruno BERBY - M. Gilles JEANSON

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Marie-Suzie CELEMANI, 4^{ème} Adjointe par Mme Nina ROGER, 2^{ème} Adjointe
Mme Lorraine MERGY par M. Frédéric STAINCQ
Mme Anne CANAGUY par M. Jean-Bernard LATCHIMY
Mme Nathalie SEYCHELLES par M. le Maire, Jeannick ATCHAPA
M. Damien LESTE par Mme Nadège BLAS, 9^{ème} Adjointe

ETAIENT ABSENTS/EXCUSES :

M. Daniel GONTHIER

Mme Marie-Line REOUTE

M. François PERERA

Mme Marie-France ROUGET

M. Jean-Roland RUFFIER

Mme Flavie ANNETTE

M. Jean-Michel DUFOUR

Mme Gaëlle RAMPIERE

Le Conseil Municipal désigne M. Mario EDMOND en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Maire prononce l'ouverture de la séance.



Séance du 29 octobre 2025

Affaire n°2025 – 062

**PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)
CONVENTION DE PARTENARIAT TRIPARTITE
CIRAD, CRITT ET VILLE DE BRAS-PANON**

Dans le cadre du **Projet Alimentaire Territorial (PAT)** de la Commune de Bras-Panon, un partenariat est envisagé avec le **Pôle Innovation (CRITT)** de la CCI Réunion, le **CIRAD** – notamment à travers le dispositif **SADUR (Système Alimentaire Durable en Milieu Insulaire)** – ainsi que la Ville de Bras-Panon, afin de fédérer les compétences locales et de mutualiser les travaux menés à l'échelle du territoire.

Ce partenariat a pour objectifs :

- De promouvoir une alimentation saine, locale et de saison ;
- D'encourager la transformation artisanale de produits végétaux par les agriculteurs ainsi que par les habitants de la commune ;
- De proposer et valoriser des recettes élaborées à partir de produits agricoles végétaux transformés.

Dans ce cadre, des **ateliers pédagogiques** seront organisés au sein des écoles et des jardins partagés. Les recettes développées seront mises en valeur dans un **livret de recettes**, diffusé auprès des enfants scolarisés à Bras-Panon ainsi qu'auprès des professionnels du territoire.

En date du 02 octobre 2025, la commission aménagement-urbanisme a émis un avis favorable à cette affaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve le projet de convention de partenariat présenté en annexe ;**
- **M'autorise à signer la convention et toute pièce afférente à la mise en œuvre de ce partenariat.**

Le Maire,



Jeannick ATCHAPA



Le secrétaire de séance,



Mario EDMOND

CONVENTION DE PROJET D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Entre :

1) LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA REUNION – Pôle innovation - CRITT

dont le siège est situé à 5 B, rue de Paris – CS 31023 – 97404 Saint-Denis Cedex,

SIRET : 189 742 117 00014

Représentée par son Président, Monsieur Pierrick ROBERT

ci-après désignée «le CRITT CCI RÉUNION »,

2) Le Centre de Coopération International en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD)

dont le siège régional est situé au 40 chemin de Grand Canal CS 12014, 97743 Saint-Denis CEDEX 9.

SIRET : 331 596 270 00297

Représenté par sa Présidente Directrice Générale, Madame Elisabeth Claverie de Saint-Martin et par délégation par Monsieur Eric JEUFFRAULT le Directeur Régional.

ci-après désignée « CIRAD »,

3) La COMMUNE DE BRAS-PANON

dont le siège est situé au 89 Route Nationale 2

SIRET : 21974002400019

Représenté par son maire, Monsieur Jeannick ATCHAPA, ,

ci-après désignée « COMMUNE DE BRAS-PANON »,

Le CRITT CCI Réunion, le CIRAD et La COMMUNE DE BRAS-PANON ci-après dénommées conjointement « les Parties ».

Préambule :

Au titre de la mission de service public du **Pôle Innovation (CRITT) de la CCI Réunion** et conformément à son programme d'actions (FEDER), le laboratoire agroalimentaire du CRITT contribue à la valorisation des produits locaux dans le cadre d'un projet d'intérêt général (PIG).

Le CIRAD, notamment via le dispositif SADUR (Système Alimentaire Durable en Milieu Insulaire), projet co-financé par l'Union européenne et la Région Réunion (FEDER, FEADER), mène des recherches pour renforcer la production et la valorisation de ressources agricoles locales,

La Commune de Bras-Panon est dans cette même dynamique en portant un Projet Alimentaire Territorial (PAT) ayant pour objectif de valoriser les productions végétales (fruits, légumes, aromates, ...) cultivées sur la commune.

Ce projet de partenariat vise à fédérer les compétences locales et d'unifier les travaux réalisés à l'échelle du territoire dans le but de participer au développement économique en apportant une valeur ajoutée par la transformation des productions agricoles végétales locales.

L'objectif est de :

- Promouvoir une alimentation saine, locale et de saison ;
- Encourager la transformation artisanale de produits végétaux par les agriculteurs et les habitants de la commune et du territoire réunionnais ;
- Proposer des recettes élaborées à partir de produits agricoles végétaux transformés.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre les parties dans le cadre du Projet d'Intérêt Général porté par la CCI Réunion – CRITT relatif à la valorisation des produits locaux.

Ladite convention précise les droits et les obligations principaux des trois parties, étant entendu que ceux-ci peuvent évoluer au fil du temps. En effet, le partenariat qui unit les trois parties se développe au maximum dans le sens des intérêts de chacun.

Toute modification du présent contrat devra être réalisée par voie d'avenant.

Article 2 – Engagement des Parties

2-1 Engagements du CRITT CCI Réunion

Le CRITT CCI Réunion s'engage à :

- Piloter le Projet d'Intérêt Général pour la valorisation des produits locaux
- Participer à la coordination des actions à mettre en œuvre en lien avec le cahier des charges du Plan Alimentaire Territorial (PAT) de Bras-Panon ;
- Mettre en œuvre ses compétences techniques au service de la valorisation des produits végétaux locaux (fruits, légumes, aromates, etc.) cultivés sur le territoire de Bras-Panon (élaboration de recettes, étiquetage réglementaire, conseils en hygiène et sécurité alimentaire, ...) dans la limite des moyens et disponibilités ;
- Organiser des ateliers sensoriels, en autonomie et/ou en partenariat avec le CIRAD, à destination des éco-délégués dans la limite des moyens et disponibilités ;
- Organiser des ateliers de transformation (ex. tubercule > farine ; farine > produit fini) avec les agriculteurs en partenariat avec le CIRAD dans la limite des moyens et disponibilités ;

2-2 Engagement du CIRAD

Le CIRAD s'engage à :

- Participer à la coordination des actions à mettre en œuvre en lien avec le cahier des charges du PAT de Bras-Panon ;
- Mettre en œuvre ses compétences techniques au service de la valorisation des produits végétaux locaux (fruits, légumes) cultivés sur le territoire de Bras-Panon dans la limite des moyens et disponibilités ;
- Mettre à disposition une ou des recettes abouties et élaborées dans le cadre du dispositif SADur afin de valoriser ces travaux de recherche ;
- Organiser un ou des ateliers ludiques sur la transformation agroalimentaire des ressources amylacées, en autonomie et/ou en partenariat avec le CRITT CCI Réunion, à destination des éco-délégués dans la limite des moyens et disponibilités ;
- Organiser des ateliers de transformation (ex. tubercule > farine ; farine > produit fini) avec les agriculteurs en partenariat avec le CRITT CCI Réunion dans la limite des moyens et disponibilités,

2-3 Engagement de la COMMUNE DE BRAS-PANON

La COMMUNE DE BRAS-PANON s'engage à :

- Piloter et coordonner opérationnellement les actions à mener par les partenaires dans le cadre du PAT de Bras-Panon ;

- Fournir ou organiser l'approvisionnement en matières premières des partenaires (fruits, légumes, aromates, ...) pour l'élaboration des tests pour les recettes dans la limite des moyens et disponibilités de la commune ;
- Mobiliser les agriculteurs et éco-délégués pour la participation aux ateliers organisés par les parties dans le cadre de cette présente convention.

Article 3 – Absence de contrepartie financière

Les parties conviennent que leurs contributions respectives se feront à titre gracieux, sans aucune contrepartie financière.

Article 4 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de la date de signature. A l'expiration de cette période, elle se renouvellera à chaque date anniversaire par tacite reconduction pour une période d'une (1) année, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties par lettre recommandée avec accusé de réception reçue deux (2) mois avant l'échéance du terme.

Article 5 – Exécution de la convention

Les parties s'engagent à mener à bien leurs prestations visées à l'article 1, conformément aux règles de l'art et de la meilleure manière.

La présente obligation, n'est, de convention expresse, que pure obligation de moyens.

Article 6 – Désignation de correspondants privilégiés

- Pour le **CRITT CCI Réunion**, le référent est :

Madame Anne-Gaëlle BABET, Responsable du pôle Agroalimentaire du CRITT CCI Réunion
anne-gaëlle.babet@reunion.cci.fr

- Pour le **CIRAD**, les référents sont :

Madame Layal DAHDOUH, Coordinateur du projet SADur (UMR QUALISUD)
layal.dahdouh@cirad.fr sadurcoordination@cirad.fr

Monsieur Dominique CARVAL, Coordinateur du projet SADur (UR GECO)

- Pour la **COMMUNE DE BRAS-PANON**, le référent est :

Madame Cécile DE FONDAUMIERE, Chargée de mission développement du territoire
c.defondaumiere@braspanon.re

Les parties conviennent de signaler tout changement de référent et coordonnées pour garantir la continuité du projet.

Article 7 – Suivi de la convention

Il est institué, à l'initiative de la Commune de Bras-Panon, un comité de pilotage (COFIL) du Projet Alimentaire Territorial (PAT), ayant pour mission d'assurer le suivi et la coordination du projet dans son ensemble. Les parties signataires pourront être invitées à participer aux travaux dudit comité en fonction des thématiques traitées.

De plus, pour assurer le suivi de la présente convention, une réunion de coordination se tiendra trois (3) mois avant la fin de la convention.

Au cours de cette réunion pourront notamment être abordés, les points suivants :

- Le bilan annuel des actions menées (livrable quantitatif et qualitatif) ;
- Le renouvellement de la convention de partenariat ;
- La proposition de nouvelles actions communes ;
- La résolution et/ou prévention de tout différend né ou à naître de l'exécution de la convention.

Article 8 – Confidentialité et publications des résultats

Il est expressément convenu que toutes informations, données, savoir-faire, méthodes, procédés, documents techniques, stratégies, et tout autre élément, quelle qu'en soit la forme ou le support (écrit, oral, électronique, etc.), échangés à l'occasion du Projet, présentent un caractère confidentiel, et ne peuvent être communiquées à un tiers par l'une des Parties sans l'autorisation préalable et expresse des autres Parties.

Toutefois, les Parties reconnaissent que l'objectif principal du Projet est la production de résultats d'études destinés à être publiés et diffusés auprès du public dans un but d'intérêt général. En conséquence, les résultats intermédiaires et finaux des études, tels qu'ils seront présentés dans les rapports, publications et autres supports de diffusion prévus, ne seront pas considérés comme des Informations Confidentielles au sens de la présente clause.

Article 9 – Résiliation du contrat

La présente convention pourra être résiliée par les parties à tout moment :

- Pour manquement aux obligations contractuelles par l'une ou l'autre des parties ;
- Pour des motifs graves de manquement à l'ordre public, en cas d'actes, déclarations ou comportements du partenaire contraires aux intérêts défendus par les Parties, sans préjudice des éventuelles poursuites engagées pour l'utilisation à des fins non conformes aux obligations énoncées par la présente convention ;
- Pour des motifs sérieux tenant au fonctionnement ou à des événements imprévisibles ;
- En cas de force majeure dûment constatée.

Le présent contrat peut être résilié par l'une des parties de plein droit, quinze (15) jours après mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception demeurée sans effet, sans préjudice de tous dommages et intérêts.

La résiliation ne donnera lieu à aucune indemnité pour quelque cause que ce soit.

Article 10 – Propriété intellectuelle

L'ensemble des outils et des documents réalisés par chacune des Parties restent leur propriété exclusive.

L'ensemble des outils et des documents réalisés conjointement par les Parties sont leur copropriété.

Toute communication d'une Partie mentionnant les raisons sociales ou les marques et logos, et autres signes distinctifs et d'une façon plus générale l'image de l'autre Partie ou de son groupe devra faire l'objet d'une autorisation préalable, expresse et écrite, de l'autre Partie, dans le respect de la charte graphique de chacune des Parties annexées aux présentes.

Les parties s'opposent expressément à ce que les données [y compris le présent document], quelles que soient leurs formes, sur lesquelles elles détiennent les droits de propriété intellectuelle soient intégrés, transmis, absorbés de quelque manière que ce soit dans des moteurs et ou algorithmes d'intelligence artificielle. Les parties s'oppose ainsi à toutes opérations de moissonnage, de fouille de textes et de données (au sens de l'article L. 122-5-3 du code de la propriété intellectuelle), d'enrichissement, de création dérivée, relatives à ces données, y compris par des dispositifs de collecte automatisée de données et d'intelligence artificielle, qui constitueraient dès lors des actes de contrefaçon, sauf accord spécifique formellement exprimé de la part des parties.

Article 11 – Respect de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel

Dans le cadre des présentes, les Parties s'engagent à respecter les dispositions :

- du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données, RGPD),
- de toute loi ou réglementation française y afférent.

Chaque Partie est Responsable des traitements qu'elle met en œuvre dans le cadre de la Convention, les Parties ne sont pas Responsables conjoints et aucune des Parties n'est Sous-traitant à l'égard de l'autre.

Chaque Partie s'engage au titre du présent article en son nom, celui de son personnel permanent et non permanent.

Article 12 – Ethique et probité

Les Parties conviennent de respecter des principes éthiques et de probité dans l'exécution de la présente convention. Elles s'engagent à mener leurs activités en conformité avec des standards élevés d'éthique professionnelle, à respecter les lois et réglementations en vigueur, et à prévenir toute forme de corruption, de conflits d'intérêts, trafic d'influence, favoritisme, ou d'autres pratiques contraires à l'éthique.

Les Parties garantissent l'intégrité des produits ou services fournis, ainsi que la transparence dans leurs relations d'affaires, et s'engagent à soutenir ces principes éthiques et de probité afin d'assurer le respect de ces standards tout au long de la relation contractuelle.

Pendant toute la durée de la présente convention, chaque Partie aura la possibilité de soumettre un questionnaire relatif aux divers engagements du présent article, auquel les autres Parties s'engagent à répondre dans des délais raisonnables.

Article 13 – Litiges – Attribution de compétence

Le Contrat sera régi par et interprété conformément au droit français.

En cas de contestation relative à l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les Parties s'engagent à se rencontrer et à mettre en œuvre tous les moyens pour résoudre cette contestation de façon amiable.

Les Parties conviennent expressément que le défaut d'accord, à l'issue d'un délai de trente (30) jours calendaires à compter du début des négociations, constaté par la signature conjointe d'un procès-verbal de réunion, vaut échec desdites négociations.

A défaut d'accord amiable, chacune des Parties pourra soumettre le litige au tribunal relevant de la compétence exclusive des tribunaux compétents de St-Denis.

Fait à Saint-Denis, le

En trois exemplaires originaux

**Président de la CCI RÉUNION
Monsieur Pierrick ROBERT**

**Maire de Bras-Panon
Monsieur Jeannick ATCHAPA**

**Directeur Régional du CIRAD Réunion-Mayotte
Monsieur Eric JEUFFRAULT**

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le

ID : 974-219740024-20251029-2025062-DE



Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le



ID : 974-219740024-20251029-2025062-DE



**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 OCTOBRE 2025**

Affaire n°2025-063

**PARC DE LA VANILLE ET DES ORCHIDEES : CONVENTION DE PARTENARIAT CIRAD
MISE A DISPOSITION DE VANILLIERS**

L'an deux mille vingt-cinq, **le vingt-neuf octobre**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Bras-Panon, sur une convocation régulière, s'est réuni en session ordinaire en la salle habituelle de ses séances sous la présidence de M. Jeannick ATCHAPA, Maire de Bras-Panon en vertu de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Maire certifie que la convocation initiale du Conseil Municipal avait été transmise, le 22 octobre 2025.

Nombre des membres en exercice : **33**

Présents	Représentés	Absents/Excusés	TOTAL
20	5	8	33

ETAIENT PRESENTS :

M. le Maire, Jeannick ATCHAPA - M. Thierry HENRIETTE, 1^{er} Adjoint - Mme Nina ROGER, 2^{ème} Adjointe - M. Mario EDMOND, 3^{ème} Adjoint - M. Charles-André MAILLOT, 5^{ème} Adjoint - Mme Clémentine IGOUFE, 6^{ème} Adjointe - M. Anselme ANNIBAL, 7^{ème} Adjoint - Mme Marie-Andrée DAMOUR, 8^{ème} Adjointe - Mme Nadège BLAS, 9^{ème} Adjointe - M. Bertrand PICARD - M. Jean Eric ROUGET - Mme Annie-Claude VIRAYE - M. Jean-Bernard LATCHIMY - M. Antoine CAPELOTAR - M. Frédéric STAINCQ - Mme Florence BOYER - Mme Natacha ARASTE - Mme Carole SIN-LEE-SOU - M. Bruno BERBY - M. Gilles JEANSON

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Marie-Suzie CELEMANI, 4^{ème} Adjointe par Mme Nina ROGER, 2^{ème} Adjointe
Mme Lorraine MERGY par M. Frédéric STAINCQ
Mme Anne CANAGUY par M. Jean-Bernard LATCHIMY
Mme Nathalie SEYCHELLES par M. le Maire, Jeannick ATCHAPA
M. Damien LESTE par Mme Nadège BLAS, 9^{ème} Adjointe

ETAIENT ABSENTS/EXCUSES :

M. Daniel GONTHIER	M. Jean-Roland RUFFIER
Mme Marie-Line REOUTE	Mme Flavie ANNETTE
M. François PERERA	M. Jean-Michel DUFOUR
Mme Marie-France ROUGET	Mme Gaëlle RAMPIERE

Le Conseil Municipal désigne M. Mario EDMOND en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Maire prononce l'ouverture de la séance.



Séance du 29 octobre 2025

Affaire n°2025 – 063

**PARC DE LA VANILLE ET DES ORCHIDÉES
CONVENTION DE PARTENARIAT CIRAD
MISE A DISPOSITION DE VANILLIERS**

Dans le cadre du **Parc de la Vanille et des Orchidées**, qui constitue la première étape de la « Route de la Vanille », la commune souhaite mettre en valeur notre filière vanille, pilier de l'identité de Bras-Panon.

Pour cela, un partenariat est proposé avec le **CIRAD**, à travers son **Centre de Ressources Biologiques (CRB) Vatel**, qui conserve une riche collection de variétés de vanilliers.

Le CIRAD met à disposition de la ville, à titre gratuit, **33 lianes de vanilliers**. Elles seront exposées et entretenues dans le Parc de la Vanille, afin d'illustrer la diversité de cette plante et de renforcer la dimension pédagogique et touristique du site.

La convention précise que :

- Le prêt est consenti **à titre gratuit** ;
- Les frais liés au transport, à l'entretien et à la conservation des plants sont à la charge de la commune ;
- Les plants restent la **propriété du CIRAD**, mais sont confiés à la commune pour valoriser le projet.

En date du 02 octobre 2025, la commission aménagement-urbanisme a émis un avis favorable à cette affaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve la convention de mise à disposition avec le CIRAD annexée ;**
- **M'autorise à signer la convention et toute pièce afférente à la mise en œuvre de ce partenariat.**

Le Maire,



Jeannick ATCHAPA



Le secrétaire de séance,



Mario EDMOND

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE VANILLIERS POUR LA COMMUNE DE BRAS PANON

ENTRE

Le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad),

Etablissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), à vocation scientifique et technique,

Siège social : 42 rue Scheffer, 75116 Paris (France),

N° d'immatriculation au RCS : 331 596 270,

Représenté par Madame Elisabeth Claverie de Saint Martin, en sa qualité de présidente-directrice générale, elle-même représentée par Eric Jeuffraut, directeur régional pour le Cirad pour la Réunion, Mayotte et les pays de la COI (sauf Madagascar).

Ci-après désigné le « **Prêteur** »,

D'une part,

ET

La commune de BRAS-PANON,

Commune située à la Réunion,

Code Commune 97402

Code postal 97412

Siret : 21974002400019

Représenté par M. Jeannick ATCHAPA,

Ci-après désigné(e) l'« **Emprunteur** »,

D'autre part,

Le Cirad et le Partenaire sont individuellement désignés par la « Partie » et collectivement par les « Parties ».

VISAS

- VU** le code de la recherche, notamment la section unique « Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad) » du chapitre IV du titre III du livre III de sa partie réglementaire (articles R334-1 à R334-17) ;
- VU** le code civil, notamment ses articles 1875 à 1879 ;
- VU** L'accord Cadre pour le développement des activités du Cirad à la Réunion (2023/2027) signé par l'Etat français, la Région Réunion, le Conseil départemental de la Réunion et le Cirad le 18 octobre 2023 ;
- VU** le Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (2023-2028) signé par la Région Réunion et le Cirad le 27 novembre 2023 ;

PREAMBULE

Considérant que le Cirad est un établissement public de l'État à caractère industriel et commercial (EPIC), à vocation scientifique et technique, créé par décret n° 84-429 du 5 juin 1984, placé sous la double tutelle des ministères de l'Europe et des Affaires étrangères et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;

Considérant que la mission du Cirad porte sur la production et la transmission de nouvelles connaissances, en partenariat avec les pays du Sud, pour accompagner leur développement agricole et contribuer au débat sur les grands enjeux mondiaux de l'agriculture, de l'alimentation et des territoires ruraux. A ce titre, le Cirad a la mission de contribuer au développement durable des régions tropicales et méditerranéennes et d'y conduire, en cette qualité, des programmes de recherches, des réalisations expérimentales et des programmes de développement, en partenariat avec ces pays ;

Le Centre de Ressources Biologiques (CRB) Vatel (Cirad, La Réunion) a pour mission de sauvegarder et favoriser l'accès à la diversité génétique de plantes traditionnellement cultivées à La Réunion. Les enjeux de conservation et diffusion concernent cinq collections végétales : vanillier, aux tropicaux, légumes lontan à graines, légumes lontan à racines et tubercules, et maïs. La collection vanilliers regroupe 175 accessions vivantes, comprenant notamment des variétés des trois espèces cultivées (*Vanilla planifolia*, *Vanilla pompona* et *Vanilla x tahitensis*), des hybrides interspécifiques et une quarantaine d'espèces sauvages apparentées originaires d'Amérique, d'Afrique et d'Asie. Les vanilliers sont conservés sous forme de lianes en ombrières au Cirad à St Pierre de La Réunion.

Considérant que

La Commune de BRAS-PANON souhaite promouvoir la filière « Vanille » dans le cadre de son projet de territoire.

De ce fait le développement de la filière « Vanille » représente un véritable atout majeur dans la mise en place de ce programme global.

L'idée d'une « Route de la Vanille » est née de cette volonté de faire émerger des initiatives originales au croisement des enjeux touristiques et agricoles sur le territoire de l'Est de La Réunion.

Il doit s'articuler autour de plusieurs axes majeurs :

- L'agriculture,
- L'agro-tourisme et le tourisme durable,
- L'insertion professionnelle et la formation,
- La transformation,
- Le volet pédagogique à destination des scolaires.

Le projet d'un Parc de la Vanille et des Orchidées a donc été initié avec un double objectif, d'accueillir le Centre Technique de Pro-vanille et constituer la première pierre de la « Route de la Vanille ».

Ce parc permettra la création d'un espace public de type « parc urbain », avec les aménagements suivants :

- **Un espace événementiel**, permettant le déroulement de petites manifestations culturelles ou musicales, le regroupement de scolaires, etc...
- **Un espace thématique « Vanille »**, lieu de documentation et de découverte sur la vanille,
- **Un espace thématique « Orchidées »**, espace ombragé et abrité (pergolas, treilles...), lieu également de documentation et de découverte, comprenant là aussi des panneaux pédagogiques et ludiques autour du thème de la vaste famille des orchidées (notamment les variétés présentes sur l'île)
- **Un parcours botanique** en périphérie du Parc, aménagé sous forme d'une promenade pédagogique serpentant au milieu d'espaces boisés
- **Un espace ludique** pour jeunes enfants, agrémenté de quelques jeux
- **Un point d'eau**, permettant d'apporter la présence de l'eau au sein du Parc.

Par conséquent, les Parties ont décidé de recourir au dispositif prévu par les articles 1875 à 1879 du code civil susvisé.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET

La Convention a pour objet de déterminer les conditions du prêt à titre gratuit du Cirad (le Prêteur) à la commune de Bras-Panon (l'Emprunteur), dans le cadre de la mise en place du « Parc de la Vanille ».

« Chose » objet du prêt : 33 lianes de Vanilliers

La description détaillée de la Chose objet du prêt figure aux annexes 1 et 3 du Contrat.

ARTICLE 2 - LIEU D'EXPOSITION

L'Emprunteur conservera et exposera la chose objet du prêt sur la parcelle AH 1990 située à l'angle de la rue du Collège et de la rue des Muscadiers.

ARTICLE 3 - CONDITIONS FINANCIÈRES

3.1 - Gratuité du prêt

Le prêt est consenti à titre gratuit.

3.2 - Charges et taxes

L'Emprunteur prend en charge les coûts liés à l'exploitation et à l'entretien de la Chose.

L'Emprunteur assume les éventuelles taxes liées à la Chose.

3.3 - Transports

Les frais d'acheminement de la chose du CIRAD (Bassin Plat, St Pierre, La Réunion) vers le Parc de la Vanille restent à la charge de l'emprunteur.

3.4 - Apport en nature

Le prêt à usage est considéré comme une contribution en nature du Prêteur à l'Emprunteur. La valeur de cette contribution est estimée à 1980 euros par le fournisseur.

ARTICLE 4 - DURÉE

Nonobstant sa date de signature, le Contrat prend effet le 1er octobre 2025 pour une durée de 20 ans, renouvelable par tacite reconduction.

La date de fin du prêt à usage peut être modifiée par voie d'avenant signé des deux Parties, l'article « apport en nature » est révisé en conséquence.

L'échéance ou la résiliation du Contrat ne portent pas atteinte aux stipulations des articles « Confidentialité et Publication », « Propriété des Résultats » et « Restitution » lesquelles restent en vigueur pour les durées fixées auxdits articles.

ARTICLE 5 - PROPRIETE DU MATERIEL

Le Prêteur reste propriétaire de la Chose. Le prêt n'emporte en aucun cas transfert de propriété au profit de l'Emprunteur.

ARTICLE 6 - MODALITÉS ET CONDITIONS D'ACCÈS AU MATÉRIEL

6.1 - Accès

Le Prêteur autorise à l'Emprunteur l'accès à la collection de vanilliers du CRB Vatel, objet de la Convention, conservé actuellement au Cirad (Bassin Plat, St Pierre, La Réunion).

6.2 - Personnels autorisés

La liste du personnel de l'Emprunteur autorisé à manipuler les vanilliers est présentée en Annexe 2.

Cette liste sera vérifiée et mise à jour, par voie d'avenant.

L'Emprunteur s'engage à informer par email au référent désigné du Prêteur de tout changement de personnel accédant à la Chose.

ARTICLE 7 - COMITE DE SUIVI

Un Comité de Suivi sera établi à la signature de la convention et permettra au Prêteur et à l'Emprunteur de se concerter et faire un état des lieux de l'établissement du projet Parc de la Vanille.

Il permettra au Prêteur de faire remonter des besoins d'appui technique, d'accompagnement et de formation relatifs à la mise en place du projet « Parc de la Vanille ».

Si de tels besoins sont remontés, d'un commun accord, Le Cirad pourra proposer à la commune de Bras Panon une aide via des prestations de service. Ces dernières feront alors l'objet d'un accord spécifique.

Comité de suivi technique :

- Directeur(trice) du service Aménagement et Développement Local
- Chargé(e) de projet Route de la Vanille et des Orchidées
- Adjoint Directeur des Services Techniques
- Chef Projet ProVanille
- Technicienne supérieure CIRAD spécialiste de la culture du vanillier
- Technicien supérieur CIRAD spécialiste des infrastructures vanillier
- Chercheur CIRAD responsable de la collection vanillier CRB Vatel

Comité de pilotage :

- Directeur Général des Services
- Directeur(trice) du service ADL
- Directeur des Services Techniques
- Chargé(e) de projet Route de la Vanille et des Orchidées
- Adjoint Directeur des Services Techniques
- Chercheur CIRAD responsable de la collection vanillier CRB Vatel
- Chercheur CIRAD responsable CRB Vatel

ARTICLE 8 - ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR

8.1 - Acceptation de la chose

L'Emprunteur prend la Chose dans son état actuel, sans recours contre le Prêteur pour quelque cause que ce soit et, notamment, pour mauvais état, vices apparents ou cachés.

8.2 - Usage

L'Emprunteur acquiert, en qualité de détenteur précaire, le droit d'utiliser la Chose prêtée à la condition d'en respecter l'usage déterminé qui est :

La mise en place d'une exposition de différentes variétés de vanilliers dans le cadre de la mise en place du Parc de la Vanille.

Dans ce but, l'Emprunteur certifie avoir capacités et qualités pour se servir de la Chose.

L'Emprunteur utilise la chose de manière soigneuse et de bonne foi. Il veille à faire appliquer les consignes de sécurité nécessaires à sa bonne utilisation.

Il s'engage à n'utiliser la chose que dans le cadre de l'usage évoqué dans cette convention. Il s'engage notamment à ne pas diffuser de matériel végétal (liane ou partie de plante) de la Chose à l'extérieur du « Parc de la Vanille » que ce soit à titre onéreux ou à titre gratuit, sauf à la demande du Prêteur, la demande étant alors adressée à l'Emprunteur par courriel.

Toute utilisation autre de la chose ne peut être faite qu'avec l'autorisation expresse du fournisseur.

8.3 - Sous-contrat de prêt

L'Emprunteur s'engage à ne pas conclure de sous-contrat de prêt portant sur la Chose, sauf s'il bénéficie d'une autorisation expresse du Prêteur.

8.4 - Conservation

L'Emprunteur est tenu de veiller raisonnablement à la garde et à la conservation de la Chose. Il est tenu d'en réparer la perte ou la détérioration. Il s'oppose à tous empiétements et usurpations et, le cas échéant, en prévient immédiatement le Prêteur afin qu'il puisse agir directement.

L'Emprunteur s'engage à prendre les mesures nécessaires pour prévenir des potentiels cas de vandalismes lors des visites du site.

Il s'engage également à conserver la chose de manière conforme à la gestion adéquate d'une collection de Vanilliers, notamment en ce qui concerne le respect de l'étiquetage et l'entretien de la culture (apport en substrat, bouclages, fécondations, observation de l'apparition de symptômes).

Si la Chose a été estimée en la prêtant, la perte qui arrive, même par cas fortuit, est pour l'Emprunteur.

8.5 - Communication

Dans le cadre exclusif de l'exposition des Vanilliers, l'Emprunteur s'engage à utiliser les panneaux descriptifs présents en annexe 3 de la Convention, mentionnant le logo du Cirad, des autres partenaires du Centre de Ressource Biologique (CRB) Vatel, le nom de la variété, son code CRB, son origine et ses particularités.

Il les disposera de manière adéquate et visible en dessous de chaque vanillier exposé, afin que le visiteur puisse avoir les informations nécessaires sur la variété présentée.

Toute reproduction totale ou partielle des marques et logos du Cirad réalisée sans son accord préalable et écrit est interdite en application des articles L. 713-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

8.6 - Formation

L'Emprunteur s'engage à ce que le personnel mentionné au point 6.2 soit formé quant à l'utilisation et la gestion des collections de vanilliers.

8.7 - Visite

L'Emprunteur permet au Prêteur de venir exercer un droit de visite. Ces visites seront notamment effectuées dans le cadre de la mise en place du Comité de suivi établi à l'article 7 de la présente Convention. L'emprunteur en sera au préalable informé et les visites se feront uniquement dans le Parc de la Vanille et des Orchidées.

8.8 - Assurance

L'Emprunteur assure la Chose avec les polices d'assurances adéquates. Il fournit au Prêteur qui en fait la demande, une copie des attestations d'assurance.

8.9 - Sanctions

En cas de non-respect de ses obligations, l'Emprunteur s'expose à des dommages et intérêts, ainsi qu'à une résiliation immédiate du prêt à la demande du Prêteur.

8.10 - Restitution

L'Emprunteur s'engage à restituer la Chose au terme du contrat, ou le cas échéant à la date prévue à cet effet, en bon état.

Il est également tenu de restituer les fruits, si la Chose qui lui a été prêtée en a produit.

ARTICLE 9 - ENGAGEMENTS DU PRETEUR

Le Prêteur ne peut retirer la Chose prêtée qu'après le terme convenu.

Néanmoins, si pendant ce délai ou avant que le besoin de l'Emprunteur ait cessé, il survient au Prêteur un besoin pressant et imprévu de sa Chose, le juge peut, suivant les circonstances, obliger l'Emprunteur à la lui rendre.

Si jamais le prêteur met fin au contrat avant la date prévue, alors l'emprunteur conserve la chose sur une durée de 6 mois le temps de trouver un autre successeur compatible.

ARTICLE 10 - RESPONSABILITÉ

L'Emprunteur dispose de l'usage, du contrôle et de la direction de la Chose. Il sera seul responsable des dommages causés par la Chose.

ARTICLE 11 – CONFIDENTIALITÉ

Les Parties s'engagent, pendant toute la durée du présent Contrat et les cinq (5) ans qui suivent son expiration ou sa résiliation, à :

- Conserver le secret sur les informations confidentielles dont elles auraient eu connaissance dans le cadre du présent Contrat ;
- N'utiliser les informations confidentielles qu'aux seules fins d'exécution du Contrat, sauf autorisation expresse, préalable et écrite de l'autre Partie ;
- À ne communiquer les informations confidentielles qu'aux seuls membres de leur personnel ayant besoin d'y avoir accès pour la réalisation de la prestation. Les Parties se portent-fort du respect de la présente obligation par leur personnel ayant reçu communication des informations confidentielles.

A l'expiration ou à la résiliation du Contrat, les Parties s'engagent à détruire tous les supports contenant des informations confidentielles ainsi que les documents ou matériels reçus de l'autre Partie dans le cadre de l'exécution du présent Contrat.

Par ailleurs, les Parties s'engagent à ne conserver aucune copie des informations confidentielles sur quelque support que ce soit et à effacer de tout système de traitement ou de conservation de données les informations confidentielles qui y auraient été entrées et à en justifier à l'autre Partie à première demande.

Les Parties ne seront tenues à aucune obligation de confidentialité à l'égard des informations, documents ou éléments qui :

- a) Appartiennent au domaine public avant leur date de communication par la Partie propriétaire ou qui deviendraient publiques par la suite, sans faute de la part de la Partie récipiendaire, et sans qu'il y ait eu violation d'une quelconque obligation de confidentialité ou de secret ;
- b) Avant leur communication par la Partie propriétaire étaient déjà détenus ou connus de la Partie récipiendaire, à condition qu'elle en rapporte la preuve ;
- c) Seraient reçus licitement d'un tiers, sans qu'il y ait eu violation d'une quelconque obligation de confidentialité ou de secret ;
- d) Auraient été signalés comme présentant un caractère non confidentiel et relatifs aux prestations du Contrat.

ARTICLE 12 - OBLIGATION D'INFORMATION

En cas de survenance d'un évènement susceptible de mettre en péril l'exécution du Contrat, les Parties s'engagent à s'en informer, par envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, dans les 5 jours calendaires suivant la survenance de cet évènement, et à se réunir dans les meilleurs délais afin de décider des mesures à prendre.

ARTICLE 13 - FORCE MAJEURE

Aucune Partie n'est responsable de l'inexécution de ses obligations si cette inexécution est due à un cas de force majeure, tel que défini par la jurisprudence française.

La Partie qui invoque le cas de force majeure doit en avertir l'autre Partie, sans délai, en lui précisant les motifs, les conséquences prévisibles et leur durée probable. Elle prend toutes les mesures qui s'imposent pour limiter ces conséquences et leur durée probable. Le prêteur procède selon ses capacités au remplacement des espèces variétés en cas de détérioration (Intempéries, cyclone, tempête).

Si, à l'expiration d'un délai de quinze (15) jours comptés à partir de la fin probable des conséquences de la force majeure, la Partie qui invoque la force majeure est toujours dans l'impossibilité d'exécuter ses obligations, l'autre Partie a le droit de résilier totalement ou partiellement et sans indemnité le Contrat, après un préavis de quinze (15) jours.

Si la résiliation n'est pas demandée, les obligations affectées par la force majeure sont prorogées automatiquement d'une durée égale au retard entraîné par la survenance du cas de force majeure.

ARTICLE 14 - INTUITU PERSONAE

Il est expressément convenu que le Contrat est conclu *intuitu personae* et ne peut être cédé, transféré ou transmis, par une Partie à qui que ce soit et à quelque titre que ce soit, directement ou indirectement, totalement ou partiellement, à titre onéreux ou gratuit, sans l'accord écrit de l'autre Partie matérialisé par un avenant.

ARTICLE 15 - RÉSILIATION

Le contrat peut être résilié pour manquement de la part de l'Emprunteur de ses obligations, notamment s'il ne respecte pas l'usage convenu.

ARTICLE 16 - DROIT APPLICABLE – LITIGES

Le Contrat est soumis aux lois et règlements français.

En cas de différend relatif à la validité, à l'interprétation, à l'exécution ou à la résiliation du Contrat, les Parties s'obligent, préalablement à tout autre recours, à mettre en œuvre leurs meilleurs efforts afin de trouver une solution amiable.

En cas de désaccord persistant, l'affaire sera portée devant les tribunaux français compétents.

ARTICLE 17 - NOTIFICATIONS

Toutes les notifications, communications, mises en demeure prévues par le Contrat seront réputées avoir été valablement délivrées si elles sont adressées aux adresses suivantes :

- Pour le Cirad :
 - Eric Jeuffrault
 - Directeur régional pour le CIRAD pour la Réunion, Mayotte et les pays de la COI (hors Madagascar)
 - Station de la Bretagne - 40, Chemin de Grand Canal CS 12014
 - 97743 Saint-Denis Cedex 9, La Réunion, France
 - eric.jeuffrault@cirad.fr

- Pour l'Emprunteur :
 - Jeannick ATCHAPA
 - Maire de la commune
 - 89 Route Nationale 2 97412 BRAS-PANON
 - adl@braspanon.re
 - c.defondaumiere@braspanon.re

Fait en deux (2) exemplaires originaux,

Le Prêteur	L'Emprunteur
Le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad), Directeur régional pour le Cirad pour la Réunion, Mayotte et les pays de la COI (sauf Madagascar). Eric JEUFFRAULT	Commune de Bras-Panon, Le Maire. Jeannick ATCHAPA
Le :	Le :
A :	A :
Signature :	Signature :

ANNEXE N°1 - ANNEXE

CONTEXTE DU PRÊT ET UTILISATION DE LA CHOSE

Descriptif du projet Vanille et l'utilisation qui va être faite des Vanilliers

DESCRIPTION DE LA CHOSE

Liste des variétés de vanilliers objets de la chose

Code accession CRB Vatel	Espèce
CR-VA-00018	Vanilla pompona Schiede pittieri
CR-VA-00030	Vanilla pompona Schiede grandiflora
CR-VA-00046	Vanilla pompona Schiede grandiflora
CR-VA-00069	Vanilla pompona Schiede longicarpa
CR-VA-00070	Vanilla pompona Schiede longicarpa
CR-VA-00093	Vanilla pompona Schiede grandiflora
CR-VA-00096	Vanilla pompona Schiede grandiflora
CR-VA-00112	Vanilla pompona Schiede grandiflora
CR-VA-00662	Vanilla pompona Schiede
CR-VA-00693	Vanilla pompona Schiede grandiflora
CR-VA-00010	Vanilla planifolia Jacks. Ex Andrews
CR-VA-00626	Vanilla planifolia Jacks. Ex Andrews
CR-VA-00628	Vanilla planifolia Jacks. Ex Andrews
CR-VA-00645	Vanilla planifolia Jacks. Ex Andrews
CR-VA-00068	Vanilla sotoarenasii M.Pignal, Azofeifa-Bolanos & Grisoni sp. nov
CR-VA-00003	Hybride Vanilla planifolia x Vanilla xtahitensis
CR-VA-00139	Hybride Vanilla planifolia x Vanilla pompona
CR-VA-00166	Hybride Vanilla planifolia x Vanilla phaeantha
CR-VA-00072	Vanilla bahiana Hoehne
CR-VA-00086	Vanilla bahiana Hoehne
CR-VA-00098	Vanilla bahiana Hoehne
CR-VA-00087	Vanilla insignis
CR-VA-00109	Vanilla cribbiana Soto Arenas
CR-VA-00091	Vanilla crenulata
CR-VA-00106	Vanilla crenulata
CR-VA-00104	Vanilla imperialis Kraenzl.
CR-VA-00682	Vanilla lindmaniana Kraenzl.
CR-VA-00081	Vanilla dilloniana Correll
CR-VA-00108	Vanilla humblotii Rchb.f.
CR-VA-00694	Vanilla madagascariensis Rolfe
CR-VA-00699	Vanilla phalaenopsis Rchb.F.
CR-VA-01156	Hybride Vanilla sotoarenasii x Vanilla pompona
CR-VA-02108	Hybride Vanilla bahiana x Vanilla lindmaniana

ANNEXE N°2 -LISTE DU PERSONNEL DE L'EMPRUNTEUR AUTORISÉ À ACCÉDER À LA CHOSE

NOM	PRENOM	FONCTION
A définir		Gardien communal
A définir		Personnel COTECH + COFIL
A définir		Jardinier communal

ANNEXE N°3 : PANNEAUX DESCRIPTIFS DES VARIETES DE VANILLIERS

Les panneaux descriptifs des variétés concernées par la convention sont en pièce jointe et sont annexés à la convention



**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 OCTOBRE 2025**

Affaire n°2025-064

**ROUTE DE LA VANILLE ET DES ORCHIDEES : CONVENTION DE PARTENARIAT IRT
« DIAGNOSTIC, ETAT DES LIEUX DES SENTIERS DE RANDONNEE A BRAS-PANON »**

L'an deux mille vingt-cinq, **le vingt-neuf octobre**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Bras-Panon, sur une convocation régulière, s'est réuni en session ordinaire en la salle habituelle de ses séances sous la présidence de M. Jeannick ATCHAPA, Maire de Bras-Panon en vertu de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Maire certifie que la convocation initiale du Conseil Municipal avait été transmise, le 22 octobre 2025.

Nombre des membres en exercice : **33**

Présents	Représentés	Absents/Excusés	TOTAL
20	5	8	33

ETAIENT PRESENTS :

M. le Maire, Jeannick ATCHAPA - M. Thierry HENRIETTE, 1^{er} Adjoint - Mme Nina ROGER, 2^{ème} Adjointe - M. Mario EDMOND, 3^{ème} Adjoint - M. Charles-André MAILLOT, 5^{ème} Adjoint - Mme Clémentine IGOUFE, 6^{ème} Adjointe - M. Anselme ANNIBAL, 7^{ème} Adjoint - Mme Marie-Andrée DAMOUR, 8^{ème} Adjointe - Mme Nadège BLAS, 9^{ème} Adjointe - M. Bertrand PICARD - M. Jean Eric ROUGET - Mme Annie-Claude VIRAYE - M. Jean-Bernard LATCHIMY - M. Antoine CAPELOTAR - M. Frédéric STAINCQ - Mme Florence BOYER - Mme Natacha ARASTE - Mme Carole SIN-LEE-SOU - M. Bruno BERBY - M. Gilles JEANSON

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Marie-Suzie CELEMANI, 4^{ème} Adjointe par Mme Nina ROGER, 2^{ème} Adjointe
Mme Lorraine MERGY par M. Frédéric STAINCQ
Mme Anne CANAGUY par M. Jean-Bernard LATCHIMY
Mme Nathalie SEYCHELLES par M. le Maire, Jeannick ATCHAPA
M. Damien LESTE par Mme Nadège BLAS, 9^{ème} Adjointe

ETAIENT ABSENTS/EXCUSES :

M. Daniel GONTHIER
Mme Marie-Line REOUTE
M. François PERERA
Mme Marie-France ROUGET

M. Jean-Roland RUFFIER
Mme Flavie ANNETTE
M. Jean-Michel DUFOUR
Mme Gaëlle RAMPIERE

Le Conseil Municipal désigne M. Mario EDMOND en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Maire prononce l'ouverture de la séance.



Séance du 29 octobre 2025

Affaire n°2025 – 064

**ROUTE DE LA VANILLE ET DES ORCHIDÉES
CONVENTION DE PARTENARIAT IRT
« DIAGNOSTIC, ETAT DES LIEUX DES SENTIERS DE RANDONNÉE A BRAS-PANON »**

La commune de Bras-Panon dispose de plusieurs sentiers de randonnée, très fréquentés par les habitants comme par les visiteurs, et qui représentent un atout touristique majeur pour notre territoire.

Afin de mieux les valoriser et de renforcer leur attractivité, la commune propose un partenariat avec l'Île de La Réunion Tourisme (IRT).

La convention a pour objectif de réaliser un **diagnostic complet des sentiers** :

- Inventaire et cartographie des sentiers de Bras-Panon,
- Expertise de terrain (environnement, patrimoine, sécurité, accessibilité),
- Analyse foncière et juridique,
- Définition d'un programme d'aménagement (signalétique, équipements, sécurisation),
- Organisation d'un comité de suivi avec tous les partenaires (CIREST, ONF, Parc National, associations locales, etc.).

Ce partenariat s'inscrit dans la démarche de la **Route de la Vanille et des Orchidées**, et vise à mettre en valeur notre patrimoine naturel tout en soutenant le développement touristique et économique de la commune.

En date du 02 octobre 2025, la commission aménagement-urbanisme a émis un avis favorable à cette affaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve la convention de partenariat avec l'IRT détaillée en annexe,**
- **M'autorise à signer la convention et toute pièce afférente à la mise en œuvre de ce partenariat.**

Le Maire,



Jeannick ATCHAPA



Le secrétaire de séance,



Mario EDMOND

Convention de partenariat « Diagnostic, état des lieux des sentiers de randonnée à Bras-Panon » Référence : RP-06

ENTRE LES SOUSSIGNES

L'association « Ile de La Réunion Tourisme »,
Représentée par **Lebreton Patrick** en qualité de Président,
Agissant dans le cadre de la loi de 1901 sur les associations à but non lucratif
Ainsi que l'article L343-9 du code du tourisme, renvoyant à l'article L113-6 du code de l'urbanisme
pour la mise en place de conventions pour l'exercice des sports de nature
Ainsi que le Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion
Dont le siège social sis à Immeuble la Balance, 4 rue Jules Thirel, bâtiment B, 97460 Saint-Paul
N°identifiant SIRET du siège : 501 932 115 00030
Ci-après dénommée : « l'IRT »

ET

La Commune du Bras-Panon,
Représentée par M.Jannick ATCHAPA en qualité de maire de la Commune de Bras-Panon, ou son
représentant,
Agissant conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et du
Code de l'Urbanisme.
Dûment habilité à cet effet par délibération n°2025-.....du Conseil Municipal du 29/10/2025
Dont le siège sis à la mairie de Bras Panon, Route Nationale 2 – Centre-Ville – 97412 Bras Panon
N°identifiant SIRET du siège : 219 740 024 00019

Ci-après dénommée « La Commune »

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU DE CE QUI SUIT

L'Ile de La Réunion Tourisme concourt à la mise en œuvre de la politique touristique en matière de Développement, d'Aménagement et de Promotion de La Réunion. Pour cela, elle assure les compétences dévolues aux :

- Comités Régionaux du Tourisme (CRT)
- Comités Départementaux du Tourisme (CDT).

Depuis août 2011, l'IRT accompagne la valorisation et la pérennisation des sites et itinéraires publics servant de support aux activités de tourisme et de loisirs sportifs de nature.

Dans le cadre de missions d'intérêt général, l'IRT pilote des actions en termes d'études, de planification, d'aménagement, d'équipement et d'entretien susceptibles de conforter et de pérenniser les sites et itinéraires de tourisme et de loisirs sportifs de nature, ouverts à tous et porteurs de développement économique.

Les activités de tourisme et de loisirs sportifs de nature représentent un important levier de développement du territoire et contribuent de façon significative à la stratégie touristique régionale, pour un Tourisme durable et compétitif.

La commune de Bras Panon ressource plusieurs sites touristiques d'intérêt régional, avec plusieurs sentiers de randonnée référencés dans de nombreux guides et site internet. Elle est notamment connue pour de multiples usages : canyoning, randonnée, pique-nique.

La commune de Bras Panon souhaite mettre en valeur les sites et itinéraires de nature sur son territoire, supports pour la découverte du patrimoine et des paysages.

Cette action de valorisation de sentier de randonnée répond aux attentes des randonneurs. Elle renforcera l'attrait pour la commune et les retombées économiques pour les hébergements, petits commerces, restaurants et organismes touristiques de Bras Panon.

Elle s'inscrit dans la thématique « Route de la Vanille et des Orchidées » porté par la commune.

Conscients de ces enjeux, la Commune de Bras-Panon et l'IRT partagent un même objectif de valorisation touristique et de pérennisation des sentiers de randonnée pédestre. Ils ont défini d'un commun accord, par la présente convention, un cadre général de collaboration.

Ce projet est donc une action coordonnée répondant à l'intérêt général et visant à optimiser l'utilisation des deniers publics.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention détermine les conditions du partenariat instauré entre l'IRT et la commune. Ce partenariat doit permettre de concilier les efforts respectifs des deux parties pour :

- La valorisation et l'attractivité touristique de la commune.
- La pérennisation et la qualification des sites et itinéraires de tourisme et de loisirs sportifs de nature qu'elle abrite.
- La préservation et la valorisation du patrimoine naturel des sites, de grande qualité environnementale.
- La réalisation d'un programme d'aménagement qualitatif et d'équipements collectifs.

Les deux parties visent une mise en commun de leurs moyens respectifs, dans un esprit de coopération et de collaboration, de manière cohérente et complémentaire dans leurs domaines de compétences.

Article 2 : Domaines de collaboration

Le diagnostic et l'état des lieux des sentiers de randonnée à Bras-Panon nécessite la mise en œuvre d'un programme d'action qui se déroulera en plusieurs étapes.

Les actions suivantes ont été identifiées :

- **Action 1 : Inventaire des sentiers de randonnées**

Il s'agit de réaliser un inventaire exhaustif des sentiers de bras Panon et sur le secteur de Rivière du Mat les Hauts, Bellevue, Cap Agile. Les inventaires nous permettront :

- D'avoir une vision globale du potentiel de randonnée dans le secteur.
- De définir les principes d'itinéraires et boucles, et leurs niveaux de pratique par catégorie d'utilisateur.
- De prioriser et planifier les visites de terrain pour expertise et état des lieux.

- **Action 2 : Expertise, état des lieux de sentiers :**

Il s'agit d'élaborer un audit des sentiers, qui permettra :

- D'avoir un rapport-diagnostic sur l'environnement, les points de vue et attraits paysagers, le patrimoine culturel, historique, le type de revêtement de surface des sentiers, les éléments et accès existants, niveau de difficulté de pratique, le public ciblé.
- De réaliser un reportage photo détaillant tous les éléments remarquables cités précédemment.
- De proposer des axes d'amélioration pour mettre en place des itinéraires de qualité, assurant la sécurité des randonneurs, et respectant la nature et l'environnement.

- **Action 3 : Cartographie et analyse foncière :**

Il s'agit d'élaborer un plan de situation des sentiers avec les acteurs touristiques existants, les tracés GPS et les points de cheminements relevés, les parcelles et propriétaires de terrains traversés, les services annexes...

Il s'agit de déterminer l'existence administrative et juridique des tracés identifiés (PLU, servitudes ...).

- **Action 4 : Programme d'aménagement, équipement et signalétique :**

Il s'agit d'élaborer un plan des aménagements et des équipements types à installer : panneau d'information et d'interprétation, panneau d'avertissement, d'avis, poteau de balisage, marche, main courante, rambarde, revers d'eau, etc...

- **Action 5 : Négociation et maîtrise foncière :**

Il s'agit de réaliser la négociation foncière pour le compte de la commune sur les parcelles et propriétaires de terrains traversés.

Elaboration de conventions : convention de passage et de prêt, autres formes de maîtrise foncière : AOT, autorisation, ...

Suivi des baux et conventions de maîtrise foncière.

Inscription dans les documents d'urbanisme et RES (Recensement des Equipements Sportifs de l'Etat).

- **Action 6 : COPIL et COTECH :**

Il s'agit d'organiser des réunions de concertation et de suivi du projet avec l'ensemble des partenaires.

Deux types de réunion : COPIL (Comité de Pilotage) et COTECH (Comité Technique).

Partenaires identifiés : CIREST, CD974, ONF, Parc National, Comité de Randonnée

Pédestre de la Réunion, Associations du secteur (Emploi vert, Randonnée, Quartier...),

SGH, OTI Est, DEAL, CBNM...

La commune et l'IRT s'engagent à coopérer aux actions identifiées à l'article 2, chacune en ce qui la concerne. Au-delà de l'article 2, tout autre projet de collaboration entre la commune et l'IRT fera l'objet d'une nouvelle convention.

Article 3 : Engagements des parties

3.1 - Engagement de l'IRT

L'IRT s'engage à :

- Prendre en charge l'organisation et la mise en œuvre des actions suivantes :
 - Action 1 : Inventaire des sentiers de randonnée
 - Action 2 : Expertise, état des lieux de sentier
 - Action 3 : Cartographie
 - Action 4 : Programme aménagement, équipement et signalétique
 - Action 5 : Négociation et maîtrise foncière
- Remettre à la commune un rapport état des lieux comprenant des points de repérage terrain, levé GPS, reportage photographique, analyse des contraintes, potentialité, faisabilité, mesures financières possibles, définition de projet et phasage.
- Apporter son soutien, entre autres sur : participation aux réunions, mutualiser les éléments et coordonner les phasages du projet avec des partenaires institutionnels (CD, ONF, PNRun), aide à la rédaction de cahier des charges (études, travaux...).
- Mobiliser ses équipes spécialisées pour ce type de mission à savoir : Service ADE, Observatoire du Tourisme et autres si nécessaire.

3.2 - Engagement de la commune

La commune s'engage à :

- Prendre en charge l'organisation et la mise en œuvre des actions suivantes :
 - Action 1 : Inventaire des sentiers de randonnées
 - Action 3 : Analyse foncière
 - Action 6 : COPIL et COTECH
- Mettre en place et animer les réunions COPIL et COTECH, mutualiser les éléments, coordonner les phasages du projet avec l'ensemble des partenaires.
- Transmettre à l'IRT une cartographie de l'analyse foncière des tracés GPS : numéro de parcelle, nom du propriétaire, surface et statut de la parcelle.
- Mobiliser ses équipes spécialisées pour ce type de mission à savoir : Service économique, Service des sports, Service environnement, Service foncier, Service aménagement, et autres si nécessaire.

Article 4 : Modalités financières

L'IRT prendra à sa charge les dépenses et frais incombant à ses engagements, nécessaire à la réalisation des actions identifiés à l'article 3.

La Commune de Bras Panon prendra à sa charge les dépenses et frais incombant à ses engagements, nécessaire à la réalisation des actions identifiés à l'article 3, **dans la limite des crédits inscrits à son budget.**

Article 5 : Modification de la convention

Toutes modifications apportées à la présente convention se fera sous forme d'avenants signés par les deux parties.

Article 6 : Durée de la convention

La présente convention prendra effet à compter de sa date de signature par les deux parties et pour une durée de 3 ans. Elle pourra être prorogée par avenant.

Article 7 : Transfert de la convention

L'IRT (association loi 1901) est en phase de changement de statut vers la création d'un EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial) sous le nom de CRT (Comité Réunionnais de Tourisme).

Ce transfert sera formalisé par avenant sans autre modification.

La signature de ce contrat vaut acceptation.

Article 8 : Anti-corruption

Les parties s'engagent, dès leur entrée en négociations et pendant toute la durée de l'exécution du contrat, à respecter l'ensemble des lois, réglementations et normes nationales et internationales afférent à la lutte contre la corruption qui leur est applicable (ci-après la « réglementation »). Elles reconnaissent notamment avoir parfaite connaissance de la loi dite « Sapin II » °2016-1691 du 9 décembre 2016 et notamment (i) de l'obligation pour les dirigeants sociaux des entreprises dépassant un certain seuil (en effectif de salariés et/ou chiffre d'affaires) de prendre les mesures destinées à prévenir et à détecter la commission en France ou à l'étranger, de faits de corruption ou de trafic d'influence » et de la protection due aux lanceurs d'alerte.

L'engagement des parties comprend notamment :

- L'obligation de se conformer à l'ensemble de législations visant à incriminer les faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics, de favoritisme ou de tout autre manquement à la politique dans les pays dans lesquels les parties exercent leurs activités et d'y sensibiliser leurs salariés ;
- L'obligation de veiller à faire respecter par leurs propres fournisseurs, prestataires ou sous-traitants, les obligations décrites dans le présent article ;
- L'obligation de respecter l'indépendance dans laquelle doit être mené le processus de contractualisation.

Les parties attestent qu'à date de signature du contrat :

- Elles n'ont pas enfreint la réglementation ;
- Elles n'ont pas fait l'objet de sanction(s) civile(s) ou pénale(s), en France ou à l'étranger, pour violation de la réglementation et qu'à leur connaissance, aucune enquête ni procédure pouvant aboutir à de telles sanctions n'est engagée à leur encontre ;

- A leur connaissance, aucun dirigeant ni cadre de leur entreprise/groupe n'a fait l'objet de sanctions civiles ou pénales, en France ou à l'étranger, pour violation de la réglementation et qu'à leur connaissance, aucune enquête ni procédure pouvant aboutir à de telles sanctions n'est engagée à leur encontre ;
- Elles n'ont accordé et n'accorderont, directement ou indirectement, aucun don, cadeau, paiement, rémunération ou avantage quelconque à quiconque en vue de ou en contrepartie de la conclusion du contrat.

Le cas échéant, elles s'engagent à mettre en place les mesures visées ci-dessus, et, plus généralement, à faire leurs meilleurs efforts pour prévenir la commission d'actes de corruption. Leurs actions devront en outre s'adapter aux évolutions de la Réglementation

Article 9 : Gestion des données à caractère personnel

Chacune des parties s'engage au respect intégral des obligations légales et réglementaires lui incombant au titre de la législation relative à la protection des Données à Caractère Personnel (ci-après « DCP »), en particulier la loi « Informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et le règlement UE n° 2016/679 du 27 avril 2016 du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des Données à Caractère Personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après le « RGPD »).

Les parties conviennent que la présente convention n'implique aucun traitement de données personnelles par l'une des parties pour le compte de l'autre en tant que sous-traitant au sens du RGPD.

Quoi qu'il en soit, les parties reconnaissent que, sont transmises entre-elles des contacts nominatifs (nom, prénom, fonctions, adresse mail et coordonnées téléphoniques), à des fins de gestion administrative ou financière, ou de suivi technique et opérationnel de la convention.

Concrètement, les données personnelles susvisées concerneront les signataires de la convention ainsi que les interlocuteurs indiqués dans l'article 3.3 de la présente.

Chaque partie recevant communication de ces DCP de la part de l'autre partie s'engage notamment à :

- Prendre des mesures adéquates pour en préserver la sécurité
- Ne les utiliser que pour les finalités prévues ci-dessus et n'en faire aucun autre usage
- Ne transférer tout ou partie des DCP ainsi transmises sans consentement formel du cosignataire de la présente convention
- Informer les personnes concernées dans le respect des articles 13 ou 14 du RGPD selon les cas et faciliter l'exercice de leurs droits.

Les Parties s'apporteront mutuellement assistance pour répondre à toute demande d'exercice de droits RGPD des personnes physiques concernées, dans le respect des délais légaux.

Article 10 : Confidentialité et secret professionnel

Le Partenaire à savoir ses membres, son personnel, ainsi que toutes personnes impliquées de manière directe ou indirecte dans l'exécution du présent contrat ou toutes personnes ayant pu obtenir de manière directe ou indirecte des informations relatives à l'exécution du présent contrat et pour lesquels le partenaire se porte garant, s'engage à une obligation stricte et absolue de confidentialité sur le principe, les modalités et résultats des prestations visées au présent contrat. Hormis le cadre des actions de communication réalisées l'accord des deux parties pour la promotion du projet cité à l'Article 1 « Objet de la convention », les Parties s'engagent à conserver confidentielles, tant pendant l'exécution du contrat qu'après la fin de celle-ci, les informations de toute nature auxquelles elles pourraient avoir accès dans le cadre de l'exécution des présentes. Elles s'engagent également à faire respecter strictement cette obligation par leurs personnels et sous-traitants éventuels.

Article 11 : Principes en matière d'éthique, de travail et de respect de l'environnement

Respecter les principes défendus par l'Organisation Internationale du Travail.

Les parties s'engagent à respecter les principes défendus par les conventions de l'Organisation Internationale du Travail et, notamment, l'abolition du travail des enfants et l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

Ne pas recourir à la main d'œuvre illégale et respecter la réglementation du travail en vigueur.

Les parties s'engagent à ne pas employer de travailleurs non immatriculés. Notamment, elles s'engagent à honorer toutes leurs obligations déclaratives vis-à-vis des autorités administratives, fiscales et chargées du travail conformément au droit du pays concerné.

Les parties s'engagent notamment à :

- Ne pratiquer aucune forme de discrimination en engageant ou en administrant son personnel et encourager l'égalité dans le traitement professionnel ;
- N'appliquer aucune forme de coercition mentale ou physique ni aucun châtement physique aux fins disciplinaires ; et respecter le droit en vigueur en matière d'horaires de travail, de rémunération, de formation, de convention collective, d'hygiène et de sécurité ;
- Mettre en place des mesures de prévention des risques pour garantir la sécurité au travail, préoccupation majeure dans l'exécution de ses activités ;
- Mettre en œuvre des mesures de qualité et encourager la formation professionnelle pour son personnel.

Les parties déclarent soutenir et respecter les principes fondamentaux de la protection de l'environnement par la mise en œuvre d'une politique environnementale visant à s'aligner sur les meilleures pratiques de la profession.

Les parties s'engagent à garantir le respect scrupuleux des réglementations locales, nationales et internationales en vigueur ainsi que les principes généraux de protection de l'environnement.

Les parties s'engagent à maîtriser l'impact de ses activités sur l'environnement en adoptant des mesures permettant d'en identifier les conséquences environnementales. Elles s'engagent à instaurer un processus d'amélioration continue dans leur gestion et leur maîtrise de l'impact environnemental de leurs activités.

Les parties s'engagent à encourager les principes exprimés ci-dessus dans ses relations avec leurs propres fournisseurs, prestataires de services et/ou sous-traitants.

Article 12 : Cas de force majeure

En cas de survenance d'un cas de force majeure, les conditions d'exécution des prestations prévues dans le présent contrat pourront être réexaminées d'un commun accord entre les parties, afin de respecter la réglementation en vigueur. Cette décision fera l'objet d'une notification écrite adressée à l'autre partie pour signaler la mise en œuvre de cet article.

Si l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation est suspendue pour un délai maximum de 30 jours.

Si l'empêchement est définitif, entraînant l'impossibilité des engagements des parties sans report possible, le présent contrat est résolu de plein droit et les parties sont libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351-1 du code civil.

Article 13 : Résiliation de la convention

La présente convention pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, sous forme de Lettre Recommandée avec Accusé de Réception.

La résiliation ne sera effective que 3 mois après la date de réception de la lettre de résiliation par l'autre partie, afin de permettre une conciliation préalable.

Aucune partie ne sera redevable d'aucun dommage-intérêt au bénéfice de l'autre partie.

Article 14 : Différends et litiges

Les parties s'engagent à rechercher une procédure amiable de conciliation à tout litige ou différent, sur l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente convention.

A défaut, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application des clauses de la présente convention devra être porté devant la juridiction compétente.

Fait en deux exemplaires originaux

A le.....

Pour l'île de La Réunion Tourisme

Pour la commune de Bras Panon

**Le Président
LEBRETON Patrick**

**Le Maire de Bras Panon
ATCHAPA Jeannick**



**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 OCTOBRE 2025**

Affaire n°2025-065

**ROUTE DE LA VANILLE ET DES ORCHIDEES : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE
COTE EST REUNION- OFFICE DE TOURISME ET ILE DE LA REUNION TOURISME**

L'an deux mille vingt-cinq, **le vingt-neuf octobre**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Bras-Panon, sur une convocation régulière, s'est réuni en session ordinaire en la salle habituelle de ses séances sous la présidence de M. Jeannick ATCHAPA, Maire de Bras-Panon en vertu de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Maire certifie que la convocation initiale du Conseil Municipal avait été transmise, le 22 octobre 2025.

Nombre des membres en exercice : **33**

Présents	Représentés	Absents/Excusés	TOTAL
20	5	8	33

ETAIENT PRESENTS :

M. le Maire, Jeannick ATCHAPA - M. Thierry HENRIETTE, 1^{er} Adjoint - Mme Nina ROGER, 2^{ème} Adjointe - M. Mario EDMOND, 3^{ème} Adjoint - M. Charles-André MAILLOT, 5^{ème} Adjoint - Mme Clémentine IGOUFE, 6^{ème} Adjointe - M. Anselme ANNIBAL, 7^{ème} Adjoint - Mme Marie-Andrée DAMOUR, 8^{ème} Adjointe - Mme Nadège BLAS, 9^{ème} Adjointe - M. Bertrand PICARD - M. Jean Eric ROUGET - Mme Annie-Claude VIRAYE - M. Jean-Bernard LATCHIMY - M. Antoine CAPELOTAR - M. Frédéric STAINCQ - Mme Florence BOYER - Mme Natacha ARASTE - Mme Carole SIN-LEE-SOU - M. Bruno BERBY - M. Gilles JEANSON

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Marie-Suzie CELEMANI, 4^{ème} Adjointe par Mme Nina ROGER, 2^{ème} Adjointe
Mme Lorraine MERGY par M. Frédéric STAINCQ
Mme Anne CANAGUY par M. Jean-Bernard LATCHIMY
Mme Nathalie SEYCHELLES par M. le Maire, Jeannick ATCHAPA
M. Damien LESTE par Mme Nadège BLAS, 9^{ème} Adjointe

ETAIENT ABSENTS/EXCUSES :

M. Daniel GONTHIER	M. Jean-Roland RUFFIER
Mme Marie-Line REOUTE	Mme Flavie ANNETTE
M. François PERERA	M. Jean-Michel DUFOUR
Mme Marie-France ROUGET	Mme Gaëlle RAMPIERE

Le Conseil Municipal désigne M. Mario EDMOND en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Maire prononce l'ouverture de la séance.



Séance du 29 octobre 2025

Affaire n°2025 – 065

**ROUTE DE LA VANILLE ET DES ORCHIDÉES
CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE
COTE EST REUNION- OFFICE DE TOURISME ET ILE DE LA REUNION TOURISME**

Dans le cadre du développement touristique et patrimonial de la **Route de la Vanille et des Orchidées**, la Commune de Bras-Panon porte un projet d'**escape game digital thématique Vanille**, visant à valoriser le savoir-faire local et le patrimoine agricole et culturel de la commune.

Ce projet s'inscrit dans une démarche d'innovation touristique et de mise en valeur du territoire, en proposant une **expérience immersive et interactive** accessible aux habitants comme aux visiteurs, tout en renforçant l'attractivité de la destination "Bras-Panon, terre de la vanille".

À l'issue d'une procédure de consultation, un prestataire sera retenu pour la conception et la réalisation de l'escape game.

Dans ce cadre, un **partenariat financier** est envisagé entre :

- La **Ville de Bras-Panon**, maître d'ouvrage et pouvoir adjudicateur du marché, pour une participation financière maximum de **6 000 €**,
- **Ile de La Réunion Tourisme (IRT)**, pour une participation financière de **1 500 €**,
- **Côté Est Réunion – Office de Tourisme Intercommunal**, pour une participation financière de **1 500 €**.

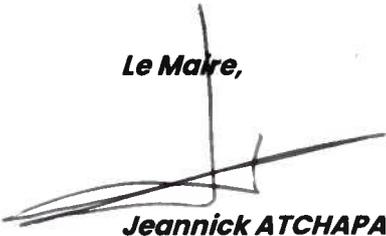
Ce partenariat vise à **soutenir la conception et la mise en œuvre de l'escape game**, contribuant à la promotion du patrimoine vanillier, à la diversification de l'offre touristique et à la dynamique économique locale.

La contribution des partenaires fera l'objet de **conventions de participation financière (en annexe)** conclues entre la Commune et chacun des organismes mentionnés ci-dessus.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve le projet "Escape Game Enquête Vanille", développé dans le cadre de la valorisation de la Route de la Vanille et des Orchidées ;**
- **Approuve les conventions de participation financière entre la Ville de Bras-Panon, l'IRT et Côté Est Réunion, pour un cofinancement de 1500 € de la part de ces deux organismes ;**
- **M'autorise à signer lesdites conventions ainsi que toute pièce afférente à la mise en œuvre du projet.**

Le Maire,



Jeannick ATCHAPA



Le secrétaire de séance,



Mario EDMOND

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le



ID : 974-219740024-20251029-2025065-DE

Convention de participation financière

Entre les soussignés :

La Ville de Bras-Panon,

Représentée par M le Maire,

Ci-après dénommée « la Collectivité »,

Ayant son siège à l'Hôtel de Ville, 89 Route Nationale 2, 97412 Bras-Panon,

ET

[Nom du partenaire],

Représenté par [Nom, fonction],

Ayant son siège à [adresse],

SIRET :

Ci-après dénommé « le Partenaire ».

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de participation financière du Partenaire au projet d'**Escape Game agricole sur la thématique Vanille**, porté par la Ville de Bras-Panon, dans le cadre du développement touristique et patrimonial de la Route de la Vanille et des Orchidées.

Le projet consiste en la conception, la réalisation et la mise en œuvre d'un escape game digital thématique, un prestataire sera retenu à l'issue d'une procédure de mise en concurrence conduite par la Collectivité.

Article 2 – Engagements de la Collectivité

La Collectivité est pouvoir adjudicateur et assure la contractualisation directe avec le prestataire.

Elle s'engage à :

- Assurer la maîtrise d'ouvrage du projet et le suivi technique, administratif et financier ;
- Informer les partenaires de l'avancement du projet et de sa mise en service ;
- Mentionner les logos des partenaires sur les supports de communication liés au dispositif.

Article 3 – Engagements du Partenaire

Le Partenaire s'engage à apporter une contribution financière de **1 500 € (mille cinq cents euros)** au financement du projet.

Cette contribution a le caractère d'un concours financier. Elle ne confère au Partenaire aucun droit d'exploitation exclusif, mais lui permet d'être identifié comme partenaire institutionnel du projet.

Article 4 – Modalités de versement

La participation financière de 1 500 € sera versée en une seule fois, sur présentation par la Collectivité d'un titre de recette accompagné d'une copie du bon de commande notifié au prestataire retenu.

En cas de dépôt sur Chorus Pro, le partenaire s'engagera à fournir les éléments utiles à la facturation (SIRET – N° Engagement – Code Service).

Le versement devra intervenir dans un délai maximal de 30 jours à compter de la réception du titre de recette.

Article 5 – Modalités de commercialisation et de reversement des recettes

Le partenaire sera chargé de la commercialisation du produit Escape Game auprès du public.

Les modalités de commercialisation et de reversement des recettes sont précisées dans une convention complémentaire, spécifique.

Ces modalités assurent une gestion transparente et partagée de l'exploitation du dispositif.

Article 6 – Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les parties et prend fin à la date du complet versement de la participation financière, sauf dispositions contraires.

Article 7 – Communication et valorisation

Les parties s'engagent à valoriser conjointement le projet dans leurs supports de communication, en mentionnant le partenariat financier.

Article 8 – Résiliation

En cas de manquement grave d'une des parties à ses engagements contractuels, la présente convention pourra être résiliée de plein droit après notification écrite restée sans effet pendant un délai de 30 jours.

Article 9 – Litiges

Tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention sera soumis, à défaut de règlement amiable, à la juridiction compétente du Tribunal Administratif de Saint-Denis de La Réunion.

Fait à Bras-Panon, le

En deux exemplaires originaux.

**Pour [le Partenaire]
Panon**

[Nom, fonction]

(signature et cachet)

Pour la Ville de Bras-

M le Maire

(signature et cachet)



**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 OCTOBRE 2025**

Affaire n°2025-066

**« SALON DE NOEL ET DU CADEAU » - 2^{ème} EDITION : PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BRAS PANON
ET LA SOCIETE MAGIK NOEL OI DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION D'UN MARCHÉ DE NOEL**

L'an deux mille vingt-cinq, **le vingt-neuf octobre**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Bras-Panon, sur une convocation régulière, s'est réuni en session ordinaire en la salle habituelle de ses séances sous la présidence de M. Jeannick ATCHAPA, Maire de Bras-Panon en vertu de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Maire certifie que la convocation initiale du Conseil Municipal avait été transmise, le 22 octobre 2025.

Nombre des membres en exercice : **33**

Présents	Représentés	Absents/Excusés	TOTAL
20	5	8	33

ETAIENT PRESENTS :

M. le Maire, Jeannick ATCHAPA - M. Thierry HENRIETTE, 1^{er} Adjoint - Mme Nina ROGER, 2^{ème} Adjointe - M. Mario EDMOND, 3^{ème} Adjoint - M. Charles-André MAILLOT, 5^{ème} Adjoint - Mme Clémentine IGOUFE, 6^{ème} Adjointe - M. Anselme ANNIBAL, 7^{ème} Adjoint - Mme Marie-Andrée DAMOUR, 8^{ème} Adjointe - Mme Nadège BLAS, 9^{ème} Adjointe - M. Bertrand PICARD - M. Jean Eric ROUGET - Mme Annie-Claude VIRAYE - M. Jean-Bernard LATCHIMY - M. Antoine CAPELOTAR - M. Frédéric STAINCQ - Mme Florence BOYER - Mme Natacha ARASTE - Mme Carole SIN-LEE-SOU - M. Bruno BERBY - M. Gilles JEANSON

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Marie-Suzie CELEMANI, 4^{ème} Adjointe par Mme Nina ROGER, 2^{ème} Adjointe
Mme Lorraine MERGY par M. Frédéric STAINCQ
Mme Anne CANAGUY par M. Jean-Bernard LATCHIMY
Mme Nathalie SEYCHELLES par M. le Maire, Jeannick ATCHAPA
M. Damien LESTE par Mme Nadège BLAS, 9^{ème} Adjointe

ETAIENT ABSENTS/EXCUSES :

M. Daniel GONTHIER
Mme Marie-Line REOUTE
M. François PERERA
Mme Marie-France ROUGET

M. Jean-Roland RUFFIER
Mme Flavie ANNETTE
M. Jean-Michel DUFOUR
Mme Gaëlle RAMPIERE

Le Conseil Municipal désigne M. Mario EDMOND en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Maire prononce l'ouverture de la séance.



Séance du 29 octobre 2025

Affaire n°2025 – 066

**« SALON DE NOEL ET DU CADEAU » – 2^{ème} EDITION
PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BRAS PANON ET LA SOCIETE MAGIK NOEL OI
DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION D'UN MARCHÉ DE NOEL**

Je vous informe que la Société MAGIK NOEL OI a sollicité auprès de la Ville de Bras-Panon, la mise à disposition du site du Champ de Foire, afin d'y tenir la 2^{ème} édition du « Salon de Noël et du Cadeau », prévue du Vendredi 5 au Dimanche 7 Décembre 2025. En 2024, la manifestation a connu un vif succès et a accueilli plus de 7 000 visiteurs.

Un appel à manifestation d'intérêt concurrente a été lancé le lundi 22 septembre 2025. Aucun projet concurrent n'est parvenu à la Commune dans les délais impartis, soit jusqu'au 6 octobre 2025 à 16h30.

La Commune peut ainsi délivrer à la société MAGIK NOEL OI, ayant manifesté son intérêt spontanément, le titre d'occupation du domaine public afférent à l'exercice de l'évènement projeté en 2025. Il est précisé que cette manifestation est susceptible de reconduction chaque année, et ce jusqu'en 2030.

Dans le cadre de l'édition 2025, le partenariat de la Commune prendra la forme suivante :

- **La mise à disposition du Champ de Foire**
- **L'apport d'un soutien logistique et humain (location de chapiteaux, électricité, dispositif du prévisionnel de secours, gardiennage, redevance SACEM, nettoyage du site).**

A l'instar de la 1^{ère} édition, les recettes globales de l'évènement, encaissées par MAGIK NOEL OI, seront redistribuées de la manière suivante :

- **15% pour la Commune de Bras-Panon,**
- **85% pour MAGIK NOEL OI.**

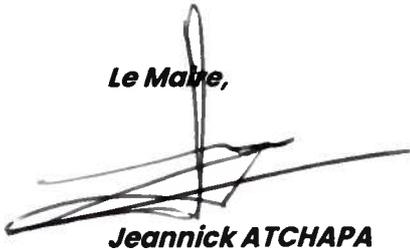
Le budget prévisionnel et le projet de convention de partenariat entre la Commune et la Société organisatrice sont annexés au présent.

En date du 02 octobre 2025, la Commission Aménagement - Urbanisme - Développement Local a émis un avis favorable à cette affaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve l'organisation du Salon de Noël et du Cadeau sur le Champ de Foire ;**
- **Approuve le partenariat sollicité ;**
- **M'autorise à signer la convention de partenariat dont le projet annexé au présent, ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution.**

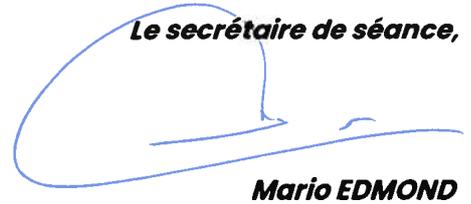
Le Maire,



Jeannick ATCHAPA



Le secrétaire de séance,



Mario EDMOND

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le



ID : 974-219740024-20251029-2025066-DE

ANNEXE 1**BUDGET PREVISIONNEL MAGIK NOEL 2025**

DEPENSES		RECETTES	
Location de 10 chapiteaux (3x3)	3 000.00 €	Droits de place	36 500.00 €
Publicité Radio	5 000.00 €	Chapiteau 4x4 (350€x10)	3 500.00 €
Publicité TV	10 000.00 €	Chalet en bois (300€x30)	9 000.00 €
Affiche 4x3	0.00 €	Artisan table 2 mètres (20€x200)	4 000.00 €
Décoration	10 000.00 €	Food court (500€x10)	5 000.00 €
Animations	10 000.00 €	Forain (1500€x10)	15 000.00 €
Billetterie	3 000.00 €	Billetterie (5€x7000)	35 000.00 €
Nettoyage	1 000.00 €		
Frais divers MEP	8 000.00 €		
Assurance	1 200.00 €		
Personnel	4 000.00 €		
Frais de bouche	1 000.00 €		
Frais divers	1 500.00 €		
Dispositif prévision. de sécurité	3 600.00 €		
Electricité	37 000.00 €		
Nettoyage toilettes et site	1 200.00 €		
Sécurité	10 000.00 €		
Frais Sacem	1 000.00 €		
Location 1 Chapiteau (10x20)	3 000.00 €		
TOTAL DEPENSES	113 500.00 €	TOTAL RECETTES	71 500.00 €

DEPENSES PRISES EN CHARGE PAR LA COMMUNE	
Dispositif prévision. de sécurité	3 600.00 €
Electricité	37 000.00 €
Nettoyage toilettes et site	1 200.00 €
Sécurité	10 000.00 €
Frais Sacem	1 000.00 €
Location 1 Chapiteau (10x20)	3 000.00 €
TOTAL DEPENSES COMMUNE	55 800.00 €

REPARTITION DES RECETTES	
Recettes Mairie (15 %)	10 725.00 €
Recettes MAGIK NOEL OI (85%)	60 775.00 €
TOTAL RECETTES	71 500.00 €



CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA VILLE DE BRAS-PANON
ET LA SOCIETE MAGIK NOEL OI

Entre les soussignés :

La Commune de Bras-Panon, représentée par son Maire en exercice, Monsieur **Jeannick ATCHAPA**, domicilié Hôtel de Ville - 89 Route Nationale 2 - 97412 Bras-Panon,

Ci-après dénommée « La Commune »

D'une part,

Et :

La société MAGIK NOEL OI, représentée par son président Monsieur Johny HOSPITAL, domiciliée au 662 chemin Canal Moreau - 97 440 Saint-André

SIRET : 978 849 024 000 10

Ci-après dénommée « MAGIK NOEL OI »

D'autre part,

PREAMBULE

La Commune de Bras-Panon a reçu une demande de la société MAGIK NOEL OI en vue de l'organisation de la deuxième édition du « salon de Noël et du cadeau » sur le site du Champ de Foire, pour la période du vendredi 05 au dimanche 07 décembre 2025. La société a sollicité le soutien de la Commune pour l'organisation de la manifestation qui contribuera à l'animation de la Ville en fin d'année.

Suite à un appel à manifestation d'intérêt concurrente demeuré infructueux, la présente convention est établie afin de définir les obligations des parties.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions et les modalités de partenariat entre la Ville de Bras-Panon et MAGIK NOEL OI, dans le cadre de l'organisation de la 2^{ème} édition du « Salon de Noël et du cadeau », sur le site du Champ de Foire.

Elle fixe notamment :

- Les modalités du soutien apporté par la Commune à MAGIK NOEL OI afin de permettre la mise en œuvre de la manifestation ;
- Les actions consenties par MAGIK NOEL OI en contrepartie du soutien apporté par la Commune

ARTICLE 2 : Engagements de la Commune de Bras-Panon

La Commune met à disposition de MAGIK NOEL OI, le site du Champ de Foire, ainsi que ces équipements (liste désignée en annexe) pour organiser l'évènement « Salon de Noël et du cadeau » et s'assure des conditions satisfaisantes de fonctionnement dans le respect des normes de sécurité : accessibilité, éclairage, accès à des sanitaires et la propreté du site.

Pour le bon fonctionnement de la manifestation, la Commune s'engage à apporter un soutien logistique et humain, intégrant :

- La location de chapiteaux concourant à la mise en place du marché de Noël
- Les réseaux d'électricité nécessaires à la tenue de la manifestation
- La mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours (DPS)
- La prise en charge d'un service de gardiennage
- La prise en charge du montant de la redevance SACEM
- Tous les dispositifs afférents à l'accueil des visiteurs de la manifestation sur le site : parking, billetterie

ARTICLE 3 : Engagements de MAGIK NOEL OI

MAGIK NOEL OI s'engage à :

- Assurer la mise en œuvre du Salon de Noël et du cadeau et en assumer la responsabilité
- Assurer la gestion des exposants et des animations
- Prendre en charge les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, et les défraiements de l'ensemble des intervenants attachés à la manifestation
- Faire respecter les horaires de la manifestation convenu au préalable avec la Commune
- Fournir à la collectivité les documents nécessaires à la publicité de l'évènement
- Respecter les lieux et bâtiments mis à sa disposition
- Communiquer à la Commune la listes des auteurs et des œuvres qui seront interprétées ou diffusées, afin que cette dernière puisse procéder au règlement s'il y a lieu les frais SACEM
- A faire mention du partenariat avec la Commune sur tous les supports de communication liés à l'évènement, et notamment reproduire le logo de la Commune sur tous les documents écrits relatifs à la manifestation (invitations, affiches, tracts, dossier de presse, réseaux sociaux...)
- Appliquer le Pass' Vanille pour les panonnais

ARTICLE 4 : Durée d'occupation du site

La présente convention est consentie et acceptée **pour une durée de 15 jours du 25 novembre à 7h00 au 9 décembre 2025 à 16h30**. Cette période comprend l'installation, la manifestation et le démontage.

Les dates de la manifestation étant **du 05 au 07 décembre 2025**.

MAGIK NOEL OI prendra les lieux dans l'état où ils se trouvent en début de la période d'occupation, et devra les rendre en bon état, à la date de fin de période.

ARTICLE 5 : Activité autorisée

Le site du Champ de foire est destiné à accueillir la réception du « Salon de Noël et du Cadeau », à l'exclusion de toute autre utilisation.

Les animations sont autorisées selon le planning suivant :

Le vendredi 5 et le dimanche 6 décembre : de 11h00 à 23h00.

Le samedi 06 décembre : de 11 h00 à 00h00.

ARTICLE 6 : Assurances

MAGIK NOEL OI déclare avoir souscrit une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile pendant la période où le site du Champ de Foire est mis à disposition. Cette police porte le numéro XXXXXXXXXXXX et a été souscrite auprès de la compagnie « XXXXXXXXXXXXXXXX ».

ARTICLE 7 : Recettes

Les recettes globales de l'évènement seront encaissées par MAGIK NOEL OI et redistribuées de la manière suivante :

- **15 % pour la Commune de Bras-Panon**
- **85 % pour MAGIK NOEL OI**

ARTICLE 8 : Responsabilités

MAGIK NOEL OI :

- Reconnaît que la présente convention ne peut être cédée à un tiers et que la sous location est interdite ;
- Déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et prend l'engagement de veiller scrupuleusement à leur application ;
- Devra se conformer aux prescriptions et règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne la sécurité, la salubrité, le droit du travail, la concurrence et la consommation, les débits de boissons ;
- Devra respecter la tranquillité et le repos de voisins

ARTICLE 9 : Evaluation

Dans le cadre de la présente convention, les Parties s'engagent à se réunir après la manifestation et à évaluer les engagements réalisés par chacune des parties et les difficultés rencontrées.

Un bilan technique et financier ainsi que les pièces justificatives seront transmis par MAGIK NOEL OI, au service des finances de la Ville, dans le mois qui suit la fin de la manifestation. La société veillera au respect de ce délai pour la transmission des documents.

ARTICLE 10 : Résiliation

10.1 : Abandon du projet

Dans le cas de l'abandon du projet, la présente convention est résiliée de plein droit.

10.2 : Inexécution des obligations

En cas d'inexécution par l'une ou l'autre des Parties, de l'une ou des obligations prévues dans la présente convention, celle-ci est résiliée de plein droit après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

10.3 : Force majeure

En cas d'évènements de force majeure faisant obstacle à l'exécution par l'une des Parties de ses obligations telle qu'elles découlent de la présente convention, la Partie défaillante en informe immédiatement l'autre. La Partie défaillante est exonérée de toutes responsabilités du fait de son inexécution qui ne peut être considérée comme une violation de la convention.

Il est entendu par évènements de force majeure, des évènements imprévisibles et de nature à rendre impossible l'exécution des obligations aux conditions stipulées dans la présente convention et telle que définie à l'article 1218 du code civil.

ARTICLE 11 : Responsabilité de la Commune

Aucune responsabilité ne peut être recherchée par MAGIK NOEL OI auprès de la Commune du fait de son partenariat, quant à l'organisation, la mise en œuvre et la réalisation du projet.

ARTICLE 12 : Durée et reconduction de la convention

La présente convention est susceptible de se renouveler jusqu'en 2030, et couvre l'organisation des éditions du « Salon de Noël et du Cadeau » de la commune.

Chaque édition fera l'objet d'une programmation et d'un calendrier prévisionnel transmis par l'organisateur et validé par la commune au plus tard 6 mois avant la date prévue de l'événement.

À l'issue de la durée fixée, la convention cessera de plein droit, sans qu'il soit besoin d'une dénonciation. Toute nouvelle collaboration éventuelle devra faire l'objet d'une procédure de publicité et de mise en concurrence conformément aux principes de liberté d'accès, d'égalité de traitement et de transparence.

La commune se réserve le droit de mettre fin à la convention par anticipation en cas de manquement grave de l'organisateur à ses obligations contractuelles ou en cas de force majeure rendant impossible la tenue de l'événement.

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le

ID : 974-219740024-20251029-2025066-DE



ARTICLE 13- Litiges

Les litiges éventuels qui n'auront pas pu recevoir de solution amiable seront soumis au Tribunal Administratif de Saint Denis

Fait à Bras-Panon en 2 exemplaires

le :

Pour la SA MAGIK NOEL

Pour la Commune,

Le Président

Johny HOSPITAL

Le Maire,

Jeannick ATCHAPA



**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 OCTOBRE 2025**

Affaire n°2025-067

**DOMAINE DE L'UNION – DECLARATION DE PROJET N° 1 – APPROBATION DU BILAN DE LA
CONCERTATION**

L'an deux mille vingt-cinq, **le vingt-neuf octobre**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Bras-Panon, sur une convocation régulière, s'est réuni en session ordinaire en la salle habituelle de ses séances sous la présidence de M. Jeannick ATCHAPA, Maire de Bras-Panon en vertu de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Maire certifie que la convocation initiale du Conseil Municipal avait été transmise, le 22 octobre 2025.

Nombre des membres en exercice : **33**

Présents	Représentés	Absents/Excusés	TOTAL
20	5	8	33

ETAIENT PRESENTS :

M. le Maire, Jeannick ATCHAPA – M. Thierry HENRIETTE, 1^{er} Adjoint – Mme Nina ROGER, 2^{ème} Adjointe – M. Mario EDMOND, 3^{ème} Adjoint – M. Charles-André MAILLOT, 5^{ème} Adjoint – Mme Clémentine IGOUFE, 6^{ème} Adjointe – M. Anselme ANNIBAL, 7^{ème} Adjoint – Mme Marie-Andrée DAMOUR, 8^{ème} Adjointe – Mme Nadège BLAS, 9^{ème} Adjointe – M. Bertrand PICARD – M. Jean Eric ROUGET – Mme Annie-Claude VIRAYE – M. Jean-Bernard LATCHIMY – M. Antoine CAPELOTAR – M. Frédéric STAINCQ – Mme Florence BOYER – Mme Natacha ARASTE – Mme Carole SIN-LEE-SOU – M. Bruno BERBY – M. Gilles JEANSON

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Marie-Suzie CELEMANI, 4^{ème} Adjointe par Mme Nina ROGER, 2^{ème} Adjointe
Mme Lorraine MERGY par M. Frédéric STAINCQ
Mme Anne CANAGUY par M. Jean-Bernard LATCHIMY
Mme Nathalie SEYCHELLES par M. le Maire, Jeannick ATCHAPA
M. Damien LESTE par Mme Nadège BLAS, 9^{ème} Adjointe

ETAIENT ABSENTS/EXCUSES :

M. Daniel GONTHIER

Mme Marie-Line REOUTE

M. François PERERA

Mme Marie-France ROUGET

M. Jean-Roland RUFFIER

Mme Flavie ANNETTE

M. Jean-Michel DUFOUR

Mme Gaëlle RAMPIERE

Le Conseil Municipal désigne M. Mario EDMOND en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Maire prononce l'ouverture de la séance.



Séance du 29 octobre 2025

Affaire n°2025 – 067

DOMAINE DE L'UNION – DECLARATION DE PROJET N° 1 APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION

Je vous rappelle que par délibération en date du 27 Novembre 2024, le Conseil Municipal a prescrit une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément aux articles L. 300-6-1 et L. 153-54 du Code de l'Urbanisme.

I. CONTEXTE ET INTERET GENERAL DU PROJET

Le Domaine de l'Union constitue un vaste domaine sucrier du 19^e siècle. La valorisation de cette propriété historique de Bras-Panon marque l'opportunité de répondre à 2 enjeux majeurs sur ce site :

- La protection et la promotion d'un patrimoine remarquable architectural, économique, culturel et culturel qui se dégrade et se délabre de manière importante
- La réalisation d'équipements médico-sociaux portés par le Fondation Père Favron pour soutenir des besoins forts :
 - La création d'un village Alzheimer (accueil de 100 personnes),
 - La réalisation d'une maison de l'enfance à caractère social (MECS) – (accueil de 36 enfants).

II. LES OBJECTIFS POURSUIVIS

La Collectivité entend poursuivre les objectifs ci-après :

- Evolution du zonage et du règlement du PLU : définir les prescriptions adaptées, afin de permettre l'implantation du projet rendu nécessaire pour la valorisation du Domaine de l'Union
- Prévoir une évaluation environnementale, afin de limiter les incidences potentielles du projet sur l'Environnement et l'Aménagement du Territoire. L'évaluation environnementale requiert l'organisation d'une concertation préalable, conformément à l'article L. 103 -2 du Code de l'Urbanisme

III. MODALITES DE CONCERTATION

Les modalités de concertation étaient les suivantes :

Moyens d'information :

- Mise à disposition du public (habitants, associations locales et autres personnes concernées) des éléments du dossier au fur et à mesure de son élaboration et pendant toute la durée de l'élaboration du projet, en Mairie (Service Aménagement – Urbanisme).
- Information sur l'avancement de la procédure via le site Internet de la Ville.

Moyens pour s'exprimer

- Mise à disposition d'un registre permettant au public de formuler ses observations aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux pendant toute la durée de l'élaboration du projet.
- Possibilité d'écrire au Maire par courrier et par mail à l'adresse suivante : adl@braspanon.re

La concertation appelle les remarques suivantes :

- Le registre de concertation n'a recueilli aucune observation, ni contre-proposition.
- Le Maire n'a reçu aucun courrier par voie postale ou par mail.

Par ailleurs, la Ville a également concerté étroitement avec les services de la DEAL et de la Région, notamment en les rencontrant en réunions de présentation et d'échanges le 31 octobre 2024 (DEAL) et le 1^{er} juillet 2025 (DEAL et Région).

Considérant que les modifications envisagées ne remettent pas en cause le Plan d'Aménagement et de Développement Durable ;

Considérant que le projet de Déclaration de Projet n°1 doit faire l'objet d'un examen conjoint sous forme de réunion avec les Personnes Publiques Associées (PPA) et d'une consultation de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricole et Forestiers (CDPENAF) et de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) ;

Considérant que le projet de Déclaration de Projet n°1, accompagné du procès-verbal de la réunion d'examen conjoint, du bilan de la concertation et des avis de la CDPENAF et de la MRAE sera soumis à enquête publique dans les formes prévues par le Code de l'Environnement ;

Considérant qu'après enquête publique, le projet de Déclaration de Projet n°1, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui auront été joints au dossier, des observations du public et du rapport du Commissaire- Enquêteur sera approuvé par Délibération du Conseil Municipal ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-31, L153-32, L153-34 et L153-21, R.153-20 et suivants ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 Novembre 2019, portant approbation de la Révision Générale du PLU de la Ville de Bras-Panon ;

Vu la Délibération du Conseil Municipal en date du 27 Novembre 2024, prescrivant « la Déclaration de projet n°1 » ;

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement – Urbanisme en date du 02 Octobre 2025.

M. Frédéric STAINCQ quitte la salle à 18h35, avant la mise aux voix de cette affaire et ne participe pas au vote.

A l'unanimité des votants, le Conseil Municipal :

- **Décide de considérer comme favorable le bilan de concertation,**
- **M'autorise à signer toutes les pièces et accomplir tous les actes dans le cadre de cette affaire.**

Conformément à l'article R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois, d'une mention dans les journaux diffusés dans le Département et au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,



Jeannick ATCHAPA



Le secrétaire de séance,



Mario EDMOND

Examen conjoint

Procès-verbal

Mardi 2 septembre 2025 à 14h00 à la Mairie de Bras-Panon

 CODRA

Présents

Mario EDMOND : Adjoint au maire, Ville de Bras-Panon
Frédéric DERAND : Directeur général des services, Ville de Bras-Panon
Monique MOUROUGUINPOULLE : Direction aménagement développement local, Ville de Bras-Panon
Frédéric LEGENDRE : Directeur des services techniques, Ville de Bras-Panon
Vanessa TAURAN : Ville de Bras-Panon
Gladys HINECKY : Sous-Préfecture de Saint-Benoît
Yohann ANANDY : Sous-Préfecture de Saint-Benoît
Cécile HUGRET : DEAL / SACOD
Ophélie RIBOD : DEAL / SACOD
Albert GUEZELLO : DAAF
Etienne BERGDOLT : DAC Réunion
Marie-Pierre NEHOUA : Région Réunion
Didier VISNELDA : Département / DAM
Alexandre LEGER : CIREST
Aritina HENRIETTE : Chambre d'agriculture
Roberto BUDEL : Chambre d'agriculture
Chantale PATMA : Vice-présidente CMAR
Anaïs SERINGOM MANGALOM : CMAR Antenne Est
Djanagane RANGAMA-PETCHY : CCI
José PACHECO : CODRA

Ordre du jour

- Présentation de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Bras-Panon en lien avec le projet médico-social et social et de valorisation du Domaine de l'Union porté par la Municipalité et la Fondation Père Favron.
- Echanges entre les participants

M. EDMOND introduit la réunion en remerciant les participants et en rappelant l'intérêt de faire évoluer le PLU afin de permettre ce projet d'intérêt général. Le Domaine de l'Union est un site historique, issu de la famille Mourouvin qui a confié le terrain à la Fondation Père Favron. Il s'agit d'une occasion unique pour la revitalisation de ce patrimoine.

M. PACHECO présente de manière synthétique le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Bras-Panon. La présentation se consacre notamment sur :

- ✓ Les fondements juridiques de la procédure engagée et le calendrier
- ✓ L'intérêt général double (la protection/valorisation d'un patrimoine remarquable + la réalisation des équipements médico-sociaux et sociaux par la Fondation Père Favron, dont le Village créole Alzheimer, la Maison de l'enfance à caractère social et une Maison d'accueil spécialisée)
- ✓ Le projet au PLU en vigueur et l'articulation avec le schéma d'aménagement régional
- ✓ L'état initial du site
- ✓ Les évolutions apportées au PLU

Il est rappelé que la présente procédure a été prescrite le 27 novembre 2024 par délibération en conseil municipal à la suite d'un pré-cadrage réglementaire qui a permis d'appréhender les possibilités réglementaires et juridiques pour proposer des solutions adéquates dans le dossier de déclaration de projet. Le dossier complet a été notifié aux personnes publiques associées (PPA), à la Commission Départementale de la Protection des Espaces Naturels et Forestiers (CDPENAF) et à l'Autorité Environnementale (MRAE) début août 2025. Le présent examen conjoint marque ainsi l'étape suivante de la procédure.

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le

ID : 974-219740024-20251029-2025067-DE



M. BERGDOLT rappelle que l'inscription du Temple de l'Union au titre des monuments historiques depuis 2010 sur le site engage l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) pour les permis de construire. De fait, l'ABF va être particulièrement attentif à ce que les nouveaux bâtiments proposés ne portent pas atteinte au monument. L'enjeu consiste ainsi à maîtriser les gabarits. Il est recommandé de favoriser davantage plusieurs bâtiments avec de petits volumes plutôt que des édifices moins nombreux aux gabarits plus importants. Le règlement d'urbanisme doit être déterminé en conséquence. Il est expliqué que selon le résultat des sondages, des fouilles archéologiques peuvent être nécessaires.

M. GUEZELLO considère le projet présenté dans le cadre de l'évolution du PLU comme louable et avec une incidence agricole neutre. Il s'interroge néanmoins si le projet aurait pu être proposé sur les zones déjà ouvertes à l'urbanisation (zones AU) de l'autre côté de la RN2.

M. PACHECO répond que techniquement le Domaine de l'Union, par son caractère apaisant et patrimonial (bâti et végétal) correspond aux besoins recherchés par la Fondation Père Favron au regard des spécificités des équipements sociaux et médico-sociaux projetés.

M. DERAND ajoute que la Ville a essayé de maîtriser le foncier du Domaine de l'Union lorsque le PLU de 2019 envisageait un projet touristique sur le site. Cela n'a jamais été possible, et le propriétaire a cédé le foncier à la Fondation Père Favron. Ce projet d'équipements sur ce site est dès lors une opportunité car la Ville seule n'aurait pas pu préserver ce patrimoine. A noter que contrairement aux zones AU à proximité, le site de l'Union présente l'avantage d'être déjà une zone anthropisée, modérant les impacts et ne permettant vraisemblablement pas une mise en culture. Enfin, le site bénéficie de tous les réseaux.

M. EDMOND complète en précisant que si 80% du territoire de Bras-Panon est en zone naturelle et 15% en zone agricole, seulement 5% est en zone constructible, modérant le potentiel de développement futur. De plus, le Domaine de l'Union était auparavant un centre économique de Bras-Panon, faisant travailler beaucoup de monde. Il s'agissait d'une ville dans la ville. La Municipalité est alors favorable à la requalification de ce site prioritairement.

M. VISNELDA donne un avis favorable au projet, en cohérence avec les compétences du Département. Pour information, une association entretient les sentiers sur ce site.

M. LEGER émet aussi un avis favorable au projet, surtout qu'il s'inscrit harmonieusement dans le cadre du projet d'opération de revitalisation de territoire (ORT) dont il est en limite de périmètre.

Mme NEHOUA constate qu'il a bien été rappelé que des échanges préalables ont été réalisés avec la Région dans le cadre de ce projet, et que le classement en zone urbaine d'une partie du site de l'Union est à puiser dans l'enveloppe autorisée par le schéma d'aménagement régional (SAR) concernant les extensions urbaines. Un point de vigilance est relevé, portant sur la réserve foncière à dédier au faisceau Réseau Régional de Transport Guidé (RRTG).

Mme HUGRET remercie la Ville de toute la concertation préalable menée avec les services de la DEAL. L'intérêt général du projet tel que présenté est un point positif. L'Etat est satisfait de la qualité du dossier, s'inscrivant dans le cadre du code de l'urbanisme. Il est conseillé de prendre en considération les recommandations qui seront inscrites dans l'avis de la MRAE sur l'évaluation environnementale, qui permettront d'améliorer davantage le document.

M. BUDEL questionne sur des éventuels impacts sur les zones agricoles environnantes.

M. PACHECO précise que l'OAP envisagé dans le cadre de ce projet prévoit une transition entre le site de l'Union et la zone agricole environnante.

M. GUEZELLO n'observe pas d'impact particulier, hormis une éventuelle implantation de bâtiment d'élevage. Mais dans quel cas, le périmètre de réciprocité s'appliquerait.

M. GUEZELLO demande à la Commune si un bilan des zones à urbaniser (AU) du PLU en vigueur a été réalisé.

M. DERAND souligne la difficulté de mobiliser certaines zones AU. En effet, un blocage est observé notamment de la part des propriétaires de zones 1AU, alors que les zones 2AU semblent plus facilement mobilisables mais ne peuvent pas être ouvertes à l'urbanisation immédiatement règlementairement. La Ville souhaite faire évoluer cela.

M. EDMOND ajoute que le zonage naturel et agricole serait également à revoir partiellement. Certains terrains classés en zone N présentent pourtant un caractère agricole ou un potentiel.

M. GUEZELLO insiste qu'en cas d'évolution du PLU, le zonage N et A devra bien être justifié, notamment en s'appuyant d'études écologiques et agricoles.

M. PACHECO indique les suites de la procédure de la mission de déclaration de projet, à savoir dans l'ordre : l'avis de la CDPENAF et de la MRAE ; le déroulement de l'enquête publique où figurera le dossier de déclaration de projet, le bilan de concertation, les avis et le présent procès-verbal de l'examen conjoint ; une éventuelle évolution à la marge du dossier technique pour intégrer de potentielles observations ; une approbation de la déclaration de projet en conseil municipal (objectif février 2026).

M. EDMOND clôture la séance en remerciant les participants.



**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 OCTOBRE 2025**

Affaire n°2025-068**PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE BRAS-PANON**

L'an deux mille vingt-cinq, **le vingt-neuf octobre**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Bras-Panon, sur une convocation régulière, s'est réuni en session ordinaire en la salle habituelle de ses séances sous la présidence de M. Jeannick ATCHAPA, Maire de Bras-Panon en vertu de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Maire certifie que la convocation initiale du Conseil Municipal avait été transmise, le 22 octobre 2025.

Nombre des membres en exercice : **33**

Présents	Représentés	Absents/Excusés	TOTAL
20	5	8	33

ETAIENT PRESENTS :

M. le Maire, Jeannick ATCHAPA - M. Thierry HENRIETTE, 1^{er} Adjoint - Mme Nina ROGER, 2^{ème} Adjointe - M. Mario EDMOND, 3^{ème} Adjoint - M. Charles-André MAILLOT, 5^{ème} Adjoint - Mme Clémentine IGOUFE, 6^{ème} Adjointe - M. Anselme ANNIBAL, 7^{ème} Adjoint - Mme Marie-Andrée DAMOUR, 8^{ème} Adjointe - Mme Nadège BLAS, 9^{ème} Adjointe - M. Bertrand PICARD - M. Jean Eric ROUGET - Mme Annie-Claude VIRAYE - M. Jean-Bernard LATCHIMY - M. Antoine CAPELOTAR - M. Frédéric STAINCQ - Mme Florence BOYER - Mme Natacha ARASTE - Mme Carole SIN-LEE-SOU - M. Bruno BERBY - M. Gilles JEANSON

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Marie-Suzie CELEMANI, 4^{ème} Adjointe par Mme Nina ROGER, 2^{ème} Adjointe
Mme Lorraine MERGY par M. Frédéric STAINCQ
Mme Anne CANAGUY par M. Jean-Bernard LATCHIMY
Mme Nathalie SEYCHELLES par M. le Maire, Jeannick ATCHAPA
M. Damien LESTE par Mme Nadège BLAS, 9^{ème} Adjointe

ETAIENT ABSENTS/EXCUSES :

M. Daniel GONTHIER

Mme Marie-Line REOUTE

M. François PERERA

Mme Marie-France ROUGET

M. Jean-Roland RUFFIER

Mme Flavie ANNETTE

M. Jean-Michel DUFOUR

Mme Gaëlle RAMPIERE

Le Conseil Municipal désigne M. Mario EDMOND en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Maire prononce l'ouverture de la séance.



Séance du 29 octobre 2025

Affaire n°2025 – 068

PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE BRAS-PANON

La Ville de Bras-Panon a approuvé son PLU par délibération du Conseil Municipal en date du 30 Novembre 2019.

Elle a approuvé par délibération en date 20 Octobre 2021, la **Révision Allégée N°1**

Elle a approuvé par délibération en date du 28 Septembre 2022, la **Révision Allégée N°2**

En application de l'article L.153-36 et suivants du Code de l'Urbanisme, le PLU fait l'objet d'une procédure de modification lorsque la commune envisage de modifier le zonage, le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation, sans changer les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables, sans réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, sans réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance.

Dans le cadre de cette procédure, la collectivité entend poursuivre les objectifs suivants :

- **Parcelle AK 449** : Evolution du zonage I AUE en vue notamment d'y autoriser l'installation d'un projet d'équipements sportifs et de loisirs.
- **Suppression des Emplacements Réservés n'ayant plus vocation à être conservés dans le PLU comme notamment ci-après :**
 - ER 21 : Parcelles déjà acquises pour le projet de caserne des pompiers
 - ER 23 : Emprise de 20 m prévue en Entrée Nord de la Ville pour l'aménagement d'un TCSP (remplacé par un cheminement piéton jusqu'au cimetière)
 - ER 43 : Parcelle AI 60 –Ancienne décharge
 - ER 14 : Parcelle AI 1030 changement de lieu pour le projet d'équipement de quartier envisagé
 - ER 41 : Parcelles déjà acquises pour l'extension du Champ de Foire (côté clinique des Flamboyants).

- **Mise à jour de l'ER 50** : pour la réalisation de la Route de la Rivière du Mât (ex route des Carrières).
- **Modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)** : Entrée du centre-Ville, afin de mettre à jour le document au regard d'un projet mixte cohérent et réaliste.

Considérant que les projets évoqués ci-avant nécessitent de faire évoluer certaines pièces réglementaires du PLU ;

Considérant que les modifications envisagées ne remettent pas en cause le Plan d'Aménagement et de Développement Durables ;

Considérant que le projet de modification du PLU entre dans le cadre de la modification de droit commun définies aux articles L.153-41 à L.153-44 du code de l'urbanisme ;

Considérant que le projet de modification n° 1 du PLU sera soumis à enquête publique dans les formes prévues par le Code de l'Environnement ;

Considérant qu'après enquête publique, le projet de modification n° 1 du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui auront été joints au dossier, des observations du public et du rapport du Commissaire- Enquêteur sera approuvé par Délibération du Conseil Municipal ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-36 à L.153-44 ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 Novembre 2019, portant approbation de la Révision Générale du PLU de la Ville de Bras-Panon ;

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement – Urbanisme en date du 02 Octobre 2025 à engager la procédure de modification n° 1 du PLU ;

M. Frédéric STAINCQ reprend son siège à 18h39, avant la lecture du rapport 2025-068.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **De prescrire la modification n° 1 du PLU de la Ville de Bras-Panon avec les objectifs sus-cités.**
- **De confier, conformément aux règles des marchés publics, la mission de maîtrise d'œuvre à un Bureau d'Etudes.**
- **D'inscrire les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la modification n° 1 du PLU au budget de la Ville considéré en section d'Investissement.**
- **D'associer les personnes publiques mentionnées aux articles L132-7 et L132-9 du Code de l'Urbanisme.**
- **De consulter au cours de la procédure, si elles en font la demande, les personnes publiques prévues au titre des articles L.132-12 et L.132-13.**
- **De dire que conformément à l'article L.153-11 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera notifiée au Préfet, au Président du Conseil Régional, au Président du Conseil Départemental, au Président de chacune des trois Chambres Consulaires, au Président de la CIREST et au Président du Parc National.**

- **De dire que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant 1 mois et d'une mention en caractère apparent dans un journal diffusé dans le Département. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs.**
- **De me confier la mise en œuvre des mesures de publicité de la présente délibération.**
- **De m'autoriser à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Le Maire,



Jeannick ATCHAPA

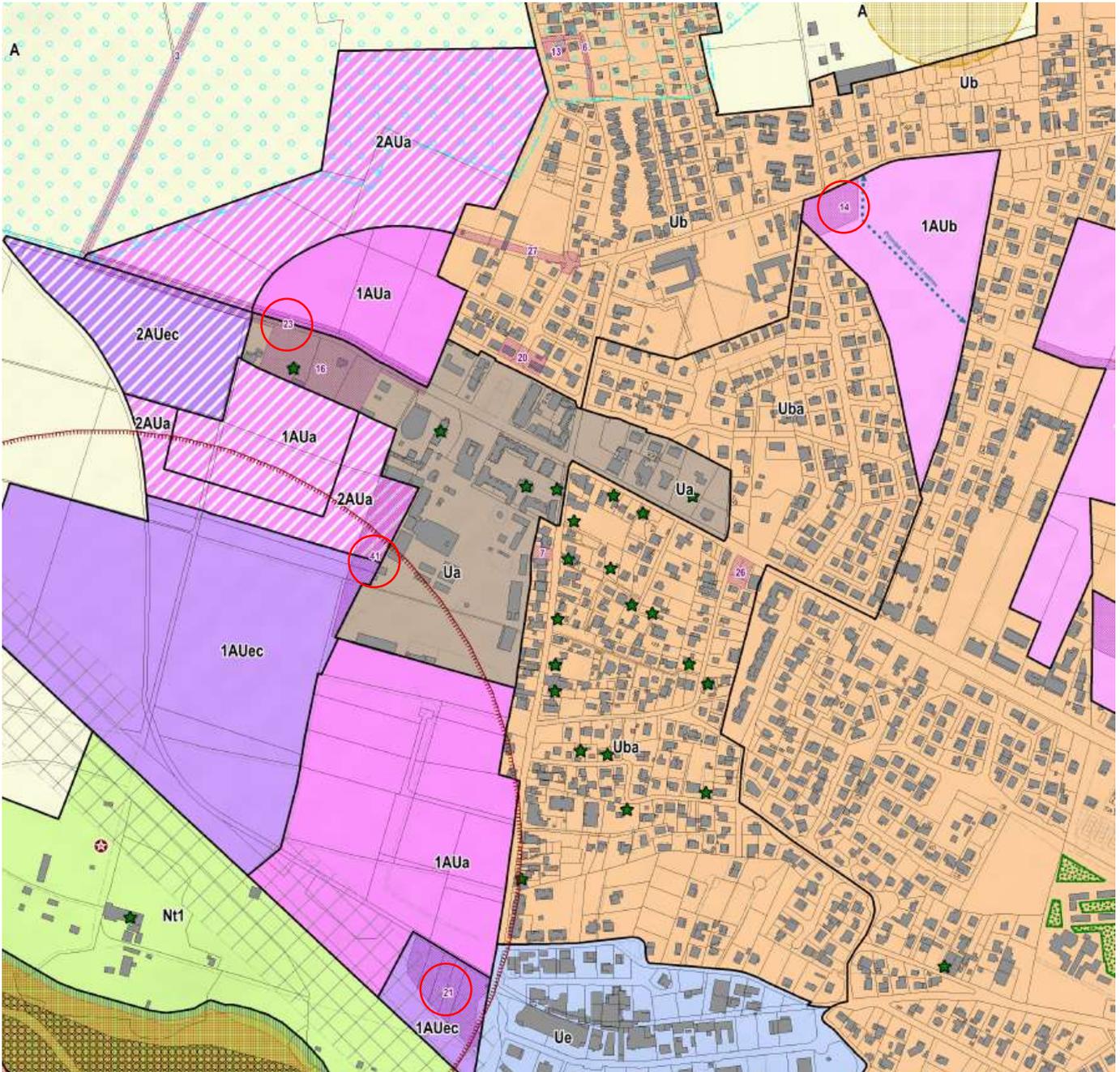


Le secrétaire de séance,

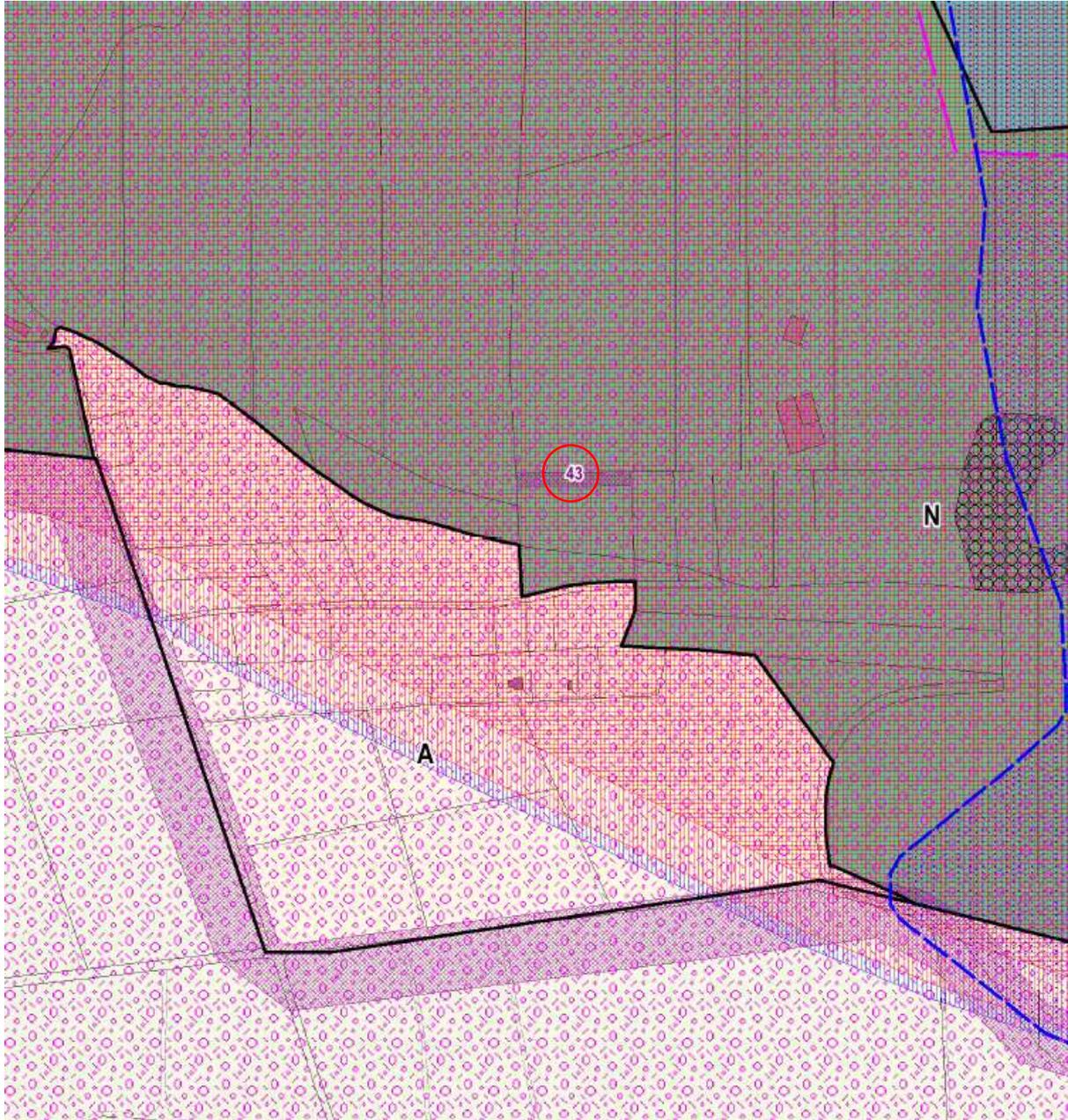


Mario EDMOND

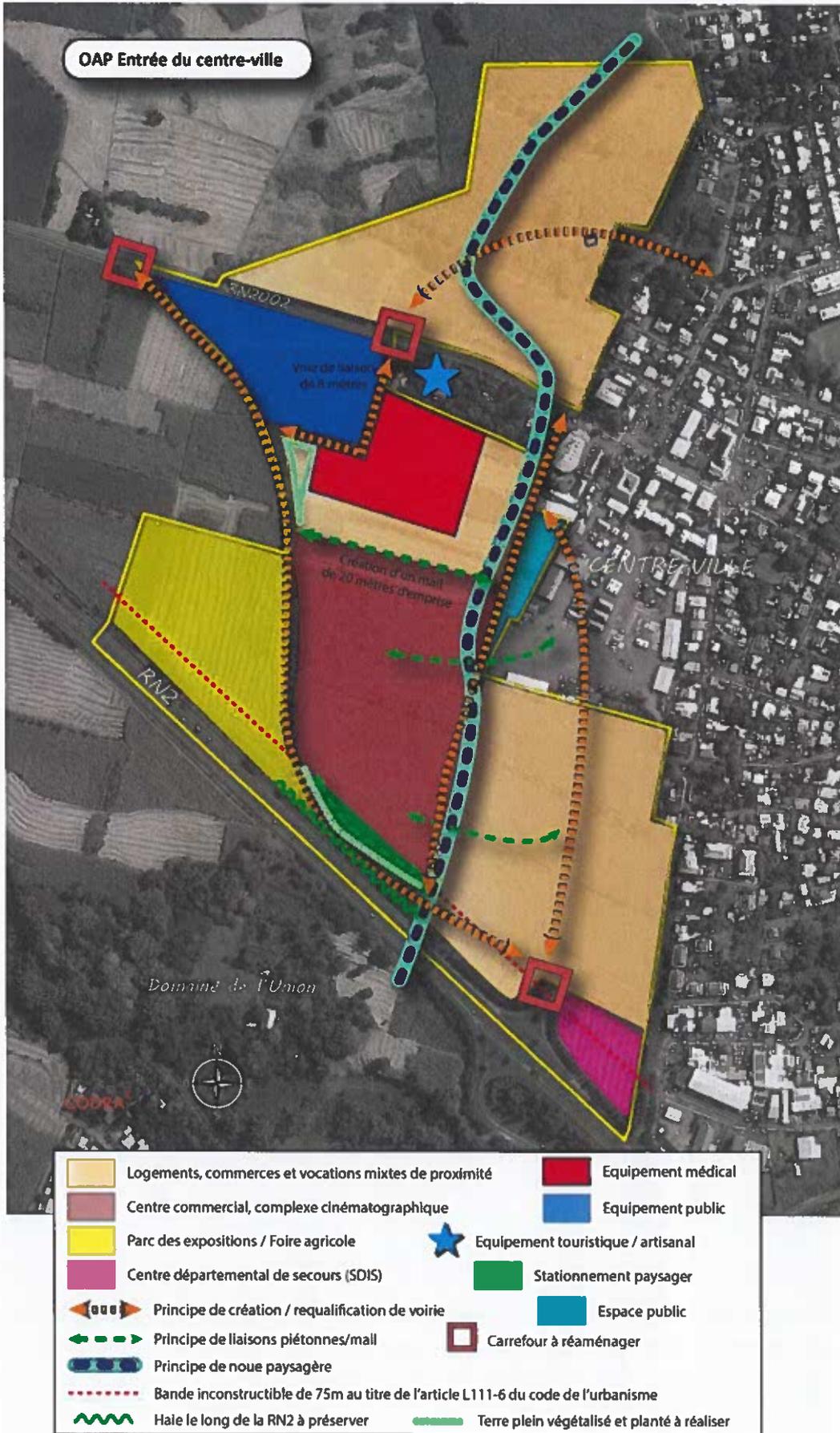
EMPLACEMENTS RESERVES N° 21, N° 23, N° 14 et N° 41



EMPLACEMENT RESERVE N° 43



L'aménagement de la zone devra respecter les orientations prescriptives insérées dans le schéma ci-après.



Envoyé en préfecture le 03/11/2025

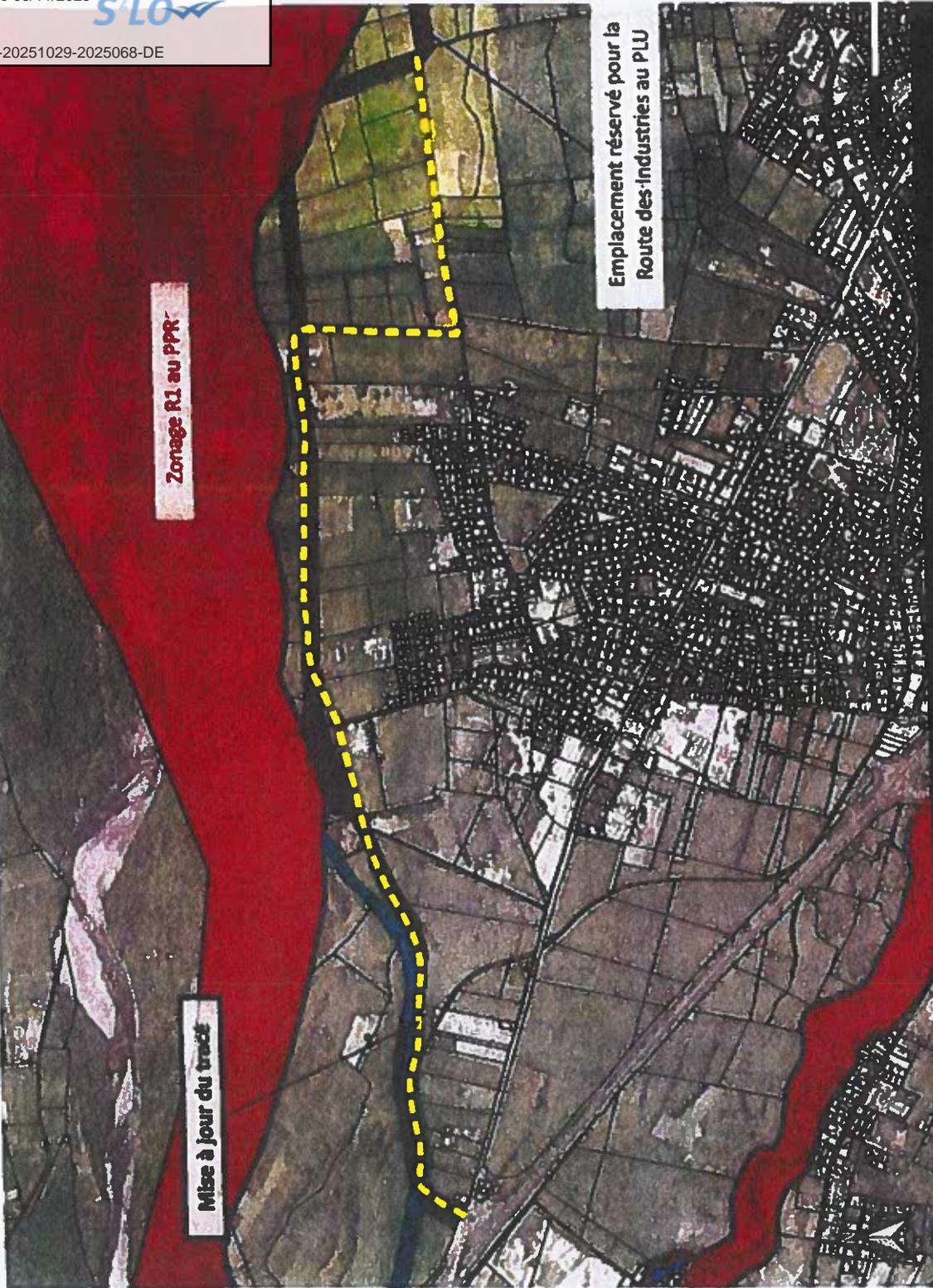
Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le



ID : 974-219740024-20251029-2025068-DE

EMPLACEMENT RESERVE N° 50



Route de la Rivière du Mât | Mise à jour du tracé

Tracé d'une longueur d'environ

3,5 km :

- En majeure partie inclus dans l'emplacement réservé dédié au PLU
- Reprise des tracés des Chemins Ducroisy et de la Rivière du Mât à l'est hors ER
- Hors des zones à principe d'interdiction au PPR (R1)
- Hors des secteurs de haut de talus en limite de zone agricole, dont la nature des sols est instable
- Reprise au maximum des tracés des chemins agricoles

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le



ID : 974-219740024-20251029-2025068-DE



**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 OCTOBRE 2025**

Affaire n°2025-069

DELIMITATION D'UNE ZONE D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES A BRAS-PANON (ZA EnR)

L'an deux mille vingt-cinq, **le vingt-neuf octobre**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Bras-Panon, sur une convocation régulière, s'est réuni en session ordinaire en la salle habituelle de ses séances sous la présidence de M. Jeannick ATCHAPA, Maire de Bras-Panon en vertu de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Maire certifie que la convocation initiale du Conseil Municipal avait été transmise, le 22 octobre 2025.

Nombre des membres en exercice : **33**

Présents	Représentés	Absents/Excusés	TOTAL
20	5	8	33

ETAIENT PRESENTS :

M. le Maire, Jeannick ATCHAPA - M. Thierry HENRIETTE, 1^{er} Adjoint - Mme Nina ROGER, 2^{ème} Adjointe - M. Mario EDMOND, 3^{ème} Adjoint - M. Charles-André MAILLOT, 5^{ème} Adjoint - Mme Clémentine IGOUFE, 6^{ème} Adjointe - M. Anselme ANNIBAL, 7^{ème} Adjoint - Mme Marie-Andrée DAMOUR, 8^{ème} Adjointe - Mme Nadège BLAS, 9^{ème} Adjointe - M. Bertrand PICARD - M. Jean Eric ROUGET - Mme Annie-Claude VIRAYE - M. Jean-Bernard LATCHIMY - M. Antoine CAPELOTAR - M. Frédéric STAINCQ - Mme Florence BOYER - Mme Natacha ARASTE - Mme Carole SIN-LEE-SOU - M. Bruno BERBY - M. Gilles JEANSON

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Marie-Suzie CELEMANI, 4^{ème} Adjointe par Mme Nina ROGER, 2^{ème} Adjointe
Mme Lorraine MERGY par M. Frédéric STAINCQ
Mme Anne CANAGUY par M. Jean-Bernard LATCHIMY
Mme Nathalie SEYCHELLES par M. le Maire, Jeannick ATCHAPA
M. Damien LESTE par Mme Nadège BLAS, 9^{ème} Adjointe

ETAIENT ABSENTS/EXCUSES :

M. Daniel GONTHIER

Mme Marie-Line REOUTE

M. François PERERA

Mme Marie-France ROUGET

M. Jean-Roland RUFFIER

Mme Flavie ANNETTE

M. Jean-Michel DUFOUR

Mme Gaëlle RAMPIERE

Le Conseil Municipal désigne M. Mario EDMOND en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Maire prononce l'ouverture de la séance.

Affaire n°2025 – 069**DELIMITATION D'UNE ZONE D'ACCELERATION
DES ENERGIES RENOUVELABLES A BRAS-PANON (ZA EnR)**

Je vous expose que la loi d'Accélération de la Production de l'Energie Renouvelable (**APER**) n° 2023-175 du 10 Mars 2023 vise à accélérer le développement de ces énergies de manière à lutter : - contre le changement climatique,
- et à préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en électricité.

Son article n° 15 prévoit que les Communes définissent par Délibération du Conseil Municipal et après concertation du public selon des modalités qu'elles déterminent librement, des Zones d'Accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'Energies Renouvelables s'implanter (ZA EnR).

En application de l'article L. 141-5-3 du Code de l'Energie, ces zones sont définies pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies (éolien terrestre, hydroélectricité, photovoltaïque...) en fonction des potentiels du territoire.

La création d'une zone d'accélération illustre la volonté d'une Commune de promouvoir les énergies renouvelables sur son territoire et d'orienter préférentiellement les projets vers des espaces qu'elle estime adaptés.

Dans cet esprit, la Commune de Bras-Panon envisage de définir une zone d'accélération sur son territoire afin d'accueillir des installations de production d'énergie de type photovoltaïque au sol.

Les terrains concernés sont situés dans le secteur de « Ma Pensée » au sein d'une urbanisation diffuse à caractère économique et industriel. Eloignés des maisons d'habitation, ils ont accueilli des activités de carrières et de décharge et sont non-exploités depuis plus de 15 ans. Actuellement en friches, ils méritent aujourd'hui d'être valorisés.



Les caractéristiques des terrains figurent dans le tableau ci-après :

Réf. Cadastrale	Surface	Zonage au PLU	Type d'énergies	Observations
AI 60	4 568 m ²	N	Photovoltaïque au sol	Ancienne décharge
AI 61	1 850 m ²	N	Photovoltaïque au sol	Ancienne décharge
AI 62	4 900 m ²	N	Photovoltaïque au sol	Ancienne décharge
AI 63	6 800 m ²	A	Photovoltaïque au sol	Ancienne décharge
AI 797	17 230 m ²	N	Photovoltaïque au sol	Ancienne carrière
AI 157	38 904 m ²	N	Photovoltaïque au sol	Ancienne carrière
AI 158	31 831 m ²	N	Photovoltaïque au sol	Ancienne carrière
AI 159	24 139 m ²	N	Photovoltaïque au sol	Ancienne carrière
AI 160	11 376 m ²	N	Photovoltaïque au sol	Ancienne carrière

Conformément à la loi APER, une consultation du public a été effectuée du 1^{er} au 30 Septembre 2025, selon les modalités ci-après :

- **Information de la consultation sur le site internet et la page facebook de la Ville,**
- **Mise à disposition du public du dossier de concertation sur le site internet de la Ville et en Mairie au Service Aménagement – Urbanisme,**
- **Mise à disposition d'un registre permettant au public de formuler ses observations aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux,**
- **Possibilité d'écrire au Maire par courrier et par mail à l'adresse suivante : adl@braspanon.re.**

Bilan de la consultation :

Le registre de concertation n'a recueilli aucune observation, ni contre-proposition
Le Maire n'a reçu aucun courrier par voie postale ou par mail

Considérant qu'un projet de centrale solaire (photovoltaïque au sol) sur le territoire de Bras-Panon s'intègre idéalement dans le développement économique local :

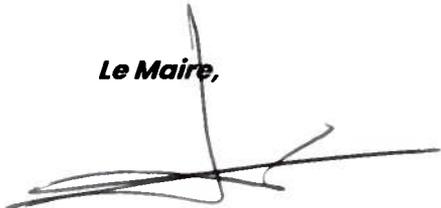
- **Qu'il contribue à la volonté nationale de développer les sources de production d'électricité d'origine renouvelable ;**
- **Qu'il participe aussi à la lutte contre le dérèglement climatique et à l'indépendance énergétique de la Réunion ;**
- **Et qu'il sera en outre, d'utilité collective.**

Considérant l'avis favorable de la Commission Aménagement - Urbanisme - Développement Local en date du 02 Octobre 2025, qui a également exprimé le souhait que les porteurs de projet puissent explorer la possibilité d'intégrer une activité agricole au projet de ferme solaire.

A la majorité (1 abstention), le Conseil Municipal :

- **Définit comme zones d'accélération pour le type d'énergie photovoltaïque au sol les terrains proposés ci-dessus ;**
- **Considère favorable le bilan de concertation ;**
- **M'autorise à effectuer toutes démarches et signer toutes les pièces dans le cadre de cette affaire.**

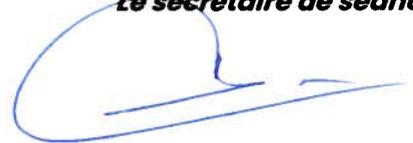
Le Maire,



Jeannick ATCHAPA



Le secrétaire de séance,



Mario EDMOND



- Légende**
- Lieu dit
 - Section cadastrale
 - Bâtiments**
 - Dur
 - Léger
 - Parcelle
 - Commune

Envoyé en préfecture le 03/11/2025
 Reçu en préfecture le 03/11/2025
 Publié le
 ID : 974-219740024-20251029-2025069-DE



DOSSIER DE CONCERTATION PREALABLE

DEFINITION ET DELIMITATION D'UNE ZONE D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZA EnR) SUR LA COMMUNE DE BRAS-PANON



Concertation du public du 1^{er} au 30 Septembre 2025 (à 16 heures)

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
I. PRESENTATION DU DISPOSITIF DES ZONES D'ACCELERATION D'ENERGIES RENOUVELABLES - (ZA EnR)	4
.....	
<i>A. La loi du 10 Mars 2023 relative à l'accélération de la Production d'Énergies Renouvelables</i>	4
<i>B. L'objet des ZA EnR</i>	4
II. UNE ZA EnR, C'EST QUOI ?	6
III. LA MISE EN ŒUVRE D'UNE ZA EnR SUR LA COMMUNE DE BRAS-PANON	6
<i>a) La procédure en résumé</i>	6
<i>b) Le choix du secteur de « Ma Pensée »</i>	7
1. <i>Contexte.....</i>	7
2. <i>Localisation et périmètre</i>	8
3. <i>Cartographie</i>	9
IV. PROPOSITION D'UNE ZA EnR A BRAS-PANON	10
<i>A. Descriptif sommaire</i>	10
<i>B. Une Centrale photovoltaïque au sol</i>	11
1. <i>Une production d'énergie peu carbonée et locale</i>	11
2. <i>Une valorisation des terrains inexploités, pollués ou en friches</i>	11
3. <i>Du bruit à basse fréquence : pas de pollution sonore</i>	11
V. FOIRE AUX QUESTIONS SUR LES ZA EnR	12
VI. LEXIQUE	13

PREAMBULE

La stratégie de transition énergétique de la France repose sur trois piliers :

- *L'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments*
- *La réduction de la consommation d'énergie par la sobriété*
- *La production d'énergies renouvelables et durables*

La loi d'accélération pour les Energies Renouvelables (**loi APER**) n° 2023-175 a été publiée le 10 Mars 2023.

Afin d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables et renforcer l'acceptabilité des projets dans les territoires, la loi APER fait de la planification territoriale des énergies renouvelables une priorité, conformément à la stratégie de transition énergétique menée par la France. Par le biais de cette loi APER, l'Etat demande aux Communes de définir, après concertation publique, des « **Zones d'Accélération d'Energies Renouvelables** » (**ZA EnR**).

Conformément aux dispositions de la **loi APER n° 2023-175**, la Commune de Bras-Panon envisage de délimiter sur son territoire une « **Zone d'Accélération** ».

Les Zones d'Accélération pour les Énergies Renouvelables correspondent à des zones jugées préférentielles et prioritaires par les Communes pour le développement des énergies renouvelables.

Les Zones d'Accélération pour les Énergies Renouvelables sont des périmètres identifiés par la collectivité dans lesquels la mise en place de projets d'énergies renouvelables est facilitée. L'objectif est de concentrer les initiatives sur des sites adaptés, d'assurer une cohérence avec les plans d'aménagement locaux et de simplifier certaines démarches administratives, tout en garantissant la concertation avec la population et le respect de l'environnement. Le présent projet s'inscrit dans ce cadre légal, et vise à identifier des terrains potentiellement adaptés pour l'implantation d'équipements de production d'énergie solaire.

Cette démarche fait l'objet d'une concertation publique, destinée à recueillir les avis et observations de la population sur l'intégration de ce projet dans le tissu économique et environnemental existant.

Dans cette optique, la phase de concertation publique est engagée en vue de la définition de la zone du 1^{er} au 30 Septembre 2025. Pendant cette période, la population est invitée à exprimer ses observations dans le registre prévu à cet effet, en Mairie.

Le présent document permet :

- *D'informer le public sur les caractéristiques et attendus de la loi APER*
- *De présenter le périmètre proposé sur le Territoire de Bras-Panon*

I. PRESENTATION DU DISPOSITIF DES ZONES D'ACCELERATION D'ENERGIES RENOUVELABLES (ZA EnR)

A. La loi du 10 Mars 2023 relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER)

La loi APER du 10 Mars 2023 a pour objectif le développement des énergies renouvelables sur l'intégralité du territoire national.

Cette loi prévoit l'établissement par les Communes de ZA EnR par catégorie de type d'installation de production d'énergies renouvelables (photovoltaïque, géothermie, biomasse...)

Les ZA EnR constituent un nouveau dispositif de planification territoriale permettant de réaffirmer le rôle des collectivités territoriales en matière d'aménagement du territoire, tout en renforçant l'acceptabilité sociale des projets.

La loi APER DU 10 Mars 2023 introduit ce nouveau dispositif afin de rattraper le retard pris par la France dans ce domaine. En effet, en 2020, la France était le seul pays de l'Union Européenne à ne pas avoir atteint le chiffre fixé de 23 % de part d'énergies renouvelables dans son mix énergétique.

B. L'objet des ZA EnR

L'Etat demande aux Communes de définir les ZA EnR sur leur territoire. Les ZA EnR doivent figurer dans le PLU de la Commune par l'ajout d'une annexe. Ces zones sont définies par filière de production d'énergie renouvelable en prenant compte les spécificités du territoire concerné.

Ci-après la liste de l'ensemble des différents types d'énergies renouvelables pouvant intégrer les ZA EnR :

1. Panneaux photovoltaïques : en toiture / ombrière / centrale solaire au sol

Les cellules photovoltaïques intégrées à des panneaux, pouvant être installés sur des bâtiments ou posés au sol, transforment le rayonnement solaire en électricité. L'électricité produite peut être utilisée sur place ou injectée dans le réseau de distribution électrique.

La cellule photovoltaïque, élément de base des modules, est composée d'un matériau semi-conducteur photosensible (souvent du silicium) qui possède la propriété de convertir la lumière du soleil en électricité : c'est l'effet photovoltaïque. Chaque cellule ne générant qu'une petite quantité d'électricité, elles sont assemblées, protégées par différentes couches de matériaux afin de former un module photovoltaïque.

2. Biomasse (chaufferie bois collective, réseau de chaleur...)

La biomasse désigne l'ensemble des matières organiques pouvant devenir des sources d'énergie. Par exemple, cette énergie peut être extraite par combustion directe, comme pour le bois d'énergie.

3. Géothermie

La géothermie de surface concerne l'exploitation de la chaleur contenue dans le sous-sol jusqu'à 200 mètres. A ces profondeurs, la température relativement stable et autour d'une dizaine de degrés Celsius nécessite l'utilisation d'une pompe à chaleur pour valoriser l'énergie thermique du sous-sol.

La géothermie profonde concerne l'exploitation de l'énergie contenue dans le sous-sol. Située à des profondeurs comprises entre 200 et 2 500 mètres de profondeur, l'eau présente des aquifères profonds et captée par forages et sert de vecteur pour transférer la chaleur des profondeurs vers la surface.

4. Eolien

Une éolienne transforme l'énergie mécanique du vent en électricité grâce à un générateur situé dans le rotor. Les pâles d'une éolienne captent la force du vent. Elles font tourner un axe (le rotor) qui se positionne toujours face au vent, à la vitesse de 10 à 25 tours par minute. L'énergie mécanique ainsi créée est transformée en énergie électrique par un générateur situé à l'intérieur de l'éolienne. Cette électricité est ensuite injectée dans le réseau électrique.

5. Méthanisation

Le processus de méthanisation permet de produire un biogaz à partir de la fermentation de déjections d'animaux d'élevage, de sous-produits et résidus de cultures, de bio déchets, etc... Ce gaz est ensuite utilisé pour produire de l'énergie sous forme de biométhane, d'électricité, de chaleur ou encore de biocarburant pour faire fonctionner des véhicules.

6. Energie hydraulique

L'énergie hydraulique est une énergie renouvelable à partir de l'eau dans des centrales hydroélectriques. L'énergie hydraulique permet de produire de l'électricité grâce à la force de l'eau. Cette force dépend soit du débit de l'eau soit de la hauteur des chutes d'eau.

II. UNE ZA EnR, C'EST QUOI ?

Ce que sont les ZA EnR
Un nouvel outil de planification territoriale permettant de faciliter l'installation de sites de production d'énergies renouvelables.
Un zonage permettant de réduire de 4 à 3 mois la phase d'examen de la demande d'autorisation environnementale pour les projets de de production d'EnR situés en ZAEnR
Un zonage permettant de réduire de 30 jours à 15 jours le délai de remise du rapport du Commissaire-Enquêteur (enquête publique environnementale) pour les projets de de production d'EnR situés en ZAEnR
Un nouvel outil permettant de bénéficier d'éventuelles incitations financières envisagées par le Gouvernement pour les porteurs de projets (non encore définies à ce jour).
Un nouvel outil de planification territoriale permettant d'atteindre les objectifs prévus par la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) déclinés à l'échelle régionale dans le SRADDET

III. LA MISE EN ŒUVRE D'UNE ZA EnR SUR LA COMMUNE DE BRAS-PANON

A. La procédure en résumé

- 1. Une concertation préalable avec les habitants (es)** dont les modalités sont définies comme suit :
 - **Publication sur le site internet et la page Facebook de la Ville** de l'information selon laquelle un dossier de présentation est mis à disposition du public en Mairie du 1^{er} au 30 Septembre 2025.
 - **Mise à disposition d'un dossier de présentation** réunissant des informations sur la loi APER, les ZA EnR et le lieu choisi à Bras-Panon, au service Aménagement – Urbanisme – Mairie de Bras-Panon, et sur le site Internet de la Ville.

- **Mise à disposition d'un registre** destiné à recueillir les observations du public pendant la période susmentionnée au service Aménagement - Urbanisme - Mairie de Bras-Panon.

- **Possibilité d'écrire au Maire** par courriel à l'adresse suivante : adl@braspanon.re

2. Délibération du Conseil Municipal portant identification de la ZA EnR définie.
3. Transmission de la décision du Conseil Municipal au référent préfectoral et à Monsieur le Président de la CIREST
4. Transmission d'un projet de cartographie par le référent préfectoral au **Comité Régional de l'Energie (CRE)** pour avis. Le **CRE** appréciera le potentiel de production des zones d'accélération définies régionalement en fonction des objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables, de la **Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE)** et de rapports/ production déterminés à l'échelle nationale. L'avis du CRE est transmis au référent préfectoral au plus tard 3 mois après la réception de la cartographie.
5. Arrêt de la cartographie par le référent préfectoral.
6. L'identification des ZA EnR doit être renouvelée pour chaque période de 5 ans de la **Programmation Pluriannuelle de l'Energie**

Le bilan de concertation sera approuvé lors de la Délibération du Conseil Municipal portant identification de la ZA EnR définie.

B. *Le choix du secteur de « Ma Pensée »*

1. Contexte

La Commune de Bras-Panon accueille depuis des décennies des carrières aux fins de fournir la majeure partie des matériaux locaux utiles à l'activité du BTP sur l'ensemble de l'île de la Réunion. Ces carrières sont situées au nord-est de la commune, en bordure immédiate de la rivière du Mât à environ 850 mètres du centre-bourg.

Certaines de ces carrières, ainsi que le site de l'ancienne décharge de « Ma Pensée » aujourd'hui désaffectées, ont laissé place à des terrains sans usage économique actuel. Autour d'elles s'est constituée une zone d'activité économique, accueillant également une unité de concassage, un dépôt de matériaux et matériels de BTP, un atelier mécanique.

Parallèlement, les efforts en matière de lutte contre le dérèglement climatique, pour une plus grande souveraineté énergétique et enfin ceux visant à une maîtrise accrue des coûts de l'électricité convergent vers plusieurs politiques dont celle destinée à accroître notre production d'électricité d'origine renouvelable. C'est le sens de la loi APER, de la **Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE)** de la Réunion et de sa révision, du **Schéma de Raccordement des Energies Renouvelable (S2REnR)**.

Dans ce contexte, il apparaît donc utile et opportun d'accueillir, en lieu et place d'une carrière et d'une décharge aujourd'hui désaffectées, un moyen de production solaire photovoltaïque local permettant de valoriser un foncier peu utile à d'autres usages, cohérent avec la vocation économique du secteur et cohérent avec les besoins tant locaux que nationaux.

2. Localisation et périmètre

Réf. Cadastre	Surface	Zonage au PLU	Type d'énergies	Observations
AI 60	4 568 m ²	N	Photovoltaïque au sol	Ancienne décharge
AI 61	1 850 m ²	N	Photovoltaïque au sol	Ancienne décharge
AI 62	4 900 m ²	N	Photovoltaïque au sol	Ancienne décharge
AI 63	6 800 m ²	A	Photovoltaïque au sol	Ancienne décharge
AI 797	17 230 m ²	N	Photovoltaïque au sol	Ancienne carrière
AI 157	38 904 m ²	N	Photovoltaïque au sol	Ancienne carrière
AI 158	31 831 m ²	N	Photovoltaïque au sol	Ancienne carrière
AI 159	24 139 m ²	N	Photovoltaïque au sol	Ancienne carrière
AI 160	11 376 m ²	N	Photovoltaïque au sol	Ancienne carrière

Le périmètre concerné regroupe des **parcelles situées en section AI 60, 61, 62, 63, 157, 158, 159, 160, et AI 797, pour une surface totale d'environ 14 ha**, sur le site d'une ancienne carrière et de l'ancienne décharge, mitoyenne d'une zone de dépôt et de stockage de matériaux et matériels de BTP et d'un atelier de mécanique.

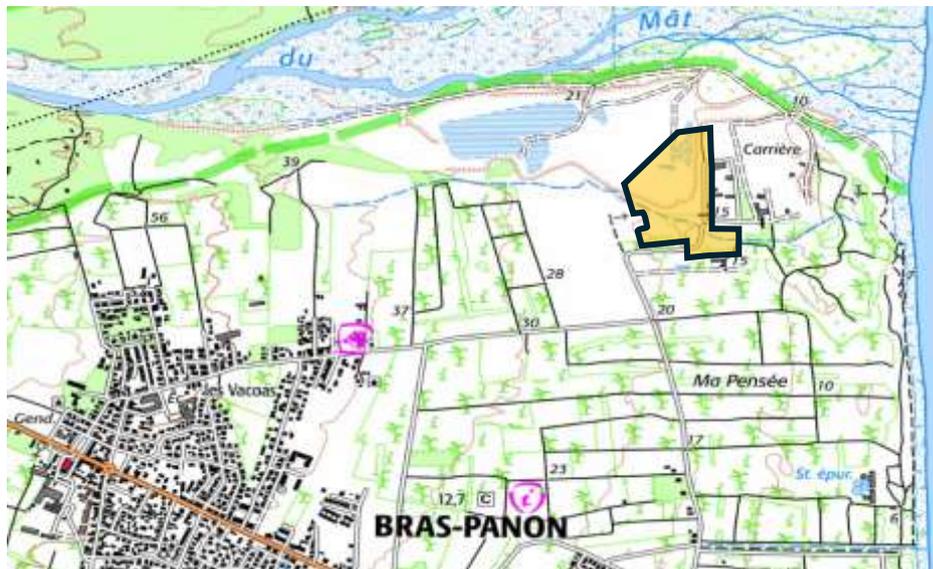
Caractéristiques du site :

- *Des espaces aujourd'hui artificialisés ou dégradés*
- *Proximité d'activités industrielles (centrale de concassage, dépôt de matériaux de BTP, traitement de déchets, atelier mécanique pour véhicules lourds, carrière, etc...)*
- *Secteur éloigné des maisons d'habitation (plusieurs centaines de mètres) ;*
- *Absence d'enjeu paysager majeur ou de visibilité depuis le littoral*

Les terrains sont situés en zones A (Agricole) et N (Naturelle) du PLU de la Commune de Bras-Panon.

Une évolution de ces zonages s'avère nécessaire.

3. Cartographie



Situation de la ZA-ER – fond cartographique IGN



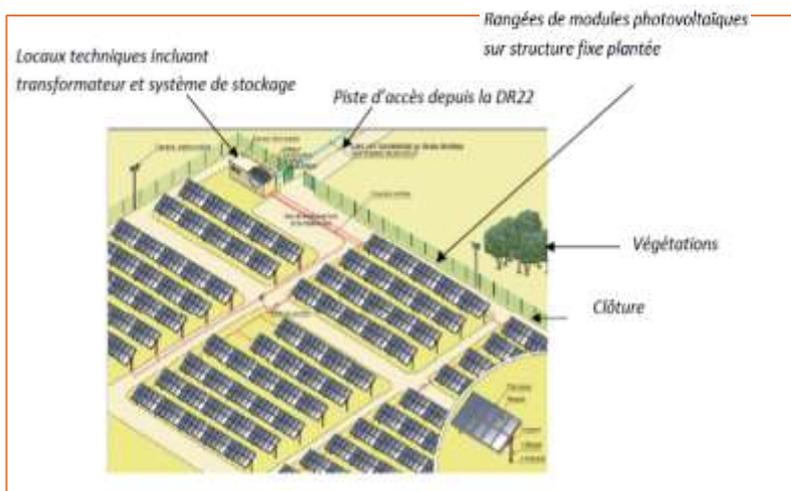
Plan d'implantation indicatif – Emprise de la ZA-ER

IV. PROPOSITION DE ZA ENR A BRAS-PANON

Il est proposé de définir une ZA EnR, pour le type d'énergie renouvelable suivant :

- **Energie photovoltaïque : centrale solaire au sol**

A. Descriptif sommaire



La photographie ci-dessous donne un aperçu de ce que peut être une centrale solaire photovoltaïque au sol en milieu tropical et/ou équatorial.

Une centrale solaire photovoltaïque au sol est composée de panneaux posés sur des structures métalliques, sans fondations profondes. Contrairement à beaucoup d'activités économiques, ce type d'équipement n'artificialise pas durablement le sol (pas de béton, bitume ou de tout autre revêtement), préservant ainsi sa perméabilité (la transparence hydraulique étant assurée) et permet à la végétation de se développer sous les panneaux photovoltaïques, offrant ainsi un refuge pour la biodiversité locale et notamment à un grand nombre d'espèces animales (petits mammifères, reptiles, insectes, oiseaux, etc.).



B. Une centrale photovoltaïque au sol

1. Une production d'énergie peu carbonée et locale

Les centrales photovoltaïques au sol produisent de l'électricité grâce aux rayons de soleil. Elles exploitent ces derniers pour les transformer une énergie propre.

Le soleil est une source d'**Energie Renouvelable (EnR)** et propre qui contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et lutter contre le changement climatique.

L'impact écologique du cycle de vie d'un panneau solaire est donc restreint.

2. Une valorisation des terrains inexploités, pollués ou en friches

Une ferme solaire au sol peut s'implanter sur tout type de terrain disponible. Le projet doit obligatoirement être exposé au soleil.

L'implantation solaire et le démontage sont réalisés sans impact au sol.

3. Du bruit à basse fréquence : pas de pollution sonore

Le site de « Ma Pensée » bénéficie d'une situation isolée, éloignée des espaces d'habitation

Le bruit généré par une ferme photovoltaïque est un bruit à basse fréquence, et à niveau sonore relativement faible, ne produisant aucune gêne.

V. FOIRE AUX QUESTIONS SUR LES ZA EnR

- **Pourquoi développer les Energies Renouvelables ? Pour :**

- Baisser nos émissions de gaz à effet de serre pour lutter contre le dérèglement climatique,
- Baisser la facture énergétique de ménages des Entreprises et des Collectivités
- Sécuriser les approvisionnements énergétiques dans un contexte de forte vulnérabilité

- **Qu'est-ce qu'une ZA EnR ?**

Une ZA EnR est un outil de planification territorial permettant aux porteurs de projet de facilement visualiser les zones géographiques de la Commune considérée comme étant favorables pour accueillir des installations de production d'Energies Renouvelables

- **Pourquoi des Zones d'Accélération ?**

Cet outil de planification doit permettre de répondre aux objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) déclinés à l'échelle dans le SRADDET. Le but est de faciliter l'acceptabilité et la conduite des projets d'installation de production d'Energies Renouvelables

- **La définition des ZA EnR est-elle une obligation pour toutes les Communes ?**

La loi APER du 10 Mars 2023 indique que les Communes doivent proposer des Zones d'Accélération, sur Délibération du Conseil Municipal, après concertation avec les habitants. Il s'agit bien d'une obligation

- **Quels outils sont mis à la disposition du public pour faciliter l'identification des ZA EnR ?**

Le gouvernement a annoncé, le 5 Juin 2023, la mise en ligne officielle des données relatives à toutes les énergies renouvelables permettant d'assister les Communes dans le cadre de l'identification des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables :

<https://geoservices.ign.fr/portail-cartographie-enr>

- **Quel est le champ d'application d'une ZA EnR ?**

Les Zones d'Accélération peuvent aussi bien s'appliquer sur des terrains publics que privés. Par ailleurs, il est possible de mettre l'ensemble du territoire communal en ZA EnR.

- **Est-il possible de développer des projets EnR en dehors des ZA EnR ?**

Oui, c'est possible. Une ZA EnR constitue uniquement un secteur où le processus d'implantation sera facilité et simplifié.

- **Existe-t-il une superficie minimum des ZA EnR ?**

La loi ne prévoit pas de superficie minimum à respecter pour pouvoir définir des ZA EnR.

- **Quels sont les critères de la Commission Régionale de l'Energie ?**

Tel que l'indique le texte de loi, le seul critère appliqué par la Commission Régionale de l'Energie est de vérifier s'il y a suffisamment de Zones d'Accélération au regard des objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables.

VI. LEXIQUE

ABREVIATION	SIGNIFICATION
Loi APER	Loi relative à l' Acc élération de la P roduction d' E nergies R enouvelables
ZA EnR	Z ones d' Acc élération d' E nergies R enouvelables
EnR	E nergie R enouvelable
PPE	P rogrammation P luriannuelle de l' E nergie
SRADDET	S chéma R égional d' A ménagement de D éveloppement D urable et d' E galité des T erritoires
PCAET	P lan C limat A ir E nergie T erritorial
CRE	C omité R égional de l' E nergie
PLU	P lan L ocal d' U rbanisme
ZONE N	Z one N aturelle
ZONE A	Z one A gricole



**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 OCTOBRE 2025**

Affaire n°2025-070

ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOURABLES

L'an deux mille vingt-cinq, **le vingt-neuf octobre**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Bras-Panon, sur une convocation régulière, s'est réuni en session ordinaire en la salle habituelle de ses séances sous la présidence de M. Jeannick ATCHAPA, Maire de Bras-Panon en vertu de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Maire certifie que la convocation initiale du Conseil Municipal avait été transmise, le 22 octobre 2025.

Nombre des membres en exercice : **33**

Présents	Représentés	Absents/Excusés	TOTAL
20	5	8	33

ETAIENT PRESENTS :

M. le Maire, Jeannick ATCHAPA - M. Thierry HENRIETTE, 1^{er} Adjoint - Mme Nina ROGER, 2^{ème} Adjointe - M. Mario EDMOND, 3^{ème} Adjoint - M. Charles-André MAILLOT, 5^{ème} Adjoint - Mme Clémentine IGOUFE, 6^{ème} Adjointe - M. Anselme ANNIBAL, 7^{ème} Adjoint - Mme Marie-Andrée DAMOUR, 8^{ème} Adjointe - Mme Nadège BLAS, 9^{ème} Adjointe - M. Bertrand PICARD - M. Jean Eric ROUGET - Mme Annie-Claude VIRAYE - M. Jean-Bernard LATCHIMY - M. Antoine CAPELOTAR - - M. Frédéric STAINCQ - Mme Florence BOYER - Mme Natacha ARASTE - Mme Carole SIN-LEE-SOU - M. Bruno BERBY - M. Gilles JEANSON

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Marie-Suzie CELEMANI, 4^{ème} Adjointe par Mme Nina ROGER, 2^{ème} Adjointe
Mme Lorraine MERGY par M. Frédéric STAINCQ
Mme Anne CANAGUY par M. Jean-Bernard LATCHIMY
Mme Nathalie SEYCHELLES par M. le Maire, Jeannick ATCHAPA
M. Damien LESTE par Mme Nadège BLAS, 9^{ème} Adjointe

ETAIENT ABSENTS/EXCUSES :

M. Daniel GONTHIER
Mme Marie-Line REOUTE
M. François PERERA
Mme Marie-France ROUGET

M. Jean-Roland RUFFIER
Mme Flavie ANNETTE
M. Jean-Michel DUFOUR
Mme Gaëlle RAMPIERE

Le Conseil Municipal désigne M. Mario EDMOND en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Maire prononce l'ouverture de la séance.

Affaire n°2025 – 070

ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOURVABLES

Les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par une collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.

L'admission en non-valeur des créances est décidée par l'assemblée délibérante de la collectivité dans l'exercice de sa compétence budgétaire.

Elle est demandée par le comptable lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement. Cette procédure correspond à un apurement comptable. L'admission en non-valeur prononcée par l'assemblée délibérante et la décharge prononcée par le juge des comptes ne mettent pas obstacle à l'exercice des poursuites.

Après proposition de M. le Trésorier du SGC de St-André la liste des créances concernées (en annexe) est soumise à l'assemblée délibérante pour engager une procédure d'admission en non-valeur :

La commission Finances et Affaires Générales en date du 30 septembre 2025 a émis un avis favorable.

Exercice 2025

Numéro de la liste 352260813

44 pièces présentes pour un total de 19 724,02 €

A 'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Statue sur l'admission en non-valeur des titres de recettes tels que présentés dans le tableau ;**
- **Dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 19 724,02 euros et que ces crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune (chapitre 65 – article 6541).**

Le Maire,



Jeannick ATCHAPA



Le secrétaire de séance,



Mario EDMOND

EDITION HELIOS

Présentation en non valeur

arrêtée à la date du 24/09/2025

104002 SGC SAINT-ANDRE

06300 - BRAS-PANON

Exercice 2025

Numéro de la liste 352260813

Type de liste : Non valeur

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le

ID : 974-219740024-20251029-2025070-DE



Nature Juridique	Exercice pièce	Référence	Imputation	Objet pièce	Montant PEC	Montant restant	Motif de la présentation	Observations
Inconnue	1996	T-373	5898-	300-DIVERS	266,79 €	266,79 €	Poursuite sans effet	RETENUE
Inconnue	1996	T-55	5898-	300-DIVERS	274,41 €	274,41 €	Poursuite sans effet	
Inconnue	1996	T-51	5898-	300-DIVERS	274,41 €	274,41 €	Poursuite sans effet	
Inconnue	1996	T-188	5898-	300-DIVERS	274,41 €	274,41 €	Poursuite sans effet	
Inconnue	1996	T-136	5898-	300-DIVERS	274,41 €	274,41 €	Poursuite sans effet	
Inconnue	1996	T-135	5898-	300-DIVERS	274,41 €	274,41 €	Poursuite sans effet	
Inconnue	1996	T-128	5898-	300-DIVERS	274,41 €	274,41 €	Poursuite sans effet	
Inconnue	1996	T-80	5898-	300-DIVERS	457,35 €	457,35 €	Poursuite sans effet	
Inconnue	1997	T-133	5898-	300-DIVERS	251,54 €	251,54 €	Poursuite sans effet	
Inconnue	1997	T-79	5898-	300-DIVERS	457,35 €	457,35 €	Poursuite sans effet	
Inconnue	1998	T-65	5898-	300-DIVERS	457,35 €	457,35 €	Poursuite sans effet	
Inconnue	1999	T-41	5898-	300-DIVERS	182,94 €	182,94 €	Poursuite sans effet	
Inconnue	2000	T-34	5898-	300-DIVERS	365,88 €	365,88 €	Poursuite sans effet	
Inconnue	2001	T-119	5898-	300-DIVERS	266,79 €	266,79 €	Poursuite sans effet	
Inconnue	2001	T-88	5898-	300-DIVERS	304,90 €	213,43 €	Poursuite sans effet	
Particulier	2001	T-307	5898-	300-DIVERS	533,57 €	533,57 €	Poursuite sans effet	
Inconnue	2002	T-66	5898-	300-DIVERS	304,90 €	304,90 €	Poursuite sans effet	
Inconnue	2003	T-322	5898-	300-DIVERS	205,74 €	205,74 €	Poursuite sans effet	
Inconnue	2003	T-313	5898-	300-DIVERS	274,32 €	274,32 €	Poursuite sans effet	
Inconnue	2003	T-323	5898-	300-DIVERS	342,99 €	342,99 €	Poursuite sans effet	
Inconnue	2003	T-324	5898-	300-DIVERS	415,71 €	415,71 €	Poursuite sans effet	
Inconnue	2003	T-293	5898-	300-DIVERS	480,15 €	480,15 €	Décédé et demande	
Inconnue	2003	T-317	5898-	300-DIVERS	823,14 €	823,14 €	Décédé et demande	
Inconnue	2003	T-326	5898-	300-DIVERS	2 913,84 €	634,30 €	Poursuite sans effet	
Inconnue	2004	T-302	5898-	300-DIVERS	177,62 €	177,62 €	Poursuite sans effet	
Inconnue	2004	T-286	5898-	300-DIVERS	177,62 €	177,62 €	Poursuite sans effet	
Inconnue	2004	T-268	5898-	300-DIVERS	177,62 €	177,62 €	Poursuite sans effet	
Inconnue	2004	T-672	5898-	300-DIVERS	230,00 €	160,00 €	Poursuite sans effet	
Inconnue	2005	T-435	5898-	300-DIVERS	22,86 €	22,86 €	Poursuite sans effet	
Inconnue	2005	T-407	5898-	300-DIVERS	22,86 €	22,86 €	Poursuite sans effet	
Inconnue	2005	T-369	5898-	300-DIVERS	30,48 €	2,26 €	Poursuite sans effet	
Inconnue	2005	T-439	5898-	300-DIVERS	38,11 €	38,11 €	Poursuite sans effet	
Inconnue	2005	T-434	5898-	300-DIVERS	137,16 €	137,16 €	Poursuite sans effet	
Inconnue	2005	T-406	5898-	300-DIVERS	137,16 €	137,16 €	Poursuite sans effet	
Inconnue	2005	T-621	5898-	300-DIVERS	156,04 €	156,04 €	Poursuite sans effet	
Inconnue	2005	T-558	5898-	300-DIVERS	179,28 €	179,28 €	Poursuite sans effet	
Inconnue	2005	T-368	5898-	300-DIVERS	182,88 €	28,85 €	Poursuite sans effet	
Inconnue	2005	T-420	5898-	300-DIVERS	218,52 €	200,00 €	Poursuite sans effet	
Inconnue	2005	T-438	5898-	300-DIVERS	228,66 €	228,66 €	Poursuite sans effet	
Particulier	2005	T-576	5898-	300-DIVERS	229,08 €	229,08 €	Poursuite sans effet	
Inconnue	2006	T-257	5898-	300-DIVERS	48,14 €	48,14 €	Poursuite sans effet	
Particulier	2006	T-46	5898-	300-DIVERS	6 000,00 €	2 850,00 €	Poursuite sans effet	
Particulier	2007	T-52	7083-01-	300-DIVERS	6 000,00 €	5 870,00 €	Poursuite sans effet	
Inconnue	2008	T-30	752-824-	300-DIVERS	300,00 €	300,00 €	Poursuite sans effet	
TOTAL ADMISSIONS EN NON VALEUR RETENUES					25 645,80 €	19 724,02 €		
Particulier	2008	T-49	7083-01-	300-DIVERS	6 000,00 €	5 880,00 €	Poursuite sans effet	NON RETENUE
Particulier	2009	T-446	7067-251-	300-DIVERS	137,78 €	55,00 €	Poursuite sans effet	
Société	2010	T-100	7083-01-	300-DIVERS	1 200,00 €	67,00 €	Poursuite sans effet	
Inconnue	2011	T-54	7083-01-	300-DIVERS	200,00 €	200,00 €	Poursuite sans effet	
Société	2011	T-117	7083-01-	300-DIVERS	500,00 €	200,00 €	Poursuite sans effet	
Particulier	2012	T-1069	2764-01-	300-DIVERS	687,36 €	447,69 €	Poursuite sans effet	
Société	2013	T-1232	7083-01-	300-DIVERS	1 062,50 €	1 062,50 €	Poursuite sans effet	
TOTAL ADMISSIONS EN NON VALEUR NON RETENUES					9 787,64 €	7 912,19 €		
TOTAL					35 433,44 €	27 636,21 €		



**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 OCTOBRE 2025**

Affaire n°2025-071

SORTIE DE VEHICULES ET DU PODIUM MOBILE DU PATRIMOINE COMMUNAL

L'an deux mille vingt-cinq, **le vingt-neuf octobre**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Bras-Panon, sur une convocation régulière, s'est réuni en session ordinaire en la salle habituelle de ses séances sous la présidence de M. Jeannick ATCHAPA, Maire de Bras-Panon en vertu de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Maire certifie que la convocation initiale du Conseil Municipal avait été transmise, le 22 octobre 2025.

Nombre des membres en exercice : **33**

Présents	Représentés	Absents/Excusés	TOTAL
20	5	8	33

ETAIENT PRESENTS :

M. le Maire, Jeannick ATCHAPA - M. Thierry HENRIETTE, 1^{er} Adjoint - Mme Nina ROGER, 2^{ème} Adjointe - M. Mario EDMOND, 3^{ème} Adjoint - M. Charles-André MAILLOT, 5^{ème} Adjoint - Mme Clémentine IGOUFE, 6^{ème} Adjointe - M. Anselme ANNIBAL, 7^{ème} Adjoint - Mme Marie-Andrée DAMOUR, 8^{ème} Adjointe - Mme Nadège BLAS, 9^{ème} Adjointe - M. Bertrand PICARD - M. Jean Eric ROUGET - Mme Annie-Claude VIRAYE - M. Jean-Bernard LATCHIMY - M. Antoine CAPELOTAR - M. Frédéric STAINCQ - Mme Florence BOYER - Mme Natacha ARASTE - Mme Carole SIN-LEE-SOU - M. Bruno BERBY - M. Gilles JEANSON

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Marie-Suzie CELEMANI, 4^{ème} Adjointe par Mme Nina ROGER, 2^{ème} Adjointe
Mme Lorraine MERGY par M. Frédéric STAINCQ
Mme Anne CANAGUY par M. Jean-Bernard LATCHIMY
Mme Nathalie SEYCHELLES par M. le Maire, Jeannick ATCHAPA
M. Damien LESTE par Mme Nadège BLAS, 9^{ème} Adjointe

ETAIENT ABSENTS/EXCUSES :

M. Daniel GONTHIER

Mme Marie-Line REOUTE

M. François PERERA

Mme Marie-France ROUGET

M. Jean-Roland RUFFIER

Mme Flavie ANNETTE

M. Jean-Michel DUFOUR

Mme Gaëlle RAMPIERE

Le Conseil Municipal désigne M. Mario EDMOND en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Maire prononce l'ouverture de la séance.

Affaire n°2025 – 071**SORTIE DE VEHICULES ET DU PODIUM MOBILE DU PATRIMOINE COMMUNAL**

Dans le cadre de la modernisation de l'administration, la municipalité a engagé en 2023 un plan d'acquisition de véhicules afin de doter les services municipaux de moyens adaptés et renouvelés. Cette politique d'investissement implique, en contrepartie, une optimisation du parc existant par un inventaire et une réorganisation du matériel roulant.

Un diagnostic complet du parc automobile et du matériel mobile a ainsi été réalisé afin d'évaluer leur état de fonctionnement, leur degré de vétusté ainsi que leurs perspectives de réparabilité.

À l'issue de ce diagnostic, plusieurs véhicules et un podium mobile ont été identifiés comme étant :

- Soit irréparables,
- Soit nécessitant des réparations dont le coût excède leur valeur vénale,
- Soit devenus inadaptés aux besoins des services municipaux.

Leur maintien au sein du patrimoine communal engendrerait des charges inutiles, en particulier en matière d'entretien et d'occupation des espaces techniques. Leur réforme permettrait, par ailleurs, de désencombrer la Régie Technique et de valoriser ce matériel par leur cession sur la plateforme de vente domaniale **Agorastore**, spécialisée dans la mise aux enchères du matériel d'occasion des collectivités.

Compte	N°	Immatriculation	Libellé	Date d'entrée	Actif Brut	Valeur Nette Comptable
2182	667	982 BVE 974	Citroën C3	25/10/2006	14 890.50	0
2182	646	82 BKG 974	Camion IVECO	12/01/2001	28 965.31	0
2182	IM190000000263	FJ 797 JB	Renault Zoé	05/08/2019	25 710.00	0
2188	IM130000000289	236 BKM	Podium mobile	08/03/2001	4 318.30	0
2182	IM090000000112 IM090000000107 IM090000000117 IM130000000107	AC 144 FW	Peugeot Boxer double cabine	31/07/2009	28 073,53	0

La commission finances-affaires générales a émis un avis favorable à cette affaire le 30 septembre 2025.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ***Autorise la mise à la réforme des engins mentionnés dans le tableau ci-dessus et de les sortir du patrimoine communal ;***
- ***Autorise la mise en œuvre de la vente des véhicules sur la plateforme Agorastore site de ventes aux enchères du matériel d'occasion et des biens immobiliers des collectivités ;***
- ***M'autorise, dans l'hypothèse où les ventes réalisées sur Agorastore resteraient infructueuses, à procéder à leur cession de gré à gré, dans le respect des règles en vigueur.***

Le Maire,



Jeannick ATCHAPA



Le secrétaire de séance,



Mario EDMOND

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le

ID : 974-219740024-20251029-2025071-DE



Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le



ID : 974-219740024-20251029-2025071-DE



**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 OCTOBRE 2025**

Affaire n°2025-072

**FIXATION DE L'INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT (IRL) DUE AUX INSTITUTEURS NON LOGES
AU TITRE DE 2024**

L'an deux mille vingt-cinq, **le vingt-neuf octobre**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Bras-Panon, sur une convocation régulière, s'est réuni en session ordinaire en la salle habituelle de ses séances sous la présidence de M. Jeannick ATCHAPA, Maire de Bras-Panon en vertu de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Maire certifie que la convocation initiale du Conseil Municipal avait été transmise, le 22 octobre 2025.

Nombre des membres en exercice : **33**

Présents	Représentés	Absents/Excusés	TOTAL
20	5	8	33

ETAIENT PRESENTS :

M. le Maire, Jeannick ATCHAPA - M. Thierry HENRIETTE, 1^{er} Adjoint - Mme Nina ROGER, 2^{ème} Adjointe - M. Mario EDMOND, 3^{ème} Adjoint - M. Charles-André MAILLOT, 5^{ème} Adjoint - Mme Clémentine IGOUFE, 6^{ème} Adjointe - M. Anselme ANNIBAL, 7^{ème} Adjoint - Mme Marie-Andrée DAMOUR, 8^{ème} Adjointe - Mme Nadège BLAS, 9^{ème} Adjointe - M. Bertrand PICARD - M. Jean Eric ROUGET - Mme Annie-Claude VIRAYE - M. Jean-Bernard LATCHIMY - M. Antoine CAPELOTAR - M. Frédéric STAINCQ - Mme Florence BOYER - Mme Natacha ARASTE - Mme Carole SIN-LEE-SOU - M. Bruno BERBY - M. Gilles JEANSON

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Marie-Suzie CELEMANI, 4^{ème} Adjointe par Mme Nina ROGER, 2^{ème} Adjointe
Mme Lorraine MERGY par M. Frédéric STAINCQ
Mme Anne CANAGUY par M. Jean-Bernard LATCHIMY
Mme Nathalie SEYCHELLES par M. le Maire, Jeannick ATCHAPA
M. Damien LESTE par Mme Nadège BLAS, 9^{ème} Adjointe

ETAIENT ABSENTS/EXCUSES :

M. Daniel GONTHIER

Mme Marie-Line REOUTE

M. François PERERA

Mme Marie-France ROUGET

M. Jean-Roland RUFFIER

Mme Flavie ANNETTE

M. Jean-Michel DUFOUR

Mme Gaëlle RAMPIERE

Le Conseil Municipal désigne M. Mario EDMOND en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Maire prononce l'ouverture de la séance.



Séance du 29 octobre 2025

Affaire n°2025 – 072

FIXATION DE L'INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT (IRL) DUE AUX INSTITUTEURS NON LOGES AU TITRE DE 2024

La Préfecture a adressé aux communes un courrier en date du 20/03/2025, concernant la détermination du montant départemental de l'IRL pour l'année 2024.

Contexte :

L'article L.921-2 du code de l'Education fonde l'obligation pour les communes de mise à disposition d'un logement convenable aux instituteurs de l'enseignement public, ou à défaut de leur verser une Indemnité Représentative de Logement dite IRL

Provenance de la DSI

Les communes reçoivent de l'Etat une dotation spéciale, la « Dotation Spéciale Instituteur (DSI) », prélevée sur les recettes de l'Etat, en compensation des charges supportées par les communes pour le logement des instituteurs ayant droits (art.L.2334-26 à L.2334-31 CGCT).

Cette dotation est divisée en deux parts :

- La première part est versée aux communes pour compenser les charges afférentes aux logements occupés par des instituteurs ayant droit au logement ;
- La seconde part est destinée à verser l'indemnité communale prévue par l'article L.921-2 du code de l'éducation précipité.

Mode de répartition de la DSI

Cette dotation est répartie par le Comité des Finances Locales (CFL) proportionnellement au nombre des instituteurs, exerçant dans les écoles publiques, qui sont logés par chaque commune ou qui reçoivent d'elle une indemnité de logement.

Montant de l'IRL 2024

Le comité des Finances Locales (CFL), en séance du 03/12/2024, a réparti les crédits de la Dotation Spéciale Instituteurs (DSI) pour 2024 et a fixé le montant unitaire national annuel à 2 808 € pour les deux parts (Instituteurs logés et Instituteurs non logés).

Eligibilité des Instituteurs non-logés

En référence à l'article R.212-8 du code de l'éducation, les instituteurs non logés perçoivent l'IRL de la commune où se situe l'école pour les catégories suivantes :

- Instituteurs occupant l'emploi de directeur d'école,
- Instituteurs chargés des classes des écoles,
- Instituteurs exerçant dans les écoles annexes aux instituts.

Les Instituteurs non-logés perçoivent l'IRL de la commune où se situe la résidence administrative de l'instituteur pour les catégories suivantes :

- Instituteurs remplaçants,
- Instituteurs assurant des fonctions d'aide psychopédagogique,
- Instituteurs chargés de la formation pédagogique dans les écoles,
- Instituteurs ayant un service complet partagé entre plusieurs écoles d'une commune et entre plusieurs communes.

Situation à Bras-Panon

La commune de Bras-Panon a comptabilisé, en 2024, un instituteur non-logé répondant aux critères d'éligibilité.

A l'inverse, aucun logement de fonction n'a été mis à disposition.

Proposition

Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal la validation de l'Indemnité Représentative de Logement (IRL) due aux instituteurs non-logés pour l'année 2024 pour un montant unitaire de 2 246,40 euros.

Une fois ajoutée la majoration de 25% due aux instituteurs mariés, avec ou sans enfant à charge et instituteurs célibataires, veufs ou divorcés avec enfant à charge, l'indemnité sera d'un montant maximum de 2 808 euros.

La commission école et restauration scolaire a émis un avis favorable à cette affaire le 30 septembre 2025.

A l'unanimité, le Conseil Municipal délibère favorablement.

Le Maire,



Jeannick ATCHAPA



Le secrétaire de séance,



Mario EDMOND

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le



ID : 974-219740024-20251029-2025072-DE



**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 OCTOBRE 2025**

Affaire n°2025-073

ACTIVITE DU GROUPE TERRITOIRES REUNION - RAPPORT ANNUEL - EXERCICE 2024

L'an deux mille vingt-cinq, **le vingt-neuf octobre**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Bras-Panon, sur une convocation régulière, s'est réuni en session ordinaire en la salle habituelle de ses séances sous la présidence de M. Jeannick ATCHAPA, Maire de Bras-Panon en vertu de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Maire certifie que la convocation initiale du Conseil Municipal avait été transmise, le 22 octobre 2025.

Nombre des membres en exercice : **33**

Présents	Représentés	Absents/Excusés	TOTAL
20	5	8	33

ETAIENT PRESENTS :

M. le Maire, Jeannick ATCHAPA - M. Thierry HENRIETTE, 1^{er} Adjoint - Mme Nina ROGER, 2^{ème} Adjointe - M. Mario EDMOND, 3^{ème} Adjoint - M. Charles-André MAILLOT, 5^{ème} Adjoint - Mme Clémentine IGOUFE, 6^{ème} Adjointe - M. Anselme ANNIBAL, 7^{ème} Adjoint - Mme Marie-Andrée DAMOUR, 8^{ème} Adjointe - Mme Nadège BLAS, 9^{ème} Adjointe - M. Bertrand PICARD - M. Jean Eric ROUGET - Mme Annie-Claude VIRAYE - M. Jean-Bernard LATCHIMY - M. Antoine CAPELOTAR - - M. Frédéric STAINCQ - Mme Florence BOYER - Mme Natacha ARASTE - Mme Carole SIN-LEE-SOU - M. Bruno BERBY - M. Gilles JEANSON

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Marie-Suzie CELEMANI, 4^{ème} Adjointe par Mme Nina ROGER, 2^{ème} Adjointe
Mme Lorraine MERGY par M. Frédéric STAINCQ
Mme Anne CANAGUY par M. Jean-Bernard LATCHIMY
Mme Nathalie SEYCHELLES par M. le Maire, Jeannick ATCHAPA
M. Damien LESTE par Mme Nadège BLAS, 9^{ème} Adjointe

ETAIENT ABSENTS/EXCUSES :

M. Daniel GONTHIER	M. Jean-Roland RUFFIER
Mme Marie-Line REOUTE	Mme Flavie ANNETTE
M. François PERERA	M. Jean-Michel DUFOUR
Mme Marie-France ROUGET	Mme Gaëlle RAMPIERE

Le Conseil Municipal désigne M. Mario EDMOND en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Maire prononce l'ouverture de la séance.



Séance du 29 octobre 2025

Affaire n°2025 – 073

**ACTIVITE DU GROUPE TERRITOIRES REUNION
RAPPORT ANNUEL – EXERCICE 2024**

Par délibérations n°2020-012 et n°2020-013 en date du 27 juillet 2020, 2020-059 du 23 septembre 2020 et 2021-023 du 10 avril 2021, le Conseil Municipal a désigné ses représentants permanents à la SPL ERD et à la SEMAC :

Ont été désignés représentants de la commune à la SPL ERD :

- M. Jeannick ATCHAPA
- M. Mario EDMOND
- M. Charles-André MAILLOT
- M. Antoine CAPELOTAR

A été désigné représentant de la commune à la SEMAC :

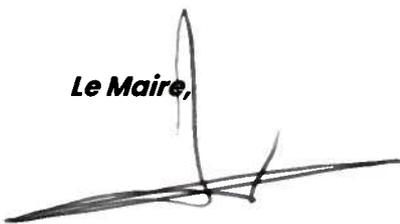
- M. Jeannick ATCHAPA

Le Groupe Territoires Réunion est dirigé par l'administrateur unique, la SEMAC, en lien avec le bureau composé d'administrateurs de la SPL Est Réunion Développement et de la SEMAC, assisté d'un contrôleur de gestion.

Conformément à l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport annuel pour l'exercice 2024 est présenté au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel du groupe TERRITOIRES REUNION pour l'exercice 2024.

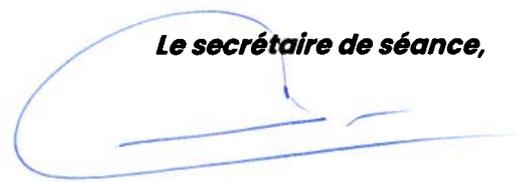
Le Maire,



Jeannick ATCHAPA



Le secrétaire de séance,



Mario EDMOND

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le

ID : 974-219740024-20251029-2025073-DE

S'LOW

RAPPORT D'ACTIVITÉ

GRUPE TERRITOIRES RÉUNION

2024

DES OBJECTIFS ATTEINTS
DANS UN ENVIRONNEMENT
EN MUTATION

Sommaire

INTERVIEWS

P04 M. FRÉDÉRIC P. LLORE,
P05 MME MONIQUE MARI-MOUTOU-TACOUN,
M. PATRICE SELLY
P06 MME ANNE-SOPHIE GRAVE

01

PARTIE 1

LE GROUPE TERRITOIRES
RÉUNION À 360°

P11 1. NOS VALEURS
P16 2. NOS MÉTIERS
P17 3. NOTRE POSITIONNEMENT
P18 4. NOS ATOUS

02

PARTIE 2

VIÉ ET FONCTIONNEMENT DU GTR

P22 1. NOTRE GOUVERNANCE
P26 2. NOS RESSOURCES
P28 3. NOS PERFORMANCES

03

PARTIE 3

TEMPS FORTS NOS RÉALISATIONS 2024

P34 1. DÉVELOPPEMENT DU PATRIMOINE
P38 2. SPL ERD
P44 3. SEMAC, GESTION DU PATRIMOINE ET DE LA CLIENTÈLE
P56 4. NOS PARTENARIATS
P58 5. NOTRE ACTUALITÉ

INTERVIEWS



Frederic Pillore

Administrateur Unique Groupe Territoires Réunion, Directeur Général de la SEMAC et de la SPL Est Réunion Développement

«Le Groupe Territoires Réunion et les équipes de la SEMAC et la SPL ERD ont été au rendez-vous en 2024, et nous remplissons nos objectifs opérationnels. Le contexte reste particulièrement tendu et incertain, mais les équipes sont restées mobilisées jusqu'au bout pour concrétiser les efforts et obtenir de bons résultats.

2024 restera une année dynamique et les indicateurs sont maintenus à un bon niveau malgré un environnement de plus en plus contraint. Il y a lieu également de se féliciter des très bons retours de l'enquête de satisfaction client menée au mois de mai et qui place le niveau de confiance et d'appréciation des 5880 clients de la SEMAC à un niveau de satisfaction global de près de 80%.

En 2025 la SEMAC passera le cap des 6000 loge-

ments en patrimoine, soit une progression de 20% depuis 2021, l'année des 30 ans et du 5000e logement livré par la SEMAC sur l'opération Jardin du Bocage à Sainte-Suzanne. Depuis cet événement, la SEMAC est devenue filiale de CDC Habitat et le Groupe Territoires Réunion va poursuivre son évolution, avec en ligne de mire désormais la mise en œuvre du projet de territoire avec les autres SIDOM de la Réunion. Le travail collaboratif et collectif entamé en 2024 avec la SEMADER, la SODIAC et la SIDR se poursuit, notre dynamique et les savoirs faire de la SEMAC sont une belle contribution à ce projet collectif pour le territoire de la Réunion qui a besoin de toutes les énergies pour l'aménagement de son territoire, l'habitat des réunionnaises et réunionnais, et le dynamisme de son économie.»



Monique Marimoutou-Tacoun

Conseillère Municipale de Saint-Benoît et Vice Présidente de la CIREST en charge de l'aménagement du territoire et du SDOI, Présidente du Conseil d'Administration de la SPL Est Réunion Développement

«La SPL ERD poursuit en 2024 sa dynamique et continue un haut niveau d'activité et des résultats très satisfaisants. Lors de cet exercice, et avec des capitaux propres reconstitués, la société a renforcé ses effectifs pour faire face à ce développement d'activité. Tout est fait pour maintenir le niveau de réponse de la SPL ERD à ses actionnaires qui ont tous choisi de lui faire confiance, désormais et de lui confier leur opération.

Le contexte très évolutif que j'ai eu l'occasion d'évoquer l'an passé nous a conduit à mener des réflexions en séminaire avec les membres du Conseil d'Administration sur l'avenir que nous envisageons pour la SPL ERD. La SPL ERD doit donc continuer de s'adapter aux évolutions de son environnement. Dans une situation financière très largement renforcée, depuis 3 ans, la société a retrouvé toutes les marges de manœuvre nécessaires pour s'adapter et envisager la fin de mandat et le prochain cycle de gouvernance avec sérénité et en conservant l'efficacité et l'engagement qui font sa réputation sur notre territoire.»



Patrice Selly

Maire de Saint-Benoît, Président du Conseil d'Administration de la SEMAC

«La SEMAC maintient en 2024 un niveau d'investissement important et reste particulièrement attachée au territoire Est. En effet dans le domaine du logement ou de l'immobilier économique, de ses projets importants pour Saint-Benoît ont pu être menés.

La SEMAC a démarré sur la Commune, 3 chantiers de logements, dont l'emblématique opération en résidence pour personnes âgées «Cannelle» en centre-ville, le tout pour plus de 100 nouveaux logements.

En cohérence avec notre vision de l'habitat pour notre territoire, ce sont également 2 opérations de maisons de ville qui vont être prochainement lancées à Saint-Benoît, après la livraison de l'opération Kaz Ti Famille en septembre 2024 à Bras-Fusil.

Depuis 2020, de nombreuses opérations emblématiques pour le territoire Est ont ainsi pu être lancées et sur le plan du développement économique, la construction d'opérations de logements neufs mais également les implantations d'entreprises qui ont débuté sur le secteur d'ISIS sont de réels facteurs de dynamisation de notre territoire. Avec désormais le soutien du Groupe CDC Habitat pour poursuivre ses missions, la SEMAC va étoffer encore son offre et les réponses aux besoins sur nos territoires.»

INTERVIEWS



Anne-Sophie Grave

Présidente du directoire du groupe CDC Habitat,
Censeur auprès du conseil d'administration de la SEMAC

« Les filiales du groupe CDC Habitat à la Réunion, la SIDR, la SEMADER la SODIAC et depuis septembre 2023 la SEMAC se sont mobilisées collectivement en 2024 pour bâtir un projet de territoire qui répond aux problématiques spécifiques de l'habitat à la Réunion, et s'appuie sur les synergies de nos 4 filiales localement pour répondre à ces défis.

J'ai été ravie à l'occasion de mon déplacement à la Réunion en septembre 2024 d'effectuer quelques visites en lien avec les enjeux de la SEMAC et ses équipes pour 2024 notamment les livraisons des premiers LL1 de la SEMAC à Saint-Denis et des opérations de réhabilitation sur Saint-Benoit.

Ces opérations s'inscrivent parfaitement dans les enjeux du projet de territoire que les filiales réunion-

naises ont co-construit. Ce projet stratégique commun a été conçu pour répondre aux côtés des collectivités aux enjeux tant de la production de logements que de la qualité de service et de la rénovation du parc ancien.

La qualité de service et la proximité sont un atout pour la SEMAC sur les territoires où elle est présente puisque son développement reste soutenu et la relation client bien cotée avec un taux de satisfaction de 79 %.

Le Groupe CDC Habitat reste particulièrement attentif au rôle social qui peut être tenu sur les territoires. En réponse aux difficultés économiques et sociales que peuvent rencontrer les personnes les plus fragiles, l'inauguration à la Possession de la Résidence

LORIZON, une maison relais qui sont les premiers logements accompagnés de la SEMAC reste un moment fort de ma visite. Ce type d'opérations, avec un partenariat large, incluant, l'Etat, la Fondation pour le Logement, Action Logement, la Banque des Territoires et la chambre des Notaires de la Réunion

s'inscrit dans la stratégie du Groupe CDC Habitat, opérateur global de l'habitat d'intérêt public, visant à accompagner les projets des collectivités en termes d'habitat pour répondre aux besoins spécifiques des habitants.»





LE GROUPE
TERRIROIRES
RÉUNION
À 360°

Partie 1



 GROUPE
TERRIROIRES  erd
semac



1. NOS VALEURS

PROXIMITÉ

Pour apporter la meilleure réponse aux besoins de ses locataires et des collectivités, la SEMAC a développé une approche basée sur la proximité et la connaissance du terrain.



RESPONSABILITÉ

Conscients de leur impact sur les territoires et ses habitants, les collaborateurs du Groupe recherchent en permanence la qualité des services rendus.



ENGAGEMENT

Cette relation de proximité et sa responsabilité vis-à-vis des locataires, collectivités et plus largement de l'ensemble des parties prenantes font du Groupe un acteur engagé pour le développement des territoires.

DONNER DU SENS À NOS ACTIONS

En 2024, la SEMAC a participé aux côtés des autres filiales de CDC Habitat à la Réunion, SEMADER, SIDR et SODIAC à l'élaboration du projet de territoire.



Frédéric PILLORE (DG SEMAC), Anne SERY (DG SEMADER & SODIAC), Laurent PINSET (DG SIDR)

L'AMBITION DE NOTRE PROJET DE TERRITOIRE

Les enjeux du territoire réunionnais sur le développement économique, l'aménagement, sont considérables et s'articulent avec des impératifs très prégnants d'inclusion sociale et économique, de protection des espaces et ressources naturels dans un contexte de changement climatique dont les effets en zone tropicale humide sont très marqués.

Cette situation oblige les 4 filiales du Groupe

CDC Habitat sur le territoire à une réponse collective et responsable aux besoins d'habitat réunionnais et réunionnais.

Ce qui sera construit demain par nos équipes avec l'appui du Groupe CDC Habitat, a pour ambition de : **« Mettre en commun les forces de quatre sociétés pour mieux répondre aux enjeux du territoire de la Réunion ».**



Une démarche collective impliquant près de 120 salariés représentatifs des différentes sociétés du Groupe CDC Habitat sur le territoire réunionnais



POURQUOI UN PROJET DE TERRITOIRE ?

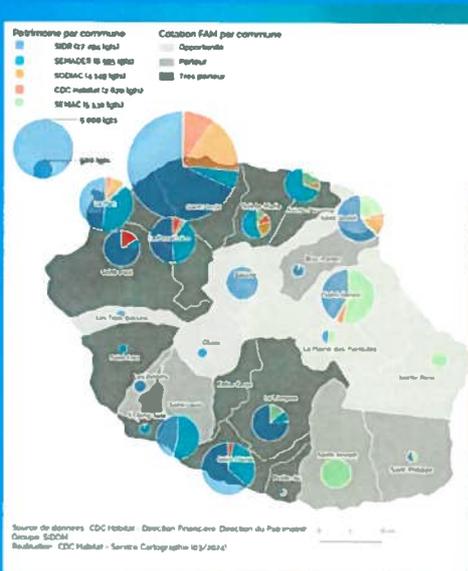
- Structurer notre vision des projets à mettre en œuvre pour les trois prochaines années pour participer activement au développement de notre île en lien avec les parties prenantes ;
- Féliciter les sociétés autour d'un projet commun pour capitaliser sur nos complémentarités et offrir ainsi un éventail large d'offres adaptées aux besoins ;
- Capitaliser sur les savoir-faire des équipes pour nourrir nos réflexions.



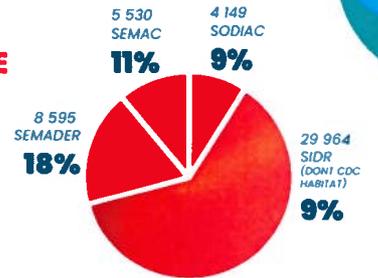
QUELS USAGES DU PROJET DE TERRITOIRE ?

- Un outil de communication externe pour nourrir la relation avec les élus et les partenaires ;
- Un outil de communication interne pour donner du sens et expliciter les orientations prises par les SIDOM ;
- Un outil de dialogue stratégique pour échanger entre les SIDOM et CDC Habitat.

Une implantation des 4 filiales qui reflète l'actionnariat historique des sociétés et un rôle clé dans l'île au plan économique et social, ainsi qu' en matière d'habitat et d'aménagement du territoire.



UN PATRIMOINE GLOBAL DE 48 238 LOGEMENTS GERÉS :



MATINÉE ÉCONOMIQUE DU 5 JUILLET 2024

Suite à la crise du BTP qui a débuté à la Réunion en 2023, les acteurs de la filière logement se sont collectivement mobilisés, et les 4 filiales du groupe CDC Habitat sur l'île **maintiennent leur ambition de production, afin d'apporter à la population réunionnaise des solutions de logements accessibles et diversifiés. Pour présenter leur engagement économique pour le territoire et leur prévisionnel d'achats, les 4 sociétés ont organisé une rencontre le 5 juillet 2024.**



A cette occasion, les Directions des sociétés ont présenté les enjeux et les stratégies d'achats et d'investissements ainsi que le prévisionnel 2024, comprenant des engagements forts des 4 structures en soutien à la filière BTP.

EN 2024 LES INVESTISSEMENTS CUMULÉS DES 4 SOCIÉTÉS À LA RÉUNION ONT PERMIS



Les personnels des SIDOM ont ensuite pu échanger avec les entrepreneurs présents et nouer les contacts permettant de développer des partenariats avec le tissu d'entreprises locales.

4. NOS ATOUTS

▶ Des fondamentaux solides et une capacité de résilience

▶ Une agilité et des capacités d'adaptation

▶ Une bonne connaissance des territoires

Dans un environnement contraint, face à des mutations profondes, le Groupe et ses sociétés s'appuient sur l'innovation pour apporter des réponses adaptées aux territoires.



ACCOMPAGNER LES MUTATIONS ET SÉCURISER

Dans un environnement en forte mutation, le Groupe Territoires Réunion apporte quotidiennement son soutien pour que les moyens et les services soient adaptés à la SEMAC et la DPL ERD évoluent et s'adaptent en permanence aux contraintes permettant le maintien des performances et de la qualité de service.



RENFORCER LA QUALITÉ DE SERVICES

Le renforcement des fondamentaux, le dynamisme et désormais le soutien d'un nouvel actionnaire de référence, CDC Habitat, donnent à la SEMAC les capacités de poursuivre le développement de la qualité de service en résonance avec les enjeux de société (transition démographique, enjeux climatiques et socio-économiques...) en cohérence avec les attentes du territoire.



DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE EST

La DPL ERD fait face à un développement soutenu de son activité. Les collectivités actionnaires ont retrouvé une dynamique d'investissements et s'appuient pleinement sur leur outil pour les accompagner dans le développement de leur projet de territoires.



VIE ET
FONCTIONNEMENT
DU GTR

Partie 2





1. NOTRE GOUVERNANCE



Contrôlé par ses membres le GIE est dirigé par l'Administrateur Unique, la SEMAC, en lien avec le Bureau composé d'administrateurs de la SPL EST RÉUNION DÉVELOPPEMENT et de la SEMAC, assisté du Contrôleur de Gestion M André AUZET

CONTRÔLEUR DE GESTION

► M. André AUZET

ADMINISTRATEURS SEMAC

► M. Cyril DESHENRY
► M. Laurent PINSEL
Mme Anne SERVY

ADMINISTRATEURS SPL ERD

► M. Mario EDMOND
► M. Jean-Louis VITAL
M. Jean-Yves PERIBE

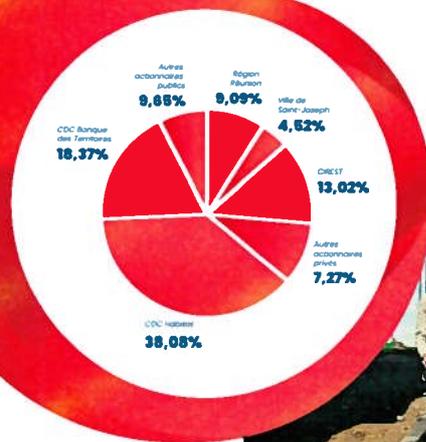


ACTIONNARIAT

Le capital de la Société est réparti entre **17 ACTIONNAIRES.**

Son capital de **13 205 870 €**

est détenu à :
- **63.72 %** par des acteurs du secteur privé,
- **36.28 %** par des actionnaires publics.



Actionnaire historique à l'origine de la création de la SEMAC, la commune de Saint-Benoît a cédé en septembre 2023 ses actions à CDC Habitat

CDC Habitat est un opérateur **Immobilier global d'intérêt général**, filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations, laquelle est déjà actionnaire de la SEMAC (à hauteur de 18%). CDC Habitat est le **premier bailleur social de France**.

Au 31 décembre 2021, le groupe gérait **563 500 logements + de 10 800 collaborateurs** et offre une gamme diversifiée de produits immobiliers :

- Logements locatifs très sociaux, sociaux et intermédiaires ;
- Foyers et résidences pour publics spécifiques ;
- Accession sociale et à prix maîtrisé ;
- Immobilier public.

Elle compte **10 200 collaborateurs en France et en Outre-Mer**.





Le conseil d'administration du 12 décembre 2024 a approuvé la cession des actions suivantes :

- Société Bourbon Bois cession de 916 actions en faveur de la CDC Habitat. La cession a été réalisée au 30 décembre 2024.

- Ayants droit de l'indivision de M. Christian DDE cession de 451 actions en faveur de la CDC Habitat, sous réserve de la justification par ces derniers de la dévolution successorale. A ce jour, en l'absence de cession des actions sont en cours.

AUTRES ACTIONNAIRES PUBLICS 9,65%

- Commune de Bras-Panon 2,93%
- Commune de la Plaine des Palmistes 1,92%
- Commune de la Sainte-Rose 1,92%
- Commune de Sainte-Suzanne 1,27%
- Commune de Saint-Benoît 1%
- Commune de Saint-André 0,38%
- Commune de Salazie 0,23%

AUTRES ACTIONNAIRES PRIVÉS 7,27%

- Actionnaire privé 2,54%
- Caisse d'Épargne CEPAC 2,54%
- Société CISE Réunion 1,27%
- C.C.I.R 0,64%
- Téréos océan indien 0,28%

CDC HABITAT REPRÉSENTÉ PAR

- ▶ M. Philippe POURCEL

DÉSIGNÉS PAR CDC HABITAT

- ▶ M. Philippe BIDAULT
- ▶ M. Laurent PINSEL
- ▶ M. Cyril DESHENRY
- ▶ Mme Anne SERY
- ▶ Mme Aurélie RIGAL

CDC BANQUE DES TERRITOIRES REPRÉSENTÉE PAR

- ▶ M. Alexandre PROFIT

LA CIREST REPRÉSENTÉE PAR

- ▶ M. Dominique PANAMBAÏOM

DÉSIGNÉS PAR LA CIREST

- ▶ Mme Sania ALBUFFY
A pourvoir
- ▶ M. Patrice SELLY, Président du Conseil d'Administration

LA VILLE DE SAINT JOSEPH REPRÉSENTÉE PAR

- ▶ M. Harry MUSSARD

LA RÉGION RÉUNION REPRÉSENTÉE PAR

- ▶ Mme Anne CHANE-KAYÉ-BONE TAVEL

CENSEUR / CDC HABITAT

- ▶ Mme Anne-Sophie GRAVE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

- ▶ HDM : représenté par M. Didier DE LAUNAY



07

Actionnaires

16

Administrateurs

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Commune de Saint-Benoît

- ▶ M. Jean-Louis VITAL
- ▶ M. Augustin CAZAL
- ▶ Mme Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Présidente
- ▶ Mme Sabine SAUTRON

Commune de Sainte-Rose

- ▶ M. Jean-Yves Jimmy PERIBE

Commune de Bras-Panon

- ▶ Mme Jeannick ATCHAPA
- ▶ M. Mario EDMOND
- ▶ M. Charles-André MAILLOT
- ▶ M. Antoine CAPELOTAR

Commune de Saint-André

- ▶ Mme Primilla CFVAMY

Commune de Salazie

- ▶ M. Stéphane FOUASSIN

Commune de la Plaine de Palmistes

- ▶ M. Victorien JUSTINE

CIREST

- ▶ M. Patrice SELLY
- ▶ M. Bertrand PICARD
- ▶ M. Laurent RAMASSAMY
- ▶ Mme Sania ALBUFFY

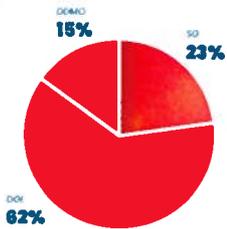
Commissaire aux comptes

- ▶ HDM
- ▶ Représenté par M. Didier DE LAUNAY

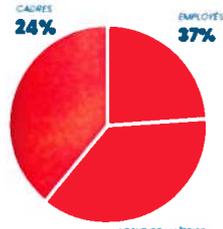


2. NOS RESSOURCES

Dans un environnement en forte mutation, les équipes supports et particulièrement les Ressources Humaines doivent accompagner l'adaptation permanente des équipes aux exigences métiers et aux défis auxquels elles sont confrontées.



RÉPARTITION DES EFFECTIFS AU 31.12.24 PAR DIRECTION



RÉPARTITION DES EFFECTIFS 31.12.24 PAR CATÉGORIE

DGI : Direction de la Gestion Immobilière
DDMO : Direction du Développement et de la Maîtrise d'Ouvrage
SG : Secrétariat Général

UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ADAPTÉ AUX BESOINS :

Un plan de développement des compétences conséquent avec une thématique importante : **l'accompagnement des collaborateurs, trices de la gestion immobilière dans la professionnalisation de la relation clients dans le cadre d'un parcours pluriannuel.**

Des actions récurrentes sur la sécurité, le management et l'actualisation de la réglementation liée à nos activités ont été déployées. Dans un souci de responsabilité sociale et dans la continuité de nos valeurs de proximité et d'engagement, la sensibilisation aux « **gestes qui sauvent** » formation qui a été généralisée et a suscité un bel élan collectif ainsi que le théâtre forum sur l'égalité professionnelle ont été particulièrement appréciés.

INDICE EGALITÉ HOMME/FEMME : 55/60

Le résultat de **55/60** reflète notre engagement à promouvoir l'égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes au sein du Groupe Territoires Réunion.

- Indicateur écart de rémunérations : **Incalculable**
- Indicateur écart de taux d'augmentations individuelles : **35**
- Indicateur retour de congés maternité : **15**
- Indicateur hautes rémunérations : **5**



28 RAPPORT D'ACTIVITÉ | GROUPE TERRITOIRES RÉUNION

3. NOS PERFORMANCES

Un modèle économique au service du développement local

En logeant près de **15 000** RÉUNIONNAIS ET RÉUNIONNAISES,

la SEMAC 4e bailleur de la Réunion est un acteur économique de poids dans un secteur d'activité structurant pour l'économie locale.

Pour mener à bien ses missions, la SEMAC exerce deux principales activités :

- La gestion de son parc locatif, qui nécessite des investissements en entretien et en réhabilitation
- Le développement du parc par la construction de nouveaux logements

Pour pouvoir à la fois entretenir et construire, la SEMAC dispose de 4 leviers :

LOYERS
30,18 M€
en 2024

EMPRUNTS
67,3 M€
engagés en 2024

CRÉDIT D'IMPÔTS
8,9 M€
sur les investissements en cours en 2024

SUBVENTIONS
6,1 M€

2024 pour la construction neuve, la réhabilitation, la résidentialisation

CES 4 LEVIERS ONT PERMIS EN 2024



CONSTRUIRE
50 millions € réglés en 2024



REMBOURSER LES EMPRUNTS
17,4 millions € en 2024

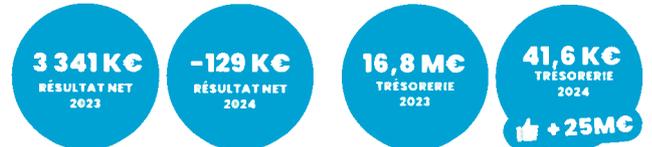


ENTREtenir LE PATRIMOINE
6,2 millions € en 2024



COUVRIR LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT
6,5 millions € en 2024

BILAN FINANCIER SEMAC



INDICATEURS DE GESTION SEMAC

REVENUS LOCATIFS

28 535 K€
2023

30 182 K€
2024
+5,77%

VACANCE DES LOGEMENTS

0,96 %
2023

1,49 %
2024
+0,55pt

TAUX DE PERTES FINANCIÈRES

3,10 %
2023

3,60 %
2024
+0,50pt

CONSTRUCTION ET DÉVELOPPEMENT SEMAC



351
LOGEMENTS

Livraisons en 2024



274

Mises en chantier
logements neufs 2024

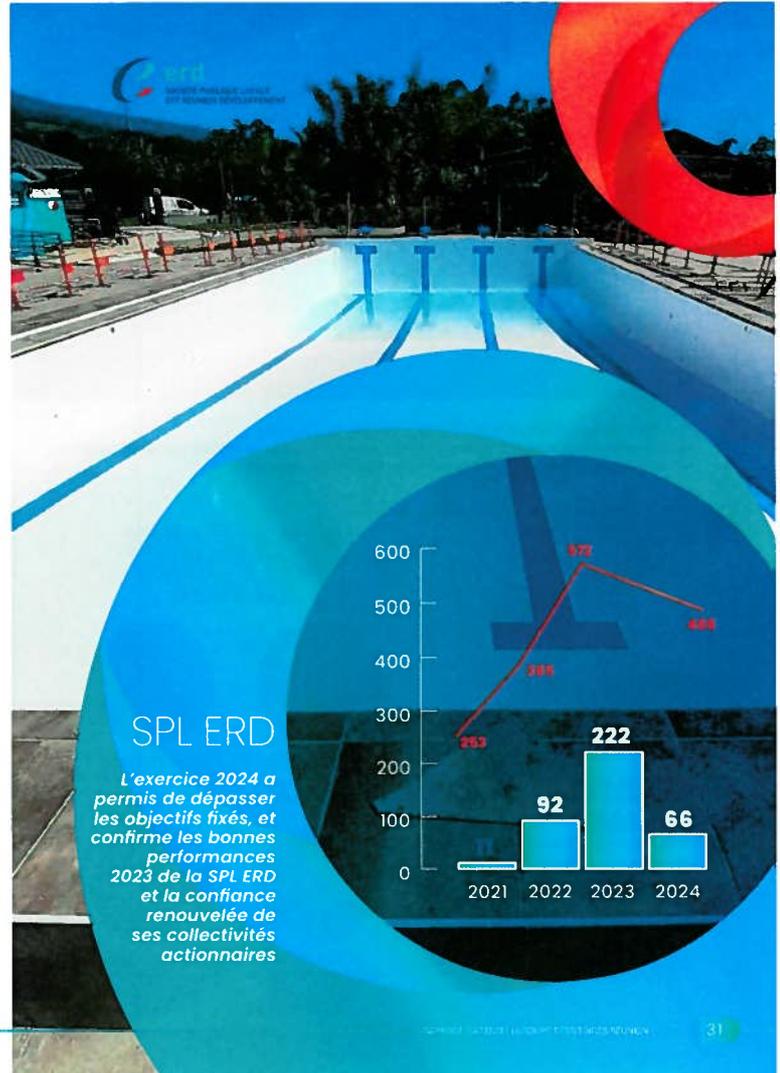
610

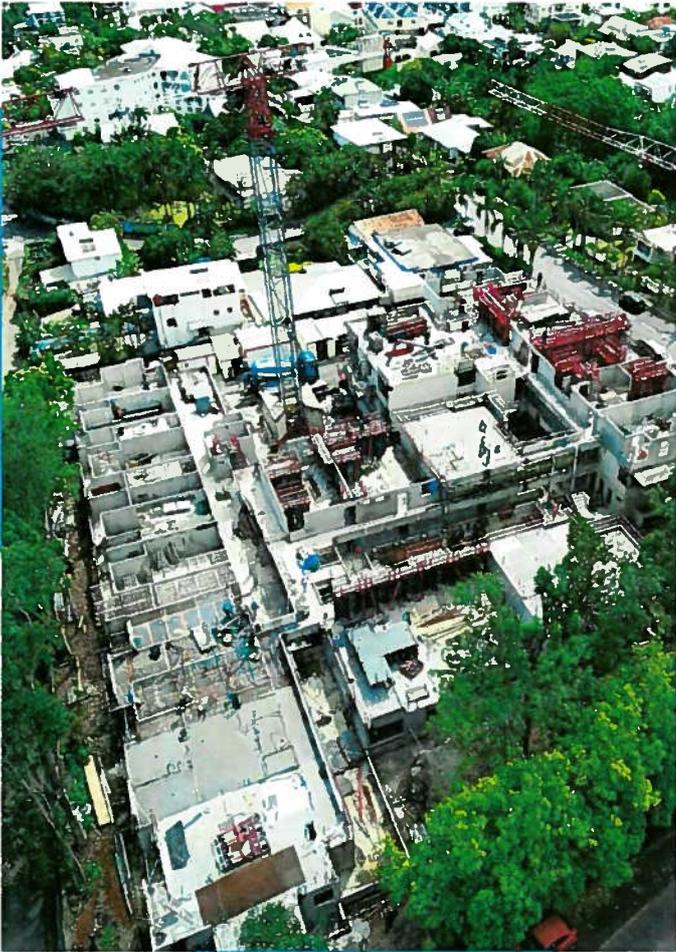
Logements neufs en
chantier au 31.12.2024

30

Millions d'e
investis en 2024
dans la construction
neuve.

Une
programmation
de logements
neufs 2024 en
nette reprise par
rapport à 2023 :
234 logements
financés





TEMPS FORTS NOS RÉALISATIONS 2024

Partie 3



1. DEVELOPPEMENT DU PATRIMOINE

MISES EN SERVICE 2024

L'année 2024 est marquée par un ralentissement du rythme de développement du parc de la SEMAC, en raison des retards de chantiers et des difficultés rencontrées dans lesancements opérationnels.



RÉSIDENCE ALICE

Commune : Saint-André
Nombre de logements : 64 LLTS RPA, 36 LLTS, 23 LLS
Date de mise en service : 24/04/2024



RÉSIDENCE LA VOLIERE

Commune : Saint-Pierre
Nombre de logements : 50 PLS, 18 LLS
Date de mise en service : 30/05/2024



RÉSIDENCE DUCHEMANN

Commune : Saint-Joseph
Nombre de logements : 23 LLTS RPA, 27 LLTS, 23 LLS
Date de mise en service : 27/06/2024



RÉSIDENCE DIAMANTS

Commune : Saint-Denis
Nombre de logements : 41 LLI
Date de mise en service : 06/09/2024



RÉSIDENCE KAZ TI FAMILLE

Commune : Saint-Benoit
Nombre de logements : 35 LLS
Date de mise en service : 30/09/2024



RÉSIDENCE SERPENTES

Commune : Saint-Denis
Nombre de logements : 34 LLI
Date de mise en service : 30/10/2024

FUTURS PROGRAMMES SEMAC

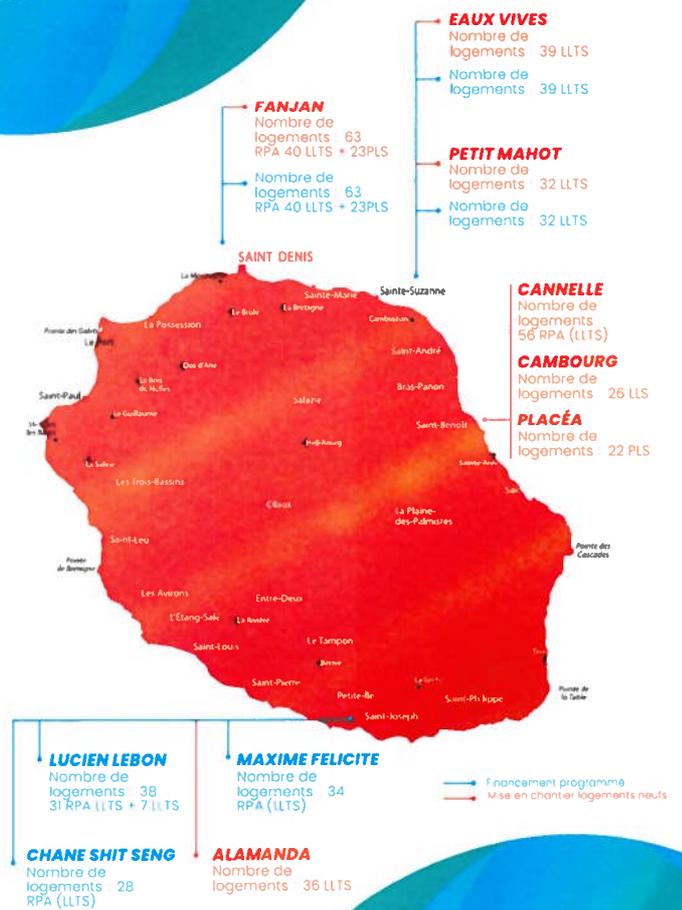
La Programmation 2024 : une forte programmation LLTS en correspondance avec le profil des 2/3 des demandeurs de logements sociaux sur le territoire, éligibles au LLTS

Des objectifs tenus avec une programmation de

234 LOGEMENTS

274 LOGEMENTS MIS EN CHANTIER

Une programmation de logements neufs très dynamique pour la SEMAC en 2024, avec l'atteinte d'objectifs très ambitieux en matière de financement et mise en chantier.



2. SPL ERD



L'exercice 2024 a permis de dépasser les objectifs fixés, et confirme les bonnes performances 2023 de la SPL ERD et la confiance renouvelée de ses collectivités actionnaires.



SPORTS, CULTURE & LOISIRS



SALLE NOEL BATAILLE

La mission de la SPL ERD porte sur l'exécution des travaux d'aménagement et d'équipement de la salle culturelle et d'animation NOEL BATAILLE à la Ravine Glissante. La collectivité souhaite à travers cet équipement, s'inscrire pleinement dans une dynamique de valorisation et de développement culturel sur son territoire.

Au 31 décembre 2024, le niveau d'avancement du programme des travaux s'élève à 70 %. Il reste à finaliser les aménagements extérieurs ainsi que la mise en place des espaces scéniques et le réglage du matériel de sonorisation et d'éclairage.

La fin prévisionnelle des travaux est programmée en août 2025.



VIE DE LA CITÉ / ESPACES PUBLICS



KARTYÉ EN LUMIÈRE SAINTE-ROSE

La mission de la SPL ERD portait sur la mise en œuvre de travaux visant la mise en cohérence et en harmonie des limites séparatives entre le domaine public et les parcelles privées du lotissement (48). Ce projet d'aménagement a permis de redonner à ce quartier résidentiel une uniformité de traitement ainsi qu'un confort pour ses habitants.

Les travaux ont été réceptionnés en décembre 2024



EDUCATION



RÉHABILITATION EXTENSION DE L'ÉCOLE DE PANIANDY BRAS-PANON

En chantier



RÉHABILITATION EXTENSION DE L'ÉCOLE NARASSIGUIN BRAS-PANON

En chantier



AMO ÉCOLE MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE CENTRE-VILLE SAINTE-ROSE

Le programme des travaux porte sur la modernisation et l'extension de la principale école de Sainte-Rose avec le regroupement de l'école maternelle et élémentaire du centre-ville (24 classes), soit un projet d'environ 2 650 m² de surface. L'investissement global s'élève à 9 307 k€ (dont 7 989 k€ HT pour les travaux). Si l'école élémentaire a été livrée en avril 2023, la fin de chantier et la mise en service de l'ensemble des ouvrages est prévue pour la rentrée scolaire d'août 2025.

DEVELOPPEMENT DU PLAN D'AFFAIRES EN 2024



SAINTE-ROSE

	NOUVEAUX CONTRATS	ÉTUDES	CONCEPTION	TRAVAUX
8003 Réhabilitation / extension de l'école primaire du centre ville				●
8034 Réhabilitation piscine Municipale				●
8033 Réhabilitation de 4 écoles			●	
LC Conduite à opération dispositif quartier en l'attente lotissement Pavlov				●
8039 Suivi des études & travaux de l'église Notre Dame des Laves			●	
8038 Aménagement espaces extérieurs et mise en valeur NDL			●	
8040 Reconfiguration du groupe Scolaire Ravine Glissante			●	
8052 Suivi des études & travaux mise en conformité ERP			●	
8058 Etudes & travaux construction espace funéraire			●	
8060 Etudes & travaux aménagement place des laves			●	
8062 Etudes & travaux équipement salle Noël Bataille				●
8065 Suivi études & travaux quartier Ravine Glissante			●	
LC Circuit d'interprétation du parc 77		●		



PLAINE DES PALMISTES

	NOUVEAUX CONTRATS	ÉTUDES	CONCEPTION	TRAVAUX
8063 Suivi études restructuration et extension des écoles		●		
8063 Suivi études mat et extension collège G Crochet	X	●		

 SAINT-ANDRÉ	NOUVEAUX CONTRATS	ÉTUDES	CONCEPTION	TRAVAUX
8048 Etudes & travaux : aménagement de la zone UAI 1			●	
8049 Etudes & travaux : Amélioration Vitesse/qualité A - ADAUSSA			●	
8050 Etudes & travaux : sécurisation & préservation Maitin en amont			●	
8051 Etudes & travaux : aménagement et sécurisation piste cyclable			●	
8052 Suivi des études & travaux de construction de la future ZAE			●	
8053 Aménagement de la zone d'habitat collectif à la ZAE		●		
8054 Suivi des études de programmation de la ZAE de la commune de la ZAE		●		
8055 Etudes pour la construction d'un équipement sportif et culturel		●		
8056 Suivi des études et travaux de la ZAE de la ZAE			●	
8057 Suivi des études et travaux de la ZAE de la ZAE			●	
8058 Etude de programmation de la ZAE de la ZAE		●		
8059 Construction de la ZAE de la ZAE		●		
8060 Etude de programmation de la ZAE de la ZAE		●		
8061 Suivi des études et travaux de la ZAE de la ZAE			●	
8062 Suivi des études et travaux de la ZAE de la ZAE			●	
8063 Construction de la ZAE de la ZAE		●		
8064 Etude de programmation de la ZAE de la ZAE		●		
8065 Suivi des études et travaux de la ZAE de la ZAE			●	
8066 Suivi des études & travaux de la ZAE de la ZAE			●	
8067 Conseil des travaux de la ZAE de la ZAE		●		
8068 Suivi des études & travaux de la ZAE de la ZAE			●	
8069 Réhabilitation de la ZAE de la ZAE	✗	●		
8070 Réhabilitation de la ZAE de la ZAE	✗	●		
8071 Suivi des études & travaux de la ZAE de la ZAE	✗	●		
8072 Etudes de la ZAE de la ZAE	✗	●		
8073 Suivi des études & travaux de la ZAE de la ZAE	✗	●		
8074 Etudes de la ZAE de la ZAE	✗	●		
8075 Etudes de la ZAE de la ZAE	✗	●		
8076 Etudes de la ZAE de la ZAE	✗	●		
8077 Etudes de la ZAE de la ZAE	✗	●		
8078 Etudes de la ZAE de la ZAE	✗	●		
8079 Etudes de la ZAE de la ZAE	✗	●		
8080 Etudes de la ZAE de la ZAE	✗	●		
8081 Etudes de la ZAE de la ZAE	✗	●		



SAINT-BENOÎT

	NOUVEAUX CONTRATS	ÉTUDES	CONCEPTION	TRAVAUX
8054 Construction piscine municipale St Anne			●	
8070 Construction du groupe scolaire les Grâces NPNRU			●	
8071 Pôle Culturel (MJC - Bombou) - NPNRU		●		
8072 salle multi-activités NPNRU		●		
LC Construction salle multi-activités NPNRU		●		
8079 Aménagement des espaces publics NPNRU La Bourdonnais		●		
LC Etudes de programmation de la réhabilitation école Yolande ISSA		●		
LC Etude de programmation réhabilitation Gymnase Christophe RAMON	✗	●		



BRAS-PANON

	NOUVEAUX CONTRATS	ÉTUDES	CONCEPTION	TRAVAUX
IB-00453 8019 Construction salle de sports				●
8018 Rénovation école Florassigun				●
8017 Reconstruction école Panonay				●
8023 AMO Réaménagement parvis & place Michel Debré				●
LC Etude de programmation piscine municipale Rivère au Mât des Hauts		●		
LC Schéma d'aménagement urbain Rivère au Mât des Hauts	✗	●		
8016 Suivi des études & des travaux pôle social & savoir rivière des roches	✗	●		



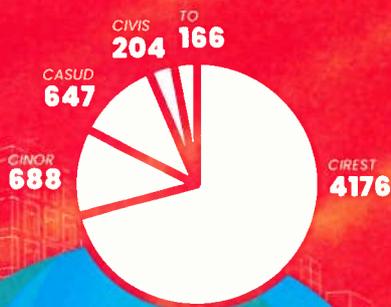
CIREST

	NOUVEAUX CONTRATS	ÉTUDES	CONCEPTION	TRAVAUX
8015 ME ZAE Panonay			●	
8046 Réalisation de la ZAE Panonay		●		
8077 Suivi des études de cadrage op. ZAE rivière de l'Est	✗	●		
8078 Suivi des études de cadrage op. au PAVR Beauvallon (St Benoît)	✗	●		

3. SEMAC : GESTION DU PATRIMOINE ET DE LA CLIENTELE

1203 logements
ont été mis en service
grâce au dispositif de crédit
d'impôts suite à l'arrêt de la
défiscalisation en 2019

Répartition géographique du
patrimoine SEMAC



Le patrimoine locatif
de la SEMAC
est constitué de

5881
logements

(dont 24 logements foyer)
répartis dans 154
résidences
et une Maison Relais,
situées dans
14 communes.

14/24

La SEMAC présente
sur plus de la moitié
des Communes de l'île

40 40m²

de locaux commerciaux
gérés dans 18
programmes.

12,5ans

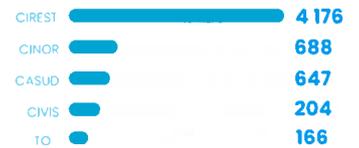
L'âge moyen du
patrimoine traduit
la dynamique de
production de la
SEMAC.

NOTRE PATRIMOINE

LA SEMAC POURSUIT LE
DÉVELOPPEMENT DE SON OFFRE PLS



LOGEMENTS PAR EPCI



En 2024 la diversification de l'offre de la SEMAC se concrétise sur les territoires de Saint-Pierre et Saint-Denis, en réponse à la crise du logement qui touche toutes les populations en zone tendue.

VERS LES SALARIÉS : LOGEMENTS INTERMÉDIAIRES

Les mises en services en 2024 concernent 50 logements PLS et 75 intermédiaires (LI)



OPÉRATION SERPENTINE
(34 LI) Bellepierre

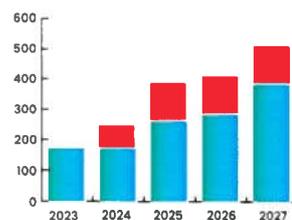
OPÉRATION LA VOLIÈRE
(50 PLS & 18 LIS)

Offrir en zone tendue un logement locatif à tarif maîtrisé, aux jeunes actifs ou salariés à revenus médians

Ces opérations livrées en 2024 et les programmations dynamiques sur ce segment pour les exercices suivants, permettront d'offrir aux foyers disposant d'un revenu compris selon la composition familiale entre 1,3 et 3,8 fois le SMIC des foyers attractifs, dans les zones tendues, où se loger reste difficile pour ces familles

Ces prochaines livraisons nécessitent une adaptation de la qualité de service pour ces opérations avec principalement

- Niveau de résidentialisation et de sécurité renforcé
- Une qualité de relation client élevée soutenue par les outils numériques
- Commercialisation digitale



En 2024 la SEMAC poursuit sa stratégie de diversification

VERS LES PUBLICS FRAGILES : KAZ TRANKIL ET LE DÉVELOPPEMENT DU LOGEMENT ACCOMPAGNÉ

Le déploiement de SEMACAZ se poursuit

- Lauréate de 2 projets d'habitats inclusifs depuis 2022 et pour 7 ans, la SEMAC poursuit ses actions d'accompagnement en faveur des 21 bénéficiaires personnes âgées et porteuses de handicap bénéficiant de l'Allocation à la Vie Partagée (AVP)

En 2024, la SEMAC continue d'innover dans le domaine de l'accompagnement des publics fragiles

CRÉATION DU MODÈLE "KAZ TRANKIL", ISSU DE LA RPPA : UN NOUVEAU MODÈLE SPÉCIFIQUE À LA SEMAC

- Face aux enjeux démographiques et sociétaux du vieillissement annoncés de la population réunionnaise, la SEMAC fait évoluer les RPA. Il ne s'agit plus de spécialiser une résidence pour un public cible unique (la personne âgée seule valide), mais d'y inclure également les personnes âgées en perte d'autonomie et celles en situation de handicap, et ce en développant la convivialité, l'inclusion sociale et la participation citoyenne afin de leur permettre de bien vivre au domicile et d'y vieillir mieux.

KAZ TRANKIL UN NOUVEAU MODÈLE DE RÉSIDENCE HYBRIDE ENTRE LE LOGEMENT DE DROIT COMMUN ET LA RÉSIDENCE AUTONOMIE.

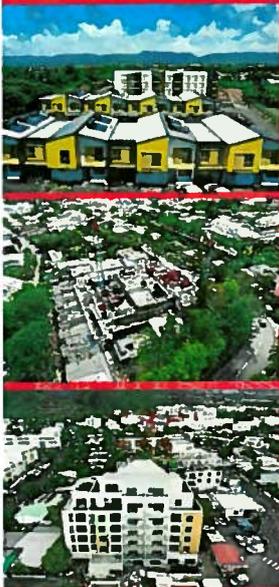
Les critères actifs de Kaz Trankil sont :

- Associer au logement une offre de services gratuits issus du social, du médico-social et du sanitaire.
- Privilégier les personnes âgées et personnes porteuses de handicap.
- Co-piloter le dispositif avec le CCAS.
- Mettre en place un duo de fonction de proximité (gestionnaire-animateur (fonction nouvelle) / gardien)

DÉPLOIEMENT DE KAZ TRANKIL

Livré le 24.04.2024, le Village intergénérationnel d'Alice à Saint-André, présente un modèle original du développement de l'intergénérationnel. Le Village a la particularité de regrouper trois types de résidence pour un total de 123 logements :

- **Kaz en Ler** : Un petit collectif de **36 appartements**, au bénéfice de personnes seules, de couples et de familles,
- **Kaz Zimel** : Un ensemble de **23 maisons** de ville individuelles pour des familles,
- **Kaz Trankil** : Une résidence de **64 logements**, dédiés spécifiquement aux personnes âgées et/ou en situation de handicap.



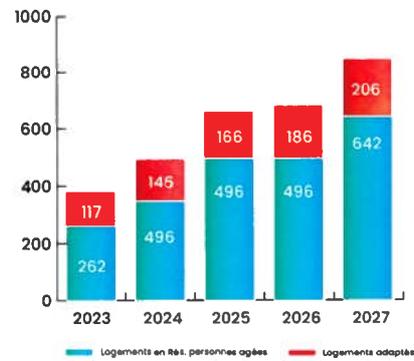
PERSPECTIVES 2025

TROIS NOUVELLES KAZ TRANKIL SERONT LIVRÉES EN 2025 :

- ▶ Plantation à **Saint-André**
46 RPA-Kaz Trankil LLTS
12 logements familiaux LLTS)
- ▶ Fanal à **La Possession**
52 logements familiaux LLJ
45 RPA-Kaz Trankil PLS/ LLS)
- ▶ Sonate au **Tampon**
64 logements familiaux PLS
56 RPA-Kaz Trankil LLS)

VERS LES SENIORS : UNE OFFRE NEUVE QUI EVOLUE ET DES LOGEMENTS ADAPTES

Depuis 2018, la SEMAC fait progresser les produits et l'offre de service à destination des personnes âgées et porteuses de handicap dans une dynamique inclusive pour atteindre fin 2025 + de 10% du parc adapté et conçu pour accueillir ces personnes fragiles.



ADAPTATION DE LOGEMENTS DANS LE PARC ANCIEN

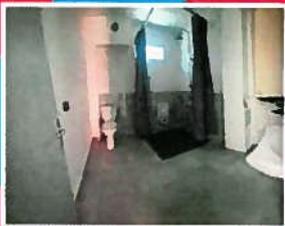


**29
LOGEMENTS**

ont été adaptés en 2024 pour maintenir les locataires dans leur logement malgré leur perte d'autonomie. Ces adaptations ont généré, en 2024, 151 K€ d'investissement.

**151 K€
D'INVESTISSEMENTS**

Depuis 2019, 146 logements ont été adaptés dans l'ancien pour un total de 831 K€ d'investissement.



RÉSIDENCE POUR PERSONNES AGÉES (RPA) AU 31/12/2024

- ▶ EN EXPLOITATION : **349 LOGTS / 9 RÉSIDENCES**
- ▶ EN MONTAGE/TRAVAUX : **400 LOGTS / 9 RÉSIDENCES**
- ▶ OBJECTIF À FIN 2027 : **749 LOGTS SOIT 11% DU PATRIMOINE DE LA SEMAC**

NOS CLIENTS

La SEMAC a proposé en 2024 à

**449
CLIENTS**

un logement dans son parc

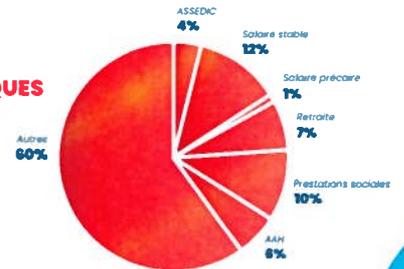
87,4%

des locataires sont bénéficiaires de l'Aide au Logement (+2,2 pts)

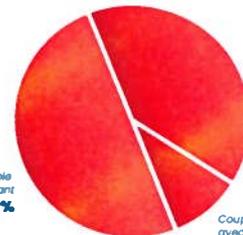
Taux de rotation
8,67%

(soit +1,67 pt)
Légère hausse, portée par les projets de réhabilitations Atalante et Avocatsiers

CARACTÉRISTIQUES DES NOUVEAUX CLIENTS

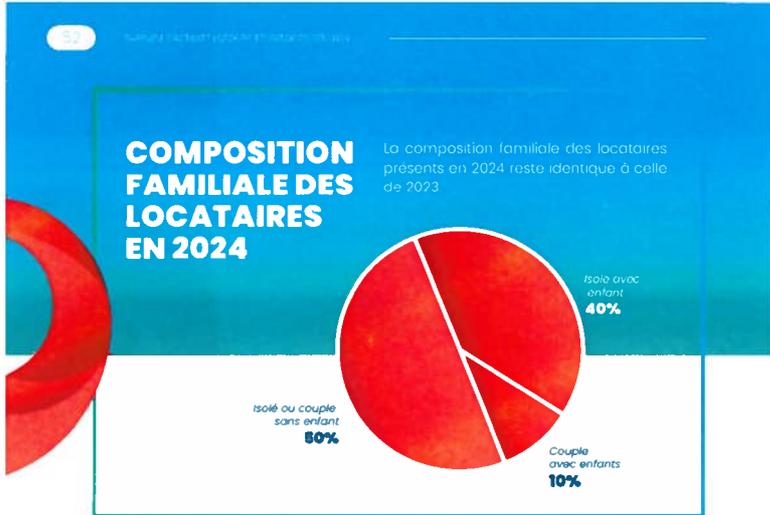


Isolé ou couple sans enfant
50%



COMPOSITION FAMILIALE DES NOUVEAUX LOCATAIRES EN 2024

Couple avec enfants
10%



LES INDICATEURS DE GESTION

La vacance financière

	2022	2023	2024
< 3 mois	0,66%	0,61%	0,78%
> 3 mois	0,63%	0,35%	0,65%
TOTAL	1,29%	0,96%	1,44%

La hausse de la vacance en 2024 est principalement imputable à la vacance organisée, en lien avec le sinistre sur l'opération 40 LLS Sainte-Rose suite au cyclone BELAL, ainsi qu'aux opérations de réhabilitation en cours sur Avocatsiers et Atalante.

LES CLIENTÈLES SPÉCIFIQUES



JEUNES
7%
LOGEMENTS
des locataires (signataire d'un bail) ont - de 26 ans



CLIENTÈLE FRAGILE
6%
des locataires (signataire d'un bail) sont bénéficiaires d'Ve l'AAH



PERSONNES ÂGÉES
20%
des locataires (signataires d'un bail) ont + de 60 ans

Taux de rotation

Passés les effets de la crise COVID, le taux de rotation reste orienté à la baisse, inférieur de 3 pts aux moyennes observées auparavant sur le parc SEMAC, signe d'une tension grandissante sur la demande en logement social.

2022	8,01%
2023	7,99%
2024	8,67%

Taux d'impayés 2024

le résultat des efforts et de la réorganisation du recouvrement et du contentieux

6,10%
- 0,29 PTS EN 1 AN

L'impayé des locataires présents se maintient au niveau de 2023, suite à une diminution significative entre 2022 et 2023.

NOTRE RELATION CLIENT

La commercialisation en 2024

DÉPARTS

510
DÉPARTS ONT
ÉTÉ ENREGISTRÉS
EN 2024

(-70 par rapport à 2023)
Cette hausse des départs est principalement en lien avec les opérations de réhabilitation en cours et la hausse des livraisons sur le secteur Est en 2024

ENTRANTS

1656
CANDIDATS
RETENUS

pour une présentation en CALEOL

601

24 CALEOL tenues et 601 attributions prononcées

516

baux signés en 2024

DÉVELOPPER LA QUALITÉ DE SERVICE

En mai 2024, la SEMAC a mené une enquête de satisfaction auprès de 600 de ses locataires. Cette dernière visait à évaluer la satisfaction des résidents en ce qui concerne leur environnement, leur logement et leurs relations avec la SEMAC.



LE TAUX EXPRIMÉ DE
SATISFACTION GLOBALE

79.10 %

PRISE EN COMPTE DE LA DEMANDE DU LOCATAIRE

8777
DEMANDES

Ont été enregistrées en 2024 par le Centre de la Relation Client de la Semac (+0,9%)

70%

des demandes hors GPA ont été traitées dans un délai de moins de 15 jours (hors dossiers DO et lot étanchéité)

RÉCLAMATION/ LOGEMENT

2022	2023	2024
1,49	1,57	1,49

La SEMAC garantit une écoute de ses locataires 7j/7j et 24h/24h au travers d'une convention d'assistance. Durant l'année 2024, **920 demandes d'interventions ont été effectuées** la nuit, les week-ends ou jours fériés (-72 par rapport à 2023)

INVESTISSEMENT DANS L'ENTRETIEN ET L'AMÉLIORATION DU PATRIMOINE

Un effort d'entretien et d'amélioration du patrimoine

Entretien courant : **3 581 K€** ont été dépensés en 2024 dont :

- **440 K€** au titre des remises en état de logements (réattribution des logements)

- **1 263 K€** concernant le traitement des réclamations techniques

- **1878 K€** concernant les contrats d'entretiens du patrimoine

4. NOS PARTENARIATS

L'inclusion des publics fragiles au cœur de nos partenariats

En 2024, les projets et les partenariats portés par la SEMAC ont permis de :

- Poursuivre le développement de partenariats sur le logement inclusif,
- Accompagner l'engagement citoyen dans les résidences et les quartiers et contribuer au renforcement du lien social
- Innover et investir pour améliorer la qualité de l'accompagnement et les solutions envers les plus fragiles .

Pour agir et faciliter l'insertion des personnes fragiles

LE DISPOSITIF JEUNES ET LOGES

- Les publics sont identifiés par la Mission Locale de Ffst,
- En 2024, 5 baux ont été signés dans le cadre d'un partenariat ouvert en 2018 (au 31/12/2024, le stock de baux actifs était de 33 logements)
- L'activité de la Maison Relais d'Hermès à Saint-Benoît a connu en 2024 une activité normale avec ses 15 places réservées aux jeunes en insertion professionnelle.

ALLONS DÉOR

Le relogement d'urgence ou le soutien à des publics en situation d'isolement ou de précarité. Allons Déor est spécialisé dans l'accompagnement des personnes isolées vivant en habitat très précaire ou souffrant de troubles psychologiques. La SEMAC a poursuivi en 2024, son partenariat pour le relogement de SDF et l'accompagnement de locataires en vue d'une appropriation solide

de la vie en collectivité. **Dans ce cadre, 28 logements du parc SEMAC en intermédiation locative accueillent des personnes suivies par Allons Déor.** Depuis décembre 2023 et la livraison de la Maison Relais L'Orizon à la Possession, le partenariat et les capacités d'accueil

se sont élargis avec 24 places supplémentaires en Maison Relais, encadrées par la 1ère résidence à bénéficier du régime de conventionnement à l'APL dans les DOM Allons Déor/Etat/SEMAM permettent aux résidents de bénéficier de l'APL Foyer



ALEFPA

Au titre de sa politique général de l'Habitat Inclusif, la SEMAC a signé en 2024 quatre baux avec l'association ALEFPA dans la résidence La Volière à Saint-Pierre livrée en mai 2024



POUR LUTTER CONTRE LES VIOLENCES INTRA-FAMILIALES

Le relogement des victimes de violences intra-familiales est une priorité de la SEMAC. Ces familles sont prioritaires dans les Commissions d'Attribution de Logements et font l'objet d'un accueil spécifique au sein des équipes de la SEMAC

En complément de la mise à disposition d'un logement d'urgence pour le CCAS de Saint-Benoît (et d'un second en début 2025), **la SEMAC a relogé en 2024, en urgence, 24 (18 en 2023) familles victimes de violences intrafamiliales.**



Lutte contre les violences intra-familiales

5. NOTRE ACTUALITÉ

Actualités 2024 en quelques dates

RÉTROSPECTIVE 2024







02/02/2024
LE GROUPE TERRITOIRES RÉUNION
FÊTE LA CHANDELEUR

27/02/2024
LANCEMENT DU LABEL GIEP
(GESTION INTÉGRÉE DES EAUX
PLUVIALES)

13/03/2024
SENSIBILISATION SUR LA GESTION
DES DÉCHETS RESIDENCE
AUGUSTIN PANON BRAS-PANON

14/03/2024
THEATRE FORUM EGALITÉ
PROFESSIONNELLE

24/04/2024
REMISE DES CLES VILLAGE
D'ALICE SAINT-ANDRÉ

04/05/2024
INAUGURATION DE LA
GENDARMERIE DE BRAS
FUSIL (SAINT-BENOIT)
RESIDENCE ISIS

15/05/2024
SENSIBILISATION SUR
LA GESTION DES DÉCHETS
RESIDENCE MAINA
SAINTE-SUZANNE

30/05/2024
REMISE DES CLES
RESIDENCE LA VOLIERE
SAINT-PIERRE



21/06/2024
SEMINAIRE HABITAT INCLUSIF

27/06/2024
REMISE DES CLES RESIDENCE
DUCHEMANN SAINT-JOSEPH

28/08/2024
SENSIBILISATION SUR LA GESTION
DES DÉCHETS RESIDENCE FLEUR DE
THE BRAS-PANON

09/09/2024
VISITE CDC HABITAT

30/09/2024
INAUGURATION RESIDENCE
KAZ TI FAMILLE SAINT-BENOIT

08/10/2024
POSE DE PREMIERE PIERRE
RESIDENCE ALAMANDA SAINT
JOSEPH

06/11/2024
REPARER - CREER -
SENSIBILISER RESIDENCE
FLEURS DE VANILLE II
BRAS-PANON

06/11/2024
JOURNÉE DES AIDANTS
VILLAGE D'ALICE SAINT-ANDRÉ

12/11/2024
FORMATION
GESTES QUI SAUVENT

02/12/2024
JOURNÉE DES ALTERNANTS

10/12/2024
INAUGURATION
RESIDENCES DIAMANTS &
SERPENTINES SAINT-DENIS

11/12/2024
SOIRÉE DE NOËL BÉNÉFICIAIRES
HABITAT INCLUSIF



RAPPORT D'ACTIVITÉ GROUPE TERRITOIRES RÉUNION

59

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le

ID : 974-219740024-20251029-2025073-DE

S²LOW

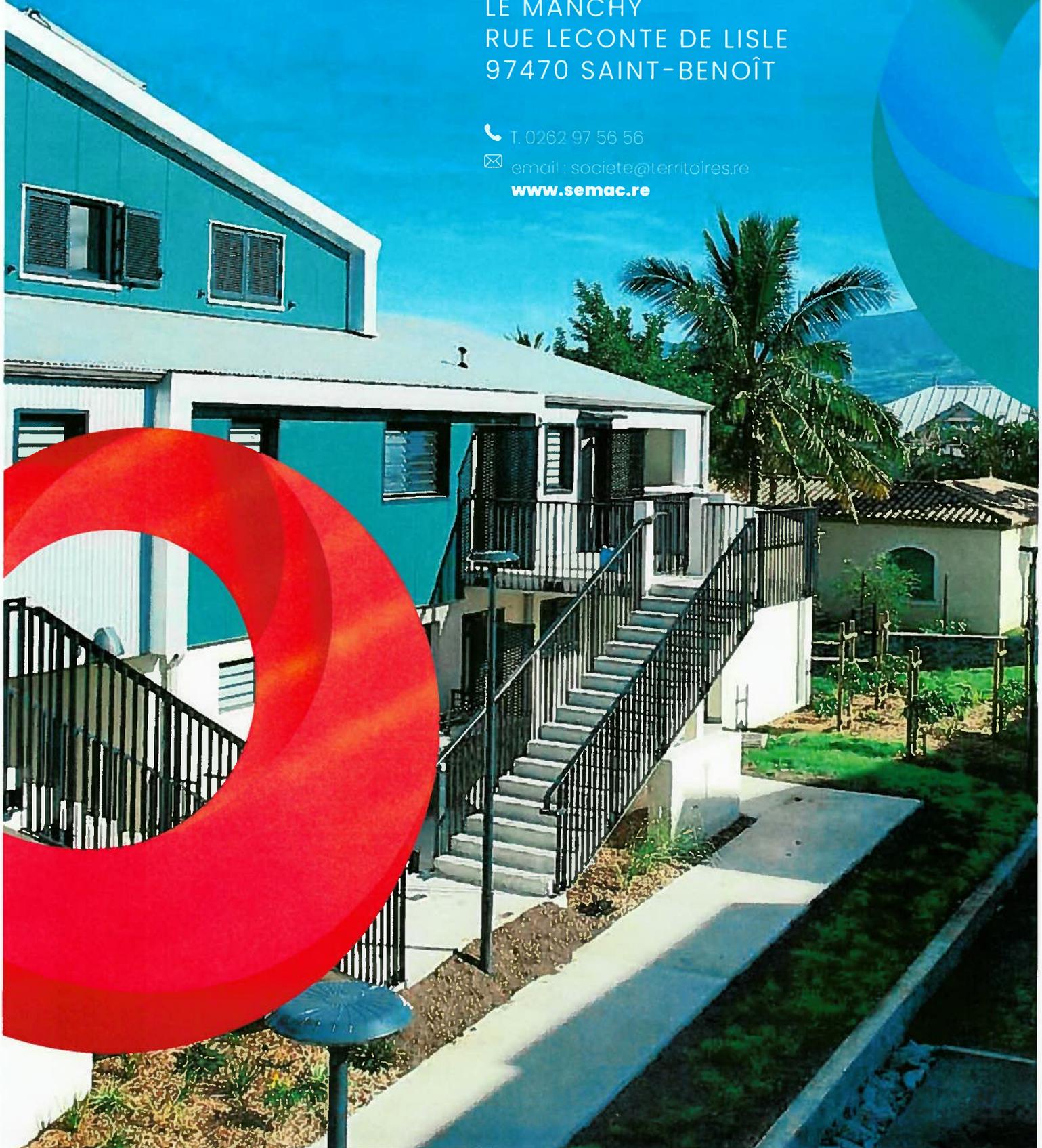
 GROUPE
TERRITOIRES | **erd
semac**

16 B RÉSIDENCE
LE MANCHY
RUE LECONTE DE LISLE
97470 SAINT-BENOÎT

 T. 0262 97 56 56

 email : societe@territoires.re

www.semec.re



Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le



ID : 974-219740024-20251029-2025073-DE



**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 OCTOBRE 2025**

Affaire n°2025-074

RECRUTEMENT DE CONTRACTUELS SUR LES BESOINS NON PERMANENTS

L'an deux mille vingt-cinq, **le vingt-neuf octobre**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Bras-Panon, sur une convocation régulière, s'est réuni en session ordinaire en la salle habituelle de ses séances sous la présidence de M. Jeannick ATCHAPA, Maire de Bras-Panon en vertu de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Maire certifie que la convocation initiale du Conseil Municipal avait été transmise, le 22 octobre 2025.

Nombre des membres en exercice : **33**

Présents	Représentés	Absents/Excusés	TOTAL
20	5	8	33

ETAIENT PRESENTS :

M. le Maire, Jeannick ATCHAPA - M. Thierry HENRIETTE, 1^{er} Adjoint - Mme Nina ROGER, 2^{ème} Adjointe - M. Mario EDMOND, 3^{ème} Adjoint - M. Charles-André MAILLOT, 5^{ème} Adjoint - Mme Clémentine IGOUFE, 6^{ème} Adjointe - M. Anselme ANNIBAL, 7^{ème} Adjoint - Mme Marie-Andrée DAMOUR, 8^{ème} Adjointe - Mme Nadège BLAS, 9^{ème} Adjointe - M. Bertrand PICARD - M. Jean Eric ROUGET - Mme Annie-Claude VIRAYE - M. Jean-Bernard LATCHIMY - M. Antoine CAPELOTAR - - M. Frédéric STAINCQ - Mme Florence BOYER - Mme Natacha ARASTE - Mme Carole SIN-LEE-SOU - M. Bruno BERBY - M. Gilles JEANSON

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Marie-Suzie CELEMANI, 4^{ème} Adjointe par Mme Nina ROGER, 2^{ème} Adjointe
Mme Lorraine MERGY par M. Frédéric STAINCQ
Mme Anne CANAGUY par M. Jean-Bernard LATCHIMY
Mme Nathalie SEYCHELLES par M. le Maire, Jeannick ATCHAPA
M. Damien LESTE par Mme Nadège BLAS, 9^{ème} Adjointe

ETAIENT ABSENTS/EXCUSES :

M. Daniel GONTHIER

Mme Marie-Line REOUTE

M. François PERERA

Mme Marie-France ROUGET

M. Jean-Roland RUFFIER

Mme Flavie ANNETTE

M. Jean-Michel DUFOUR

Mme Gaëlle RAMPIERE

Le Conseil Municipal désigne M. Mario EDMOND en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Maire prononce l'ouverture de la séance.



Séance du 29 octobre 2025

Affaire n°2025 – 074**RECRUTEMENT DE CONTRACTUELS SUR LES BESOINS NON PERMANENTS**

La Ville de Bras-Panon recrute des personnels contractuels pour assurer des tâches occasionnelles de courtes durées, telles que manifestations exceptionnelles, missions spécifiques ou surcroît d'activité. Elle recrute, également, des agents contractuels pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier.

L'article L. 332-23 du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à :

1-un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

2-Un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois, sur une période consécutive de 12 mois renouvellement compris.

Ces emplois doivent être créés par délibération du Conseil municipal.

Un objectif de maîtrise des emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité est établi afin de respecter les contraintes budgétaires de la masse salariale.

1-ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

- **Centre de Loisirs Sans Hébergement**

La ville organise les centres de loisirs chaque année pendant les différentes périodes de vacances.

A ce titre, des animateurs qualifiés sont nécessaires pour assurer l'animation et l'encadrement des jeunes.

Il y a lieu donc de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, à savoir :

NATURE DES FONCTIONS	NOMBRE DE POSTE	DUREE DU CONTRAT	TEMPS DE TRAVAIL	NIVEAU DE RECRUTEMENT	NIVEAU DE REMUNERATION
Animateur	15	Vacances scolaires	Temps plein	Catégorie C	Smic

- **ETUDIANTS**

La ville propose le remplacement des agents en congés pour assurer une continuité et un maintien de la qualité du service public.

Il y a lieu donc de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, à savoir :

NATURE DES FONCTIONS	NOMBRE DE POSTE	DUREE DU CONTRAT	TEMPS DE TRAVAIL	NIVEAU DE RECRUTEMENT	NIVEAU DE REMUNERATION
Agent administratif	10	1 mois maxi pendant les vacances scolaires (avec convention de stage de 15 jours + 15 jours rémunérés)	Temps plein	Catégorie C	Smic

2-ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

En raison d'un surcroît d'activité lié à des évènements imprévus (climatiques, baisse des contrats aidés, évènement musical, protocolaire) et à des missions spécifiques, il est nécessaire de recruter du personnel non permanent.

Ces tâches ne pouvant être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité, il y a lieu de recruter des agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, à savoir :

NATURE DES FONCTIONS	NOMBRE DE POSTE	DUREE DU CONTRAT	TEMPS DE TRAVAIL	NIVEAU DE RECRUTEMENT	NIVEAU DE REMUNERATION
Agent administratif	5	Durée déterminée en fonction de la charge de travail	Temps plein	Catégorie C	Smic
Agent d'animation	4	Durée déterminée en fonction de la charge de travail	Temps plein	Catégorie C	Smic
Agent technique	80	Durée déterminée en fonction de la charge de travail	Temps plein	Catégorie C	Smic

3-CONTRATS DE PROJET

Selon l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique, les collectivités peuvent, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

- **Coordonnateur du Projet Alimentaire Territorial (PAT)**

Redonner à la terre sa vocation nourricière, au service de ses habitants : tel est l'objectif central du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de Bras-Panon.

La ville mise sur une alimentation relocalisée et plus durable, en valorisant les circuits courts, en soutenant les producteurs locaux et en introduisant davantage de produits « péi » dans les cantines scolaires et publiques. Cette démarche s'articule autour d'axes stratégiques concrets pour une alimentation plus saine, équitable et responsable.

Il convient donc de recruter un agent contractuel pour une durée déterminée pour mener à bien ce projet dans les conditions prévues à l'article L. 332-24 précité.

A compter du 1^{er} novembre 2025, un emploi non permanent à temps complet, dans le grade de rédacteur ou technicien, relevant de la catégorie hiérarchique B, est créé, afin de mener à bien le projet précité.

Le contrat à durée déterminée ainsi conclu avec l'agent prendra fin lors de la réalisation du projet pour lequel le contrat a été conclu, ou après un délai d'un an minimum si l'opération ne peut pas être réalisée.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet prévu ne sera pas achevé eu terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

Dans le cadre de ce projet, l'agent assurera les fonctions de Coordonnateur du Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Il aura pour mission :

- Coordonner le projet
- D'établir les relations avec les agriculteurs et acteurs locaux
- D'assurer la gestion technique du futur laboratoire de transformation
- D'animer des Comités Techniques (COTECH)
- De réaliser le suivi technique et de rédiger des rapports

L'agent devra ainsi justifier d'un diplôme de Bac+2 minimum dans le domaine de l'agroalimentaire, de l'agronomie ou tout autre domaine technique en lien avec l'alimentation et le développement territorial.

La rémunération est fixée à 3185€ brute mensuelle.

Elle prendra en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

- **Conseiller en Économie Sociale et Familiale (CESF)**

L'agent aura pour mission la mise en place de l'épicerie sociale, en passant par la gestion de projet, et d'aménagement.

Il convient donc de recruter un agent contractuel pour une durée déterminée pour mener à bien ce projet dans les conditions prévues à l'article L. 332-24 précité.

A compter du 1^{er} novembre 2025, un emploi non permanent à temps complet, dans le grade de rédacteur ou technicien, relevant de la catégorie hiérarchique B, est créé, afin de mener à bien le projet précité.

Le contrat à durée déterminée ainsi conclu avec l'agent prendra fin lors de la réalisation du projet pour lequel le contrat a été conclu, ou après un délai d'un an minimum si l'opération ne peut pas être réalisée.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet prévu ne sera pas achevé eu terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

Dans le cadre de ce projet, l'agent assurera les fonctions de **Conseiller en Économie Sociale et Familiale**.

Les missions de l'agent seront d'accompagner les familles, les individus ou les groupes en difficulté, en vue de favoriser leur autonomie dans la gestion de la vie quotidienne. Il intervient dans des domaines variés tels que la gestion du budget, l'amélioration des conditions de vie, l'insertion sociale et professionnelle, et la gestion du logement.

Le diplôme d'État de Conseiller en Économie Sociale et Familiale (CESF) est exigé.

La rémunération est fixée à 2800€ brute mensuelle.

Elle prendra en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 12 du budget.

La commission finances-affaires générales a émis un avis favorable à cette affaire le 30 septembre 2025.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ***Valide les propositions citées ci-dessus ;***
- ***M'autorise à signer les pièces y afférentes.***

Le Maire,



Jeannick ATCHAPA



Le secrétaire de séance,



Mario EDMOND

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le



ID : 974-219740024-20251029-2025074-DE